Pôle Ressources
Ville et développement social

Sciences Po Saint-Germain en-Laye

ÉTUDE & OBSERVATION - SEPTEMBRE 2026

AGIR SUR L'ALIMENTATION DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

De la construction des politiques publiques à leur réappropriation locale
Focus sur les Yvelines, les Hauts-de-Seine et le Val d'Oise

agence nationale de la cohésion des territoires

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Île-de-France

Le Pôle ressources ville et développement social, centre de ressources politique de la ville de l'ouest francilien (Hauts-de-Seine, Val d'Oise, Yvelines), est un facilitateur au service des acteur·rices du développement des quartiers populaires et des territoires. L'association exerce une mission de qualification, d'information et de mise en réseau auprès des professionnel·les, acteur·rices de la société civile (tels les conseils citoyens) et élu·es de l'ouest francilien, dans les domaines du développement social et territorial.

Direction de la publication : Guillaume Dejardin, Caroline Dumand
Coordination : Guillaume Dejardin (Pôle ressources ville et développement social), Alix Chaplain (Sciences Po Saint-Germain-en-Laye - Tutrice)
Rédaction : Raphael Job, Pierre Lopez, Sarah Minvielle, Charlotte Vernhes (Sciences Po Saint-Germain-en-Laye - Étudiant·es), Paul Bertrand, Teodora Rangelova (Pôle ressources ville et développement social)

Date d'édition : Novembre 2026

À propos de l'écriture inclusive :
Par nature sensible à la question de l'inclusion, le conseil d'administration du Pôle ressources ville et développement social a pour principe de l'utiliser dans ses publi-
cations, en s'en affranchissant toutefois lorsque cela risque de rendre la lecture trop complexe.

Synthèse

Contexte et objet de l'étude

L'alimentation est rarement traitée comme un sujet à part entière de la politique de la ville, alors qu'elle se situe à l'intersection de plusieurs enjeux qui la traversent directement : justice socio-spatiale, santé publique, conditions de vie des ménages, développement économique local. Dans les quartiers prioritaires (QPV), ces difficultés se combinent souvent à des caractéristiques urbaines spécifiques — densité, accès inégal aux espaces verts, offre commerciale parfois limitée — qui pèsent sur l'accès concret à une alimentation de qualité.

Le Pôle ressources ville et développement social investit de longue date cette question, sous l'angle de la santé (avec notamment son implication depuis 2019 dans la coopérative d'acteurs en santé dédiée à la nutrition, à l'est du Val d'Oise) comme sous celui de la transition écologique. Convaincu de l'importance croissante de ces enjeux dans les politiques publiques nationales et locales, il a mobilisé en 2025-2026 quatre étudiants du Master 2 Métiers du politique et de l'action publique territoriale de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye pour conduire une étude complémentaire. Ce rapport rassemble leurs travaux, enrichis des productions antérieures du Pôle ressources.

Le périmètre retenu — Yvelines, Hauts-de-Seine, Val d'Oise — présente des configurations contrastées mais complémentaires : ces trois départements concentrent des QPV en proportions variables de leur population (respectivement 8 %, 6 % et 17 %), avec des situations de précarité alimentaire différenciées selon les territoires (notamment autour de Gonesse, Argenteuil et Cergy dans le Val d'Oise).

Démarche et cadrage

Le rapport s'organise en quatre parties. La première pose le cadrage théorique, institutionnel et territorial mobilisé pour l'étude : une revue de littérature (justice alimentaire, justice agri-alimentaire, environnement alimentaire, démocratie alimentaire), des entretiens institutionnels (ANRU, ANCT) et un travail sur les politiques locales (Contrats de ville, CLS, Projets Alimentaires Territoriaux). La deuxième retrace la genèse des politiques alimentaires nationales — de leur reconnaissance progressive (PNNS, PNA, EGalim) à la fragmentation persistante entre ministères — avant d'analyser leur territorialisation et de formuler trois hypothèses de travail.

Ces trois hypothèses structurent l'ensemble de l'analyse empirique du rapport :

H1 — l'efficacité et la pérennité des dispositifs dépendent de l'alignement des cadres d'action publique (PAT, Contrats de ville, CLS, ANRU…) plutôt que de leur simple juxtaposition ;

H2 — elles dépendent de la capacité des dispositifs à agir sur l'environnement alimentaire réel des habitants (prix, proximité, logistique, organisation) ;

H3 — elles dépendent de l'implication des habitants eux-mêmes, condition d'appropriation, d'ajustement des dispositifs et de réduction du non-recours.

Ce que montre le terrain

La troisième partie confronte ces hypothèses à un travail de terrain conséquent : 30 initiatives alimentaires ont été recensées sur le périmètre d'étude (4 dans les Yvelines, 9 dans les Hauts-de-Seine, 17 dans le Val d'Oise), dont 9 ont fait l'objet d'une fiche expérience approfondie à partir d'entretiens dédiés — VRAC Seine Ouest, GAFIB, Paniers d'IMA,

Promo'Nutrition, Agrocité de Gennevilliers, Consomm'acteurs, La Gennevilloise, le programme Comestible et le PAT Cergy-Pontoise – Vexin français. Ces neuf expériences ont été analysées à l'aide de la grille de Penchansky & Thomas (1981), qui distingue cinq dimensions de l'accès : accessibilité spatiale, disponibilité de l'offre, accessibilité financière, organisation et acceptabilité.

Cette lecture croisée fait apparaître un résultat central pour l'hypothèse 1 : le dispositif où l'alignement institutionnel est le plus abouti (le PAT Cergy-Pontoise – Vexin français) n'est pas celui où l'acceptabilité par les habitants est la plus directe : elle passe par des actions portées par d'autres acteurs (La Lanterne, La Récolte du Val d'Oise, Globe Croqueurs) — c'est l'inverse pour des dispositifs de proximité, municipaux (Paniers d'IMA) ou associatifs (GAFIB), peu articulés aux cadres PAT / Contrat de ville / CLS. L'alignement des cadres apparaît ainsi comme un facteur de stabilité et de pérennité, ni nécessaire ni suffisant à l'acceptabilité : il structure et sécurise l'action, sans garantir seul sa traduction concrète auprès des habitants.

Dix fiches complémentaires sont venues élargir ce corpus, mobilisées pour la plupart à partir de publications antérieures du Pôle ressources (lettre Résonances, dossier Alimentations durables 2023, actes de la matinée de Villiers-le-Bel 2018) : la Coopérative d'acteurs nutrition de l'Est du Val d'Oise, le collectif La Lanterne, le Jardin Gorki, Mon épicerie (épicerie sociale et solidaire), l'épicerie sociale d'Ermont, Le Bel Epi, La Pastèque, B.a-BA, ainsi que deux expériences aujourd'hui closes — Les Engraineurs et Le 19.59 — dont l'analyse a posteriori enrichit la compréhension des freins à la pérennité. Une onzième fiche, consacrée au PAT de Roissy Pays-de-France, complète ce panel à titre de contexte institutionnel, sans entrer dans la grille d'analyse en raison de sa nature différente (un objet de gouvernance, non un dispositif de terrain).

Cette seconde lecture croisée confirme et approfondit les trois hypothèses : elle révèle un chemin de légitimation alternatif pour l'hypothèse 1 (des initiatives nées spontanément qui gagnent ensuite une reconnaissance institutionnelle sans perdre leur acceptabilité), un registre d'action secondaire dans le premier corpus pour l'hypothèse 2 (la lutte contre le gaspillage alimentaire), et des mécanismes concrets de participation pour l'hypothèse 3 — jusqu'à 1 500 heures d'entretiens en porte-à-porte pour un seul dispositif.

Recommandations

La quatrième partie formule des recommandations à deux échelles, adossées à ces constats de terrain plutôt qu'à des principes abstraits.

À l'échelle nationale, l'enjeu est de mieux centraliser et coordonner des politiques alimentaires aujourd'hui fragmentées entre ministères (Santé, Agriculture, Écologie), tout en les territorialisant pour les adapter aux QPV :

> promouvoir une gouvernance nationale coordonnée, à travers un comité interministériel permanent de l'alimentation ;

> mieux intégrer les QPV dans la stratégie alimentaire nationale, aujourd'hui pensée sans référentiel spécifique à ces territoires.

À l'échelle locale des QPV, quatre leviers sont identifiés :

> renforcer la coordination territoriale et institutionnelle entre les acteurs, en écho aux préconisations déjà formulées par l'Ansa dès 2019 ;

> structurer le suivi et l'évaluation des impacts des dispositifs existants, aujourd'hui peu outillés pour mesurer leurs effets dans la durée ;

> promouvoir la participation des usagers et des habitants, condition d'appropriation identifiée par l'hypothèse 3 et documentée par les fiches expériences ;

> sécuriser les moyens et la pérennité des dispositifs en QPV, alors que plusieurs expériences documentées dans ce rapport (Le 19.59 en particulier) ont dû fermer faute de modèle économique soutenable.

Perspectives

Le rapport s'achève sur plusieurs pistes de prolongement : reprendre la grille de lecture croisée comme trame d'entretien dès la collecte pour en élargir l'usage à d'autres territoires ; approfondir le cadrage institutionnel à l'échelle nationale ; documenter les conditions de production des filières mobilisées par les circuits courts, angle mort de ce travail centré sur l'accès des ménages ; et surtout, poursuivre un effort de capitalisation des expériences locales dans la durée, pour que les enseignements de ce rapport ne restent pas figés à sa date de rédaction.

Table des matières

Introduction ***7***

Cadrage théorique, institutionnel et territorial ***10***

A - Cadrage théorique exploratoire 11
B - Cadrage institutionnel exploratoire 14
C - Cadrage des politiques locales 15

Genèse, construction et territorialisation des politiques alimentaires : de l'élargissement des référentiels d'action à la fragmentation des acteurs et des dispositifs ***17***

A - Une institutionnalisation progressive de la politique alimentaire dans un cadre de politiques publiques éclatées entre référentiels concurrents 19
B - La territorialisation des politiques alimentaires 22
C - Construire des politiques alimentaires territorialisées pour répondre aux vulnérabilités alimentaires propres aux QPV 27

Expériences dédiées à l'alimentation dans les QPV de l'ouest francilien ***31***

A - 30 initiatives repérées 32
B - 9 fiches expériences réalisées 35
C - Fiches complémentaires 54
D - Lecture croisée des fiches expériences et des fiches complémentaires 69

Recommandations ***75***

A - À l'échelle nationale : un enjeu de centraliser et de coordonner les politiques alimentaires, tout en les territorialisant pour les adapter aux QPV 76
B - À l'échelle locale des QPV 77

Conclusion ***80***

Sigles et acronymes ***85***

Bibliographie et ressources ***86***

I. Articles de revues scientifiques 87
II. Ouvrages et chapitres d'ouvrages 87
III. Numéros de revues et dossiers thématiques 87
IV. Rapports et littérature grise 88
V. Presse et publications professionnelles 89
VI. Textes législatifs et réglementaires 89
VII. Programmes et stratégies 89
VIII. Contrats Engagements Quartiers 2030 (CEQ 2030) — Politique de la ville 90
IX. Projets alimentaires territoriaux (PAT) 90

INTRODUCTION

Le Pôle ressources ville et développement social a pour vocation de donner des connaissances et des outils aux acteurs locaux des Yvelines, des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise afin de soutenir le développement social et territorial.

Le Pôle ressources investit de longue date la question de l'alimentation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, sous des angles variés. Sous celui de la santé d'abord, avec notamment son implication depuis 2019 dans l'animation puis la coordination de la coopérative d'acteurs en santé dédiée à la nutrition, présente dans l'est du Val d'Oise. Sous celui de la transition écologique ensuite, à travers son cycle de qualification « Transition écologique et quartiers populaires ». Convaincu de l'importance de ces enjeux, et constatant le développement des politiques publiques en la matière, tant à l'échelle nationale que locale, le Pôle ressources a choisi, en 2025-2026, de mobiliser quatre étudiants du Master 2 *Métiers du politique et de l'action publique territoriale* de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, pour conduire une étude complémentaire. Ce rapport rassemble ainsi leurs travaux, enrichis des productions antérieures du Pôle ressources — dossiers thématiques et fiches expériences.

L'alimentation constitue un angle d'entrée particulièrement pertinent, même si elle est rarement problématisée comme telle dans la politique de la ville : elle se situe à l'intersection de questions de justice socio-spatiale, de santé publique, de conditions de vie, mais aussi de développement économique local – autant de thématiques centrales pour les territoires en QPV.

Elle renvoie bien souvent d'abord à des enjeux de santé (nutrition, prévention, hygiène alimentaire) et de pratiques quotidiennes (habitudes, transmission, culture alimentaire). Mais elle engage aussi des dimensions plus structurelles : le budget des ménages (précarité alimentaire, arbitrages de consommation), l'environnement (impact sur les écosystèmes, sobriété, réduction du gaspillage) et la capacité des territoires à organiser une offre accessible (commerces, marchés, restauration collective, circuits de proximité). À l'inverse, elle ouvre également des opportunités : les initiatives alimentaires peuvent renforcer le lien social, soutenir des filières locales, créer des emplois (insertion, logistique, animation), et contribuer à des dynamiques de transition à l'échelle du quartier.

Ces enjeux prennent une acuité particulière dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, où les contraintes économiques, sociales et territoriales pèsent davantage sur l'accès à une alimentation de qualité. Les ménages y sont plus exposés à la précarité alimentaire, au renoncement ou à la réduction de la diversité alimentaire ; ces difficultés se combinent à des enjeux de santé publique (surpoids, maladies liées à l'alimentation) et à des caractéristiques urbaines spécifiques (densité, accès inégal aux espaces verts, offre commerciale parfois limitée). Plusieurs enquêtes l'illustrent : par exemple, une enquête de VRAC (2023), citée par M. Salort, indique que 54 % des habitants en QPV déclarent un manque de produits locaux dans leur quartier[1], et des données du CREDOC (2024) soulignent des consommations très faibles de fruits chez une partie des personnes en situation de précarité alimentaire.

Le périmètre retenu – Yvelines, Hauts-de-Seine, Val d'Oise – présente des configurations contrastées mais complémentaires pour analyser ces enjeux.

[1] Salort, M. (2024). L'accès à l'alimentation pour les habitants des quartiers populaires.

Ces trois départements concentrent des QPV en nombre significatif (avec des proportions de population en QPV : respectivement de 8 %, 6 % et 17 %[2]), et des situations locales où les difficultés d'accès à une alimentation de qualité se manifestent de manière différenciée. En effet, la précarité alimentaire est particulièrement importante autour de Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, Sartrouville et Trappes pour les Yvelines, de Gennevilliers, Nanterre et Clichy pour les Hauts-de-Seine, et de Gonesse, Argenteuil et Cergy pour le Val d'Oise. [3] Ces territoires offrent un terrain pertinent pour observer comment les acteurs locaux (communes, intercommunalités, associations, CCAS, centres sociaux, bailleurs, ARS, etc.) s'emparent de l'alimentation à partir des outils de la politique de la ville et d'autres politiques sectorielles.

La politique de la ville repose en effet sur une coopération entre l'État, les collectivités, les établissements publics et le tissu associatif, via des dispositifs tels que les Contrats de ville, les Ateliers Santé Ville, les programmes de réussite éducative, ou encore des démarches de prévention et de cohésion sociale. L'enjeu du présent rapport est d'interroger la capacité, le rôle et les moyens dont disposent les acteurs territoriaux pour territorialiser les politiques alimentaires nationales et construire des réponses adaptées aux QPV, dans une perspective de développement social et territorial.

Ce rapport s'organise en quatre parties :

> La première présente le cadrage théorique, institutionnel et territorial mobilisé pour cette étude — les sources, entretiens et concepts qui en constituent l'outillage.

> La deuxième retrace la genèse et la construction des politiques alimentaires nationales, avant d'en analyser la territorialisation et de formuler les trois hypothèses de travail qui structurent la suite du rapport.

> La troisième présente et analyse la manière dont ces cadrages se traduisent localement et comment les acteurs s'en saisissent, à travers un ensemble de fiches expériences construites à partir d'entretiens et de documents : le PAT Cergy-Pontoise – Vexin français, l'Agrocité de Gennevilliers, le programme Comestible (Roissy Pays-de-France), VRAC Seine Ouest, Promo'Nutrition, GAFIB, Paniers d'IMA (Trappes), Consomm'acteurs, La Gennevilloise, ainsi que d'autres initiatives repérées sur le territoire tout en présentant des démarches précédemment repérées par l'équipe du Pôle ressources, depuis 2015.

> Enfin, la quatrième formule des recommandations à l'échelle nationale et locale.

[2] *Les Quartiers de la Politique de la Ville En Île-de-France - Insee Analyses Ile-de-France – n°57,* 2017

[3] *Diagnostic de la Précarité Alimentaire En Ile-de-France | Agence Nouvelle des Solidarités Actives*, 2023

CADRAGE THÉORIQUE, INSTITUTIONNEL ET TERRITORIAL

A - CADRAGE THÉORIQUE EXPLORATOIRE

En amont, un travail exploratoire a été mené pour délimiter un objet d'étude très transversal, l'alimentation, et identifier les principaux champs de recherche utiles pour comprendre ce qui se joue en QPV. Cette phase a consisté en une revue de littérature sur les liens entre alimentation, territoires et inégalités sociales, autour de quatre entrées principales : l'accès et les stratégies d'approvisionnement, les dispositifs de relocalisation (circuits courts, PAT), les formes de réappropriation alimentaire (agriculture urbaine, tiers-lieux, justice/démocratie alimentaire), et la notion d'environnement alimentaire, qui traverse et articule les trois précédentes.

UNE GRANDE RICHESSE EN MATIÈRE DE PUBLICATION

Cette phase exploratoire mobilise des travaux récents sur les stratégies d'approvisionnement en QPV. L'enquête conduite à Porte de la Chapelle (Caparros et al., 2025) propose une lecture socio-spatiale de l'accessibilité alimentaire, en s'appuyant sur les cinq dimensions de l'accès (Penchansky & Thomas, 1981, voir encadré p. 70) : accessibilité spatiale, disponibilité de l'offre, accessibilité financière, organisation (horaires/modalités d'achat) et acceptabilité (adéquation culturelle et symbolique). Cette grille permet de dépasser une approche centrée sur les comportements individuels : elle relie l'alimentation à la morphologie urbaine, à la mobilité et aux inégalités territoriales. Elle éclaire notamment le rôle déterminant du prix et des stratégies de mobilité (sorties du quartier, courses fractionnées, comparaisons), et invite à évaluer les actions non seulement sur “l'offre”, mais sur la façon dont elles répondent (ou non) à ces dimensions.

L'infographie de Muriel Salort consacrée à l'accès à l'alimentation dans les quartiers populaires (Cahiers du Développement Social Urbain, n° 79, 2024) objective précisément ce déséquilibre de l'offre commerciale : les QPV comptent 2,1 fois moins de supermarchés que le reste des unités urbaines englobantes, mais 20 % de supérettes et de boucheries en plus. Cette configuration se traduit par des pratiques de déplacement contrastées : 57 % des ménages de QPV font leurs courses exclusivement en dehors de leur quartier, contre seulement 27 % qui s'approvisionnent uniquement sur place. L'enquête menée par VRAC en 2023 auprès de ses adhérents en quartiers populaires, mobilisée dans cette infographie, précise que 71 % d'entre eux fréquentent plus de trois lieux d'achat différents pour faire leurs courses. Ces déplacements contraints n'empêchent cependant pas des écarts de consommation mesurables : seuls 52 % des habitants de QPV consomment au moins une portion de fruits par jour et 49 % une portion de légumes, soit respectivement 6 et 11 points de moins que les habitants des quartiers environnants — un écart que l'inflation alimentaire, évaluée à 12,7 % entre juillet 2022 et juillet 2023, est venue renforcer.

L'enquête conduite en 2025 par l'association Andès auprès de près de 600 habitants de QPV, avec le soutien du ministère de la ville et du logement et de l'ANCT, confirme et actualise ce constat à l'échelle nationale. Elle documente un paradoxe : 63 % des habitants déclarent sauter des repas et plus d'un sur deux ne peut acheter tous les aliments dont il a besoin, alors même que 78 % consomment des fruits et légumes frais plusieurs fois par semaine — l'aspiration à bien manger n'est donc pas en cause, ce sont les moyens qui font défaut. L'enquête révèle des vulnérabilités différenciées : les familles monoparentales sont particulièrement exposées (74 % ne peuvent acheter tous les aliments souhaités, contre 57 % pour les foyers classiques), de même qu'un clivage générationnel où les

jeunes adultes concentrent davantage de fragilités que les seniors (41 % des jeunes adultes déclarent ne pas manger équilibré au quotidien). Enfin, 41 % des répondants identifient la mobilité comme une contrainte pour faire leurs courses. Interrogés sur les solutions à privilégier, les habitants plébiscitent des dispositifs de proximité plutôt que des mesures individuelles : 92 % souhaitent un accès à des fruits et légumes à prix réduit et 66 % favorisent les groupements d'achats solidaires — une préférence qui vient conforter, du point de vue des habitants eux-mêmes, l'intérêt des dispositifs de type VRAC documentés plus loin dans ce rapport.

Plusieurs auteurs ont servi de points d'appui :

> **Yuna Chiffoleau** montre que les circuits courts ne sont pas mécaniquement synonymes de justice sociale : leur accessibilité dépend des formats (marchés vs AMAP), des coûts/logistiques et des modes de régulation locale ; ils peuvent devenir socialement sélectifs s'ils ne sont pas explicitement pensés comme un levier d'accès à une alimentation de qualité pour les publics modestes.

> Cette analyse rejoint celle de **Ronan Le Velly**, dont l'entrée « Alimentation » du Dictionnaire des politiques territoriales (2020) resitue les circuits courts et les PAT dans l'histoire plus longue des politiques territoriales françaises, et invite à ne pas les traiter comme des innovations isolées mais comme l'aboutissement d'une trajectoire d'action publique.

> **Claire Lamine** analyse la nécessité de reconnecter agriculture et alimentation via des systèmes agri- alimentaires territoriaux et des gouvernances multi-acteurs, tout en soulignant un point de vigilance central : les politiques de "qualité" peuvent exclure si l'équité d'accès (prix, logistique, publics) n'est pas intégrée dès la conception.

> Hervé Hazard et ses coauteurs, dans leur article sur les PAT « au service d'une approche systémique » (Cahiers de l'action, n° 58, 2022), prolongent cette réflexion en interrogeant la capacité des PAT à articuler effectivement les dimensions agricole, sociale et de santé plutôt que de les juxtaposer — une question directement mobilisée dans l'hypothèse 1 sur l'alignement des cadres d'action publique.

> Les travaux de **Flaminia Paddeu** éclairent l'agriculture urbaine comme une forme de justice environnementale et alimentaire : dans des quartiers populaires, ces projets peuvent être des supports de sociabilité et d'empowerment, mais leur portée dépend des conditions d'ancrage, de sécurisation et de gouvernance locale.

> Ce chantier de la justice alimentaire trouve un prolongement utile dans le concept de justice agri-alimentaire, développé par **Camille Hochedez et Julie Le Gall** (2016, 2018) et repris par la géographe Alexandra Pech dans sa notice « Environnement alimentaire » (2021). Le concept articule deux volets généralement traités séparément : la justice alimentaire proprement dite, qui dénonce les inégalités structurelles et socio-spatiales d'accès à une alimentation saine et de qualité — celle que ce rapport documente essentiellement du point de vue des habitants de QPV —, et la justice socio-économique agricole, qui souligne les difficultés vécues par les producteurs agricoles eux-mêmes, en particulier les plus petits, dont une partie importante vit sous le seuil de pauvreté. La justice agri-alimentaire vise ainsi à donner un pouvoir d'action aux publics défavorisés pour consommer des aliments sains, bons et accessibles, produits par des agriculteurs dignement rémunérés et valorisés dans leur travail.

Ce concept invite à ne pas traiter la question de l'accès des ménages et celle des conditions de production comme deux sujets indépendants — un angle mort relatif

du cadrage de ce rapport, centré sur le versant demande (accès des habitants) plus que sur le versant offre (conditions des producteurs mobilisés par les circuits courts documentés dans les fiches expériences, notamment GAFIB, VRAC ou Paniers d'IMA).

> **Anaïs Mainfray**, dans son étude sur les groupements d'achat de l'association VRAC (Cahiers de l'action, n° 58, 2022), documente la façon dont ce type de dispositif combine achat groupé et tarification solidaire pour agir simultanément sur l'accessibilité financière et l'accessibilité spatiale — un éclairage directement utile pour la lecture de la fiche VRAC Seine Ouest présentée plus loin dans ce rapport.

> La question de la participation des habitants est outillée par deux références supplémentaires. **Dominique Paturel et ses coauteurs**, dans leur article sur l'accès à l'alimentation comme « enjeu systémique et démocratique » (Cahiers de l'action, n° 58, 2022), défendent l'idée que l'accès à une alimentation de qualité ne peut être traité indépendamment de la capacité des habitants à peser sur les choix qui la déterminent. Julie Lequin, dans son étude sur la participation citoyenne à l'élaboration d'un PAT à travers l'exemple des ateliers de cuisine de rue (Cahiers de l'action, n° 58, 2022), documente une forme concrète de co-construction que l'on retrouve, à des degrés très variables, dans plusieurs des fiches expériences (Agrocité, GAFIB, Promo'Nutrition notamment).

> Enfin, **l'étude de Terres en villes** permet d'objectiver plus finement le niveau de participation citoyenne dans les PAT, plutôt que de l'évoquer en termes généraux. Sur un échantillon de 30 PAT étudiés à l'échelle nationale, l'étude distingue sept niveaux d'implication des citoyens, de la simple sensibilisation du public jusqu'à l'auto-gestion, en passant par l'information, la consultation, la concertation, la co-construction de la décision et la gestion participative. Ce classement révèle un déséquilibre net : sur les 30 PAT étudiés, seuls deux sont portés par des associations citoyennes (Belle-Île-en-Mer et Pyrénées Catalanes) ; à l'échelle nationale, l'étude rappelle que seuls 6 des 428 PAT recensés en France en 2023 sont portés par la société civile. Cette échelle d'implication n'a pas été mobilisée dans la lecture croisée de ce rapport, mais elle en constitue un prolongement possible : qualifier plus précisément le niveau de participation observé dans chacune des fiches, plutôt que de le décrire en termes qualitatifs génériques.

L'ENVIRONNEMENT ALIMENTAIRE COMME NOTION TRANSVERSALE

Ces lectures convergent vers une notion plus large, qui n'était jusqu'ici mobilisée que de façon implicite dans le cadrage : celle d'environnement alimentaire (food environment). Le concept, popularisé à partir du modèle socio-écologique de la santé porté par l'OMS depuis la Charte d'Ottawa (1986), désigne l'ensemble des éléments extérieurs qui influencent un individu dans ses habitudes alimentaires, à la croisée d'un environnement social, d'un environnement physique (quartier, commerces, écoles) et de facteurs macro comme les normes sociales ou les politiques agricoles et alimentaires. Cette notion présente l'intérêt de rassembler dans un même cadre d'analyse les cinq dimensions de Penchansky & Thomas mobilisées plus haut, en les reliant explicitement à une approche de santé publique — ce qui recoupe directement l'un des axes du cadrage institutionnel (PNNS, PNA, SNANC).

La littérature scientifique mobilisée par Géoconfluences permet d'aller plus loin que la seule définition. Elle retrace la notion de « déserts alimentaires » (food deserts), forgée aux États-Unis pour désigner les secteurs défavorisés où une part significative des habitants vit à plus de 1,6 km du supermarché le plus proche en milieu urbain, et son prolongement, les « marécages alimentaires » (food swamps), qui désignent

les quartiers où l'offre alimentaire ultra-transformée domine largement l'offre en produits frais. Ces concepts, élaborés dans le contexte nord-américain, ne se transposent cependant pas directement au cas français : une étude comparative menée par Dupuy et al. sur des terrains français, luxembourgeois et allemand n'observe pas de lien de causalité direct entre urbanisme et obésité, et propose de parler plutôt de « territoires de l'obésité », c'est-à-dire d'espaces où pauvreté, déprise économique et déclin urbain se combinent historiquement pour créer un contexte défavorable, sans mécanisme spatial univoque.

Deux travaux cités par cette synthèse portent spécifiquement sur les QPV et complètent utilement le cadrage théorique : le mémoire de Frouin (2018) sur l'urbanisme, l'insécurité alimentaire et l'organisation commerciale dans les quartiers de la politique de la ville, et l'étude de Nikolli (2014) sur l'accès aux produits de l'agriculture locale dans un quartier de banlieue lyonnaise (Les Minguettes, Vénissieux) — tous deux confirmant qu'en QPV, l'offre alimentaire est en général moins variée et davantage orientée vers la restauration rapide que dans les quartiers plus aisés. Elle invite enfin à une forme de prudence méthodologique : la recherche sur les environnements alimentaires reste encore peu développée en France comparativement aux pays anglo-saxons, ce qui limite les possibilités de généralisation à partir d'études de cas localisées comme celles retenues dans le présent rapport.

Ces lectures ont permis de stabiliser les cadres d'analyse et d'orienter la suite du travail vers les politiques et instruments de territorialisation (PAT, Contrats de ville, CLS, dispositifs type Quartiers fertiles, VRAC, tiers-lieux), en questionnant systématiquement l'accès réel, la qualité, et la place des habitants dans ces dispositifs.

B - CADRAGE INSTITUTIONNEL EXPLORATOIRE

Ce travail s'est également appuyé sur une analyse des référentiels de l'action publique afin de comprendre la manière dont la question alimentaire est prise en compte dans les politiques nationales et territoriales, en particulier dans le champ de la politique de la ville ainsi que dans les politiques de santé et d'environnement. Ont été étudiés plusieurs documents de cadrage institutionnel importants, tels que les programmes nationaux alimentaires, les dispositifs d'accessibilité alimentaire durable ou encore les expérimentations portées par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) à travers le programme Quartiers fertiles et les orientations de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) à travers Fabrique Prospective[4].

Pour mieux comprendre cela, deux entretiens ont été effectués en lien avec les QPV. Le premier avec Inga Kardava, chargée de mission au sein du programme Quartiers fertiles porté par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Ce programme a pour objectif de développer l'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain pour favoriser l'accès à une alimentation durable, l'insertion sociale et la cohésion territoriale. Cela a permis d'explorer le lien entre alimentation et renouvellement urbain. Un second échange avec l'ANCT sur le programme Fabrique Prospective a permis d'apporter des éléments sur la gouvernance multi-acteurs et les logiques d'innovation locale dans les politiques alimentaires territoriales.

[4] Fabrique Prospective. *Comment renforcer l'accessibilité à une alimentation durable et de qualité pour tous dans les QPV ?*. 2021-2023.

Ces deux entretiens sont complétés par une documentation institutionnelle plus large, qui permet à la fois d'objectiver les propos recueillis et d'élargir le cadrage à des dispositifs non couverts par les entretiens.

Le bilan intermédiaire du programme Quartiers fertiles, publié par l'ANRU en octobre 2025, apporte des données chiffrées qui prolongent l'entretien mené avec Inga Kardava : les projets lauréats ont généré, en 2024, 130 tonnes de denrées alimentaires et 300 tonnes de productions non alimentaires (compost, semences, plants), soit environ 23 % de l'objectif de rendement que se sont fixé ces projets — un résultat que l'ANRU qualifie d'encourageant au regard de la jeunesse des sites, avec une moyenne de deux tonnes de denrées par projet en phase de production. Ce bilan porte sur l'ensemble des lauréats du programme, dont l'Agrocité de Gennevilliers documentée plus loin dans ce rapport fait partie ; il permet ainsi de resituer cette fiche expérience dans une dynamique nationale plutôt que comme un cas isolé.

Le cadrage institutionnel gagne également à intégrer un dispositif national non évoqué lors des entretiens : le programme Mieux manger pour tous, inscrit dans le Pacte des solidarités 2023-2027 et doté d'un budget croissant (60 millions d'euros en 2023, jusqu'à 100 millions d'euros prévus en 2027). Piloté nationalement avec un volet local décliné par les DREETS, ce programme cible notamment les alliances locales entre producteurs, associations et collectivités, et le soutien à des actions de lutte contre la précarité alimentaire au sein des Projets Alimentaires Territoriaux — deux axes qui recoupent directement les dispositifs documentés dans les fiches expériences de ce rapport (VRAC, GAFIB via le réseau Andès).

Enfin, le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales sur la lutte contre la précarité alimentaire (IGAS, 2019) offre un cadre de lecture utile de la fragmentation institutionnelle : il retrace l'évolution du soutien public à la précarité alimentaire comme relevant simultanément d'une politique sociale, agricole et de santé publique, sans qu'aucun de ces trois secteurs n'en assure un pilotage unifié — un constat qui annonce directement la recommandation nationale de ce rapport sur la création d'un comité interministériel expérimentations permanent de l'alimentation.

C - CADRAGE DES POLITIQUES LOCALES

Ce travail exploratoire a également porté sur l'analyse des politiques territorialisées, en particulier les Contrats de ville, les Contrats locaux de santé (CLS) et les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), afin d'identifier comment (et à quelles conditions) les enjeux alimentaires sont coordonnés entre secteurs (ville/santé/social/agriculture) et traduits en instruments opérationnels à l'échelle locale.

Au sein des PAT, une attention plus particulière a été portée à ceux de Cergy-Pontoise – Vexin français et de Roissy Pays-de-France. Sans se prêter à un exercice de comparaison systématique, cette double entrée permet de mettre en perspective deux stratégies locales contrastées, tant du point de vue de la prise en compte des populations de QPV que de leur dynamique institutionnelle propre.

Cette phase a permis de mieux comprendre à la fois la diversité des initiatives existantes et, en miroir, la rareté de travaux explicitement centrés sur l'alimentation en QPV, alors même que nombre d'actions relèvent du "droit commun" ou de politiques sectorielles. Pour consolider cette lecture, un entretien a été réalisé avec Albane Berneuil-Fouiller, doctorante travaillant sur *« S'alimenter dans les quartiers en politique de la ville »* (environnements, expériences individuelles,

collectives). Son apport a été décisif sur trois points :

(1) l'importance de raisonner en termes d'environnement alimentaire, en distinguant des barrières matérielles (distance, mobilité, accès à une cuisine, contraintes de temps), économiques (budget) et symboliques (représentations, culture alimentaire, distinction sociale), qui conditionnent l'appropriation réelle des dispositifs ;

(2) la nécessité de requestionner la notion de "qualité", souvent définie par les politiques et associations selon une "nouvelle éthique" (bio/local/circuits courts), alors que les habitants peuvent mobiliser d'autres critères (goût, satiété, habitudes), ce qui peut créer des décalages ;

(3) le fait que de nombreuses initiatives "alimentation durable" atteignent difficilement les publics précaires sans s'adosser à des relais de l'action sociale (centres sociaux, maisons de quartier, structures d'hébergement, associations de lutte contre la pauvreté), dans un contexte où la visibilité des actions dépend aussi de la professionnalisation et de la capacité à répondre aux appels à projets.

GENÈSE, CONSTRUCTION ET TERRITORIALISATION DES POLITIQUES ALIMENTAIRES : DE L'ÉLARGISSEMENT DES RÉFÉRENTIELS D'ACTION À LA FRAGMENTATION DES ACTEURS ET DES DISPOSITIFS

> L’alimentation, un enjeu de survie et de cohésion sociale

Avant le XX^{e} siècle, l’alimentation est principalement une question de survie. Pour la majorité de la population, il ne s’agit ni de plaisir ni d’équilibre nutritionnel, mais simplement d’éviter la faim. Les sociétés sont extrêmement vulnérables aux aléas climatiques : une mauvaise récolte, un hiver difficile ou une hausse des prix peuvent provoquer famines et émeutes. Le pain est l’aliment central, en fournissant l’essentiel des calories, ce qui rend la population dépendante des céréales comme le blé ou le seigle. Les techniques de conservation étant limitées et la production principalement destinée à l’autoconsommation, la moindre crise agricole entraîne pénuries et flambée des prix. Cette dépendance aux récoltes se conjugue alors avec le système social inégalitaire de l’Ancien Régime.

Durant cette période, le système seigneurial va accentuer les inégalités : les paysans doivent verser impôts et dîmes, ce qui fait de la production alimentaire un enjeu de pouvoir. La faim devient aussi peu à peu un risque politique. Les émeutes de subsistance poussent l'État à intervenir pour contrôler les prix, surveiller les stocks et organiser des importations pour pallier les manques. À la fin des années 1780, la hausse du prix du pain a contribué à délégitimer la monarchie et a participé au déclenchement de la Révolution française. L'alimentation révèle déjà de fortes inégalités sociales : les classes populaires consomment principalement du pain et des légumes, tandis que les élites disposent d'une alimentation variée et abondante, marqueur de distinction sociale. Ce n'est donc pas seulement un besoin biologique, mais aussi un facteur de stabilité politique et sociale, un enjeu qui va devenir peu à peu central.

> Des famines aux rendements : l’évolution de l’agriculture française

Au XXe siècle, les deux guerres mondiales fragilisent profondément l'approvisionnement alimentaire. Destructions, mobilisations et perturbations des échanges provoquent pénuries et rationnement. Après 1945, garantir la sécurité alimentaire devient une priorité nationale. L'État soutient fortement l'agriculture par des aides, des investissements et des politiques de stabilisation des prix. La modernisation s'accélère : mécanisation, engrais chimiques, pesticides et semences améliorées permettent d'augmenter fortement les rendements au prix d’impacts environnementaux importants. L'agriculture passe d'une logique de subsistance à une logique de performance et de productivité. Cette transformation réduit le risque de pénuries pour la population, assure des revenus plus stables aux agriculteurs et prépare l'intégration européenne.

> La PAC (Politique Agricole Commune), moteur de souveraineté et de durabilité

C’est dans ce contexte qu’est créée en 1962 la Politique Agricole Commune (PAC). Son objectif principal est d’éviter le retour des pénuries en garantissant une production suffisante et stable. Elle soutient les revenus agricoles grâce à des subventions, régule les marchés pour limiter les fluctuations des prix et met en place des mécanismes de stockage et d’intervention. Elle a aussi pour objectif de maintenir des prix accessibles pour les consommateurs. Progressivement, la PAC élargit ses objectifs en soutenant le développement rural et la transition écologique : pratiques durables, préservation de la biodiversité, limitation des intrants chimiques et promotion de labels de qualité.

Aujourd’hui, la PAC joue un rôle concret dans les territoires. Elle soutient les exploitations locales, contribue à l’approvisionnement des cantines et services publics, et finance des projets comme

les circuits courts ou l'agriculture biologique. Les collectivités locales traduisent les décisions européennes en actions adaptées aux besoins de leur territoire.

L'alimentation est passée d'un enjeu de survie à un pilier de la souveraineté, de la stabilité sociale et du développement durable.

A - UNE INSTITUTIONNALISATION PROGRESSIVE DE LA POLITIQUE ALIMENTAIRE DANS UN CADRE DE POLITIQUES PUBLIQUES ÉCLATÉES

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE CROISSANTE DES ENJEUX ALIMENTAIRES

L'alimentation est aujourd'hui reconnue comme un objet d'action publique par l'État Français. Via le Programme national nutrition santé (PNNS), le Programme national pour l'alimentation (PNA) et la Loi EGalim, l'État encadre, oriente et structure une réelle politique alimentaire nationale. Différents référentiels structurent l'action publique en matière alimentaire, tels que la question de la santé, de la justice sociale, de l'économie ou encore de la transition écologique.

L'ALIMENTATION COMME ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE : LE RÔLE DU PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTÉ (PNNS)

Lancé en 2001 par le ministère de la Santé, le Programme national nutrition santé marque une étape importante en faisant de l'alimentation un outil essentiel de prévention des maladies chroniques dans les politiques de santé publique. L'objectif du PNNS est d'améliorer l'état de santé de la population en agissant sur les habitudes alimentaires et l'activité physique. Lutte contre l'obésité, le diabète ou les maladies cardiovasculaires, avec la promotion des fruits et légumes, la limitation des produits trop gras, trop sucrés ou trop salés : le programme diffuse des repères simples et accessibles à tous. Par des campagnes nationales comme « Manger Bouger » ou le dispositif Nutri-Score, il rend l'information nutritionnelle visible et compréhensible pour tous. Les écoles, les professionnels de santé et les collectivités deviennent des relais de cette stratégie. L'alimentation n'est plus seulement une affaire privée, mais une question de santé publique.

UNE APPROCHE GLOBALE DU SYSTÈME ALIMENTAIRE : LE PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION (PNA)

Issu de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) de 2010, le Programme national pour l'alimentation (PNA) propose d'élargir les objectifs de la politique nationale, en passant d'une approche centrée sur la nutrition à une vision globale du système alimentaire. Les enjeux du programme sont de garantir à tous l'accès à une alimentation sûre, saine, durable et de qualité. Il agit contre la précarité alimentaire, soutient les circuits courts, valorise le patrimoine gastronomique et encourage la transition écologique. Son déploiement repose notamment sur les Projets alimentaires territoriaux (PAT), qui rapprochent producteurs, collectivités et citoyens pour relocaliser l'alimentation et dynamiser les territoires. Le programme cherche à faire de l'alimentation un moyen de renforcer la cohésion sociale, de soutenir l'économie locale et de mieux faire face aux crises climatiques et géopolitiques.

LA MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE DU PNA AVEC LA LOI EGALIM

Adoptée en 2018, la loi EGalim permet de donner une traduction concrète à ces ambitions, notamment dans la restauration collective. Elle impose que 50 % des produits servis dans les cantines publiques soient durables ou de qualité, dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique. Elle encourage aussi la réduction du gaspillage alimentaire et l'amélioration de

l'équilibre nutritionnel des repas. En agissant directement sur l'approvisionnement, la production et la consommation, la loi inscrit les objectifs du PNNS et du PNA dans les pratiques quotidiennes des territoires.

DES PROGRAMMES NATIONAUX À LEUR TERRITORIALISATION

Chaque programme correspond à un objectif précis même si leurs domaines d'actions peuvent parfois se recroiser. Le PNNS se concentre sur la nutrition et la santé publique, avec des campagnes de prévention et des repères alimentaires. Le PNA a une vision plus large, intégrant le système alimentaire global, le respect de l'environnement et la sécurité alimentaire, en s'appuyant sur les Projets Alimentaires Territoriaux pour rapprocher producteurs, collectivités et citoyens localement. La loi EGalim traduit ces orientations en règles concrètes, dans la restauration collective, en imposant des standards de qualité et d'équilibre écologique. Cela montre comment l'État a progressivement structuré une politique alimentaire nationale, passant de la sensibilisation individuelle à une régulation plus globale tout en favorisant depuis quelques années la territorialisation de ces programmes. Cependant, en dépit de l'institutionnalisation croissante des enjeux alimentaires par la création de ces différents programmes, la diversité des référentiels, des acteurs et des outils peut apparaître comme fragmentée et difficile à gérer pour les collectivités locales, qui doivent coordonner leurs actions entre différents cadres et objectifs.

MULTIPLICITÉ DES ACTEURS ET COORDINATION LIMITÉE DE L'ACTION PUBLIQUE ALIMENTAIRE

> Millefeuille institutionnel et fragmentation des acteurs : un frein à l'efficacité de l'action publique

La politique alimentaire française mobilise de nombreux ministères, chacun avec ses propres programmes et ses priorités différentes. Le ministère de l'Agriculture gère le PNA et les PAT. Le ministère de la Santé pilote le PNNS et les campagnes « Manger Bouger », tandis que le ministère de la Transition écologique s'occupe de la transition écologique, de la réduction du gaspillage et des programmes comme le SNANC (Stratégie nationale pour l'alimentation nutrition et le climat). Même

Référentiels pour l'**Alimentation**

Domaine	Nom du dispositif / stratégie	Objectif concret / rôle
Santé Publique	• PNNS (Programme national nutrition santé)	Promouvoir une alimentation saine pour tous.
	• SNANC	Soutenir l'alimentation, la nutrition et le climat.
Agriculture	• PNA (Programme National pour l'Alimentation)	Soutenir circuits courts et producteurs locaux.
Social & Justice Alimentaire	• Loi EGalim	Garantir une alimentation de qualité et équitable.
	• PAT	Relocaliser l'alimentation et lutter contre la précarité.
Environnement & Écologie	• Quartiers fertiles	Développer l'agriculture urbaine.
	• Loi AGEC	Réduire le gaspillage et favoriser le recyclage.
Éducation	• Éducation à l'alimentation	Sensibiliser les enfants à bien manger.
Urbanisme	• ANRU – Quartiers fertiles	Projets urbains avec jardins et agriculture.

le ministère de l'Éducation a son rôle dans la politique alimentaire en développant l'éducation à l'alimentation et au goût et des programmes dans les écoles.

Cette multiplicité d'acteurs se fait sans coordination forte ni instance centrale capable de gérer les actions. L'absence d'un comité interministériel de l'alimentation contribue notamment à une politique publique fragmentée, sans ligne directrice. Il y a donc un certain millefeuille institutionnel, certes les objectifs des programmes sont parfois proches, mais ils sont gérés par des instances différentes. Puisque chaque programme possède son calendrier, ses financements, ses indicateurs et ses priorités et, en l'absence d'une coordination interministérielle forte, ces dispositifs coexistent plus qu'ils ne s'articulent réellement.

> Diversité et complexité des acteurs au-delà des ministères

Mis à part les ministères, la politique alimentaire mobilise aujourd'hui une grande diversité d'acteurs, reflétant la complexité et la transversalité de ce champ. Au niveau national, plusieurs agences publiques interviennent, comme l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), l'Agence de la Transition Écologique (ADEME), ainsi que des instituts de recherche et de santé publique tels que l'INRAE ou Santé publique France. Les collectivités territoriales jouent également un rôle central, avec les régions, départements et communes qui mettent en œuvre les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), des aides locales ou d'autres programmes alimentaires. S'y ajoutent des organismes d'expertise, comme le Conseil National de l'Alimentation ou France Stratégie (devenue Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan), qui éclairent les politiques publiques. Les services déconcentrés (ARS, DRAAF, DREAL) assurent la déclinaison des politiques au niveau local. Les associations caritatives, telles que les Restos du cœur, la Banque alimentaire ou Linkee, interviennent pour lutter contre la précarité alimentaire et soutenir les populations vulnérables. Enfin, les citoyens et acteurs économiques participent directement : habitants impliqués dans des coopératives ou groupements d'achat, producteurs et distributeurs adoptant des

Acteurs de l'**Alimentation**

Agences publiques	• **ANRU** (Agence nationale pour la rénovation urbaine) • **ANCT** (Agence nationale de la cohésion des territoires) • **ADEME** (Agence de la transition écologique) • **Santé publique France**
Collectivités territoriales	• Régions, départements, communes, intercommunalités (via PAT, aides locales, programmes alimentaires) • **CCAS** (aide alimentaire, orientation des ménages)
Organismes d'expertise	• **INRAE** (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) • **Conseil national de l'alimentation (CNA)**, **France Stratégie** (devenu Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan)
Services déconcentrés	• **ARS** (agences régionales de santé) • **DREAL** (directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) • **DRAAF** (directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)
Associations caritatives *luttant contre la précarité alimentaire*	• Restos du Cœur, Banques alimentaires, Secours populaire, Secours catholique • Épiceries solidaires (réseau Andès)
Citoyens / habitants	• Habitants, collectifs d'habitants, conseils citoyens
Économie sociale et solidaire	• **VRAC**, **Linkee**, groupements d'achat et coopératives alimentaires solidaires
Acteurs économiques / privés	• Producteurs, distributeurs pouvant mettre en place des pratiques durables

pratiques durables. Cette pluralité d'acteurs montre l'ampleur de la mobilisation autour de l'alimentation, mais souligne également les défis de coordination et de cohérence nécessaires pour que l'action publique soit efficace à l'échelle nationale et locale.

> Conséquences pour les collectivités territoriales : défis et inégalités dans la mise en œuvre

Pour les collectivités territoriales, cette situation génère plusieurs difficultés. D'abord, une lisibilité réduite : il devient difficile d'identifier le bon dispositif, le bon interlocuteur administratif ou le financement pertinent. Ensuite, les collectivités doivent gérer une charge importante alors qu'elles sont déjà très sollicitées : elles doivent s'adapter à plusieurs règles et programmes différents, répondre à divers appels à projets, et concilier des objectifs parfois contradictoires (santé, environnement, économie, cohésion sociale). Ce millefeuille institutionnel peut créer et renforcer les inégalités entre les collectivités qui disposent de moyens importants et les petites communes. La multiplication des programmes et calendriers complique la planification à long terme. Les projets locaux peuvent ainsi se chevaucher avec d'autres initiatives nationales, réduisant leur impact. Les objectifs nationaux, parfois vagues ou contradictoires, obligent les collectivités à les interpréter elles-mêmes. Cela a pour risque de provoquer des incohérences ou des hésitations dans leurs actions locales qui parfois ne mènent à rien de concret. Enfin la complexité des financements et des règles peut décourager certaines initiatives originales, car les critères précis qu'il faut respecter limitent l'esprit de création qu'elles peuvent avoir.

B - LA TERRITORIALISATION DES POLITIQUES ALIMENTAIRES

LA STRUCTURATION LOCALE DE LA POLITIQUE ALIMENTAIRE

> La territorialisation comme instrument d'opérationnalisation des politiques alimentaires locales

La territorialisation de la politique alimentaire va permettre de lui donner un intérêt concret et une consistance politique à l'échelle locale. La démarche va transformer des initiatives souvent diffuses portées par des associations ou des acteurs agricoles en véritables stratégies. Elle s'appuie normalement sur la construction d'un diagnostic local précis, prenant en compte la production agricole, les modes de consommation ou encore les situations de précarité alimentaire. Des réunions intersectorielles plus simples à mettre en œuvre au niveau local que national vont faciliter cela. Ce travail permet ensuite de définir un périmètre d'action cohérent, souvent intercommunal, adapté aux spécificités du territoire. L'alimentation devient un enjeu local à part entière, avec des objectifs stabilisés et pluriannuels où chaque acteur a ses rôles définis. L'échelle locale permet ainsi de coordonner les différents objectifs, référentiels, acteurs et outils promus au niveau national mais fragmentés, et ainsi de mettre autour de la table, les agriculteurs, des acteurs de la santé, de l'action sociale, de l'environnement ainsi que les acteurs publics locaux.

Chaque territoire est singulier en ce qu'il présente une structure agricole différente, des niveaux de précarité variables, une répartition entre population urbaine et rurale singulière ou encore des contraintes foncières qui lui sont propres. La territorialisation de la politique alimentaire est ainsi rendue nécessaire par la spécificité de chaque territoire en termes de ressources et de contraintes, d'où aussi la nécessité

d'une certaine marge de manœuvre dans la mise en œuvre et le financement de celle-ci.

Les expérimentations et la création sont aussi plus simples à mettre en place à l'échelle locale, les circuits courts peuvent notamment être testés. La connaissance des acteurs, leurs interactions régulières mais aussi la connaissance du terrain, de ses spécificités, facilitera les actions.

Enfin les actions locales en matière alimentaire sont plus facilement repérables pour les citoyens-administrés puisqu'elles ont un impact direct sur leur quotidien, avec par exemple une cantine, des marchés locaux, des jardins partagés ou encore une épicerie associative. La participation des habitants facilite d'ailleurs l'appropriation de ces projets, et enfin les élus pourront démontrer facilement le résultat de leurs actions par du concret, des résultats visibles.

La territorialisation ne remplace pas l'État mais constitue cependant un meilleur espace de coordination pour articuler les orientations nationales au niveau local. Les PAT vont alors constituer un des principaux outils de coordination entre ces différents niveaux d'actions publiques.

> Le Projet alimentaire territorial (PAT) pour territorialiser la politique alimentaire

La création des PAT s'inscrit dans une période de transformation des politiques agricoles et alimentaires françaises au début des années 2010. Elle a été rendue effective par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, adoptée en 2014, sous l'impulsion du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Le PAT constitue la traduction locale du PNA. La création des PAT marque un tournant car elle rapproche consommation et production à l'échelle locale. Il vise surtout à coordonner avec plus de pertinence l'ensemble des acteurs d'un territoire autour des enjeux agricoles, environnementaux, économiques et sociaux liés à l'alimentation.

L'objectif principal des PAT est de favoriser le développement d'un système alimentaire territorial plus durable en rapprochant les producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs. Les PAT soutiennent notamment l'agriculture locale à travers le développement des circuits courts, la promotion d'une alimentation de qualité en restauration collective, en particulier dans les cantines scolaires, et enfin la lutte contre la précarité alimentaire. Les PAT peuvent également intégrer des actions diversifiées comme la création de jardins partagés, le développement de fermes urbaines, l'éducation à l'alimentation ou encore le soutien au commerce alimentaire de proximité. Leur périmètre d'intervention est relativement large dès lors que les actions sont liées à la problématique alimentaire territoriale.

La mise en œuvre d'un PAT repose sur un processus de labellisation nationale. Les collectivités ou groupements d'acteurs doivent répondre à des appels à projets lancés par l'État en présentant un diagnostic territorial, des objectifs opérationnels ainsi qu'un dispositif de gouvernance multi-acteurs. Cette gouvernance implique normalement la participation des producteurs agricoles, des associations, des établissements scolaires, des acteurs de l'action sociale ainsi que des habitants du territoire. La labellisation distingue deux niveaux principaux : les PAT émergents (niveau 1) et les PAT opérationnels (niveau 2), en fonction du degré d'avancement des actions et du suivi des résultats.

France PAT (ministère de l'Agriculture) dénombre en 2025 450 PAT labellisés, dont 241 PAT opérationnels. L'État a notamment soutenu leur développement à travers des financements estimés à environ 20 millions d'euros dans le cadre du Programme

national pour l'alimentation (PNA) à sa création. La plateforme nationale France PAT accessible à tous constitue un outil de référence permettant d'observer les dynamiques territoriales, de cartographier les projets et de suivre leur évolution.

Les PAT sont majoritairement portés par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), bien que d'autres structures puissent être impliquées, telles que des départements, des métropoles ou des parcs naturels régionaux. Dans certains territoires ruraux, les PAT peuvent être animés par des structures associatives ou des collectifs d'acteurs locaux, favorisant une logique participative. Leur gouvernance repose ainsi sur une coordination multi-acteurs associant élus, producteurs, associations, établissements scolaires, travailleurs sociaux et citoyens, pour adapter les politiques alimentaires aux réalités du terrain.

Au-delà de la multiplication des initiatives, ces lectures montrent que l'enjeu central, à l'échelle locale, est celui de l'articulation entre plusieurs cadres d'action publique qui traitent de l'alimentation par des entrées différentes. Sur un même territoire, l'alimentation peut relever à la fois du Projet alimentaire territorial (PAT) (structuration d'une stratégie agri-alimentaire, circuits courts, restauration collective, précarité alimentaire), du Contrat de ville (ciblage et priorisation en QPV, mobilisation des partenaires de la politique de la ville), du Contrat local de santé (CLS) (prévention, inégalités sociales et territoriales de santé), ou encore de programmes d'aménagement et de renouvellement urbain (par exemple Quartiers fertiles / ANRU) qui conditionnent concrètement l'accès (foncier, équipements, espaces disponibles, localisation des services). Or, lorsqu'ils ne sont pas pensés ensemble, ces cadres peuvent rester en "silos" : les actions s'additionnent sans cohérence d'ensemble, les objectifs se chevauchent, les calendriers et critères divergent, et les initiatives dépendent davantage d'opportunités ponctuelles que d'une stratégie stabilisée. À l'inverse, les démarches de territorialisation les plus structurantes reposent sur une coordination multi-acteurs (collectivités, services de l'État, ARS, associations, bailleurs, acteurs économiques, etc.) qui permet de partager un diagnostic, d'aligner des priorités et de mieux adapter les actions aux besoins locaux. Dans cette perspective, la territorialisation apparaît moins comme une "déclinaison" automatique du national que comme un espace de coordination permettant de rendre compatibles des objectifs et instruments fragmentés, et de transformer des initiatives dispersées en politique locale lisible.

LES QPV : DES TERRITOIRES OÙ SE CONCENTRENT LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À L'ALIMENTATION

> Une insécurité alimentaire plus fréquente en QPV

En France une proportion importante de la population est confrontée à une forme de précarité alimentaire, qui ne se limite pas à la pauvreté financière mais concerne surtout le manque d'accès à une alimentation de qualité permettant de subvenir à ses besoins. Selon une étude du Crédoc (2024), 16 % des Français déclarent ne pas pouvoir manger à leur faim, à cause principalement du prix des produits, du manque de moyens ; ce phénomène s'est accéléré avec l'inflation des prix alimentaires et le Covid-19 ces dernières années. Dès 2010, des travaux de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale et de l'université Paris VI ont montré que la prévalence de l'insécurité alimentaire est nettement plus élevée dans les zones urbaines sensibles, ancêtres des QPV : 14,4 % des habitants y vivent une insécurité alimentaire, contre seulement 5,3 % dans les autres quartiers. Cela permet

de montrer que plus un quartier concentre des difficultés économiques, sociales, plus ses habitants risquent de rencontrer des difficultés pour se nourrir correctement. La faiblesse des revenus locaux influence directement l'accès à une alimentation suffisante et de qualité, ce qui augmente l'insécurité alimentaire.

> Un environnement alimentaire défavorable dans les QPV

L'environnement alimentaire renvoie à l'offre réelle de produits, leur disponibilité, leur qualité nutritionnelle et leur accessibilité (prix, proximité). Or cette offre est souvent moins dense en QPV qu'ailleurs. Les résidents, eux-mêmes, déclarent que l'environnement alimentaire n'est pas satisfaisant, selon une enquête de Vrac, 54 % déclarent qu'il manque des produits locaux, 37 % signalent un manque de produits bio, 35 % déplorent l'absence de produits frais et 33 % estiment ne pas trouver de produits à moindre prix dans leur quartier. Il existe un manque de diversité alimentaire, ce qui limite l'adéquation entre l'offre disponible et les besoins nutritionnels nécessaires à une alimentation de qualité. Les freins à l'accès alimentaire sont également liés à des contraintes socio-économiques et territoriales : 67 % des personnes interrogées expliquent ne pas pouvoir acheter tous les aliments qu'elles souhaitent en raison d'un budget limité, et 14 % évoquent des difficultés de mobilité pour accéder à d'autres points de vente (grandes surfaces ou marchés).

La question de l'alimentation constitue un enjeu à la fois territorial et social comme on peut l'observer dans l'infographie de l'article « L'accès à l'alimentation pour les habitants des quartiers populaires ». Muriel Salort montre que l'accès à l'alimentation ne dépend pas uniquement du niveau de revenu des ménages, mais également de l'organisation de l'espace urbain et de la répartition des commerces alimentaires.

Dans les quartiers populaires, les habitants peuvent rencontrer des difficultés liées à la distance avec les points de vente de produits frais, à la diversité limitée de l'offre ou encore aux contraintes de mobilité quotidienne. L'environnement urbain joue un rôle important dans les possibilités réelles d'accès à une alimentation de qualité. Cela pourrait donc aussi expliquer que la géographie des villes contribue aux inégalités alimentaires.

Enfin dans certains quartiers on observe un phénomène appelé « food swamp » qualifiant un environnement alimentaire dominé par des offres peu favorables à une alimentation équilibrée. Cela veut dire qu'il y a beaucoup de fast-food et de petites supérettes, mais moins de grands supermarchés proposant des produits frais et moins chers. Cette situation s'explique surtout par le niveau de revenu plus faible des habitants et par la rentabilité commerciale des entreprises, qui ne veulent pas prendre le risque de s'installer en QPV par crainte d'une demande solvable insuffisante pour rentabiliser leur offre. On retrouve donc des commerces à fortes rotations et peu onéreux comme des fast-foods, où un repas type coûte souvent moins de 10 euros et permet de se rassasier pleinement.

> Pauvreté locale, contraintes budgétaires et effets sur les comportements alimentaires

Dans les quartiers prioritaires, la vulnérabilité alimentaire est fortement liée aux conditions économiques des ménages. Le prix constitue le principal critère de choix alimentaire : selon l'enquête de VRAC et l'avis du CESE (2025), plus de 90 % des personnes en situation d'insécurité alimentaire privilégient les aliments les moins chers. Les arbitrages faits par les familles vont conduire le plus souvent à des produits jugés plus rassasiants au détriment de produits plus nutritifs (fruits et légumes frais, produits bio). Les ménages

en situation de fragilité financière vont plus souvent être amenés à réduire la diversité de leur alimentation, voire à renoncer parfois à certains repas ou à privilégier des aliments transformés, moins chers. Pierre Bourdieu a théorisé cela dans *La Distinction* (1979) en allant plus loin et en expliquant que les pratiques alimentaires ne sont pas uniquement des choix individuels mais sont socialement déterminées. Le capital économique, l'environnement territorial orientent les comportements alimentaires des classes populaires. Enfin, il explique aussi que les habitudes alimentaires dépendent du milieu social et de l'éducation reçue. Dans les milieux populaires, l'alimentation est souvent orientée vers des produits qui rassasient et coûtent moins cher, plutôt que vers des aliments considérés comme socialement valorisés, aussi en raison de la socialisation. Il n'y a pas que les contraintes économiques qui influencent donc cela, l'environnement social conduit à des choix alimentaires différents. Ces constats invitent donc à mettre en œuvre une réelle politique alimentaire dans ces quartiers pour réduire les difficultés d'accès et que chacun soit égal en matière d'accès à l'alimentation.

> L'implication des habitants : une condition d'appropriation et d'efficacité des actions alimentaires

Ces constats sur le poids des contraintes budgétaires et sociales montrent que l'accès à une alimentation de qualité en QPV ne dépend pas seulement de l'offre ou de l'information disponible, mais aussi de la manière dont les dispositifs sont appropriés par les habitants. Or, de nombreuses actions échouent à toucher les ménages les plus précaires lorsqu'elles restent trop descendantes ou trop éloignées des pratiques quotidiennes (temps disponible, mobilité, habitudes, contraintes de cuisine). L'implication des habitants apparaît alors comme un levier central : elle permet d'abord d'adapter les formats (lieux, horaires, modalités d'inscription, fréquence), mais aussi de travailler l'acceptabilité des dispositifs (éviter la stigmatisation, tenir compte des préférences alimentaires, du rapport au "bio" ou aux produits de saison). Les démarches portées par l'ANCT Fabrique Prospective soulignent ainsi l'intérêt de construire des actions en partant des usages, en associant les publics concernés et les relais de proximité, afin de produire des solutions "faisables" dans la réalité des quartiers. De même, certaines initiatives de l'économie sociale et solidaire, comme VRAC, montrent que lorsque les habitants participent à l'organisation concrète (modalités d'achat, groupements, points de retrait), l'action répond mieux aux contraintes des ménages et favorise une dynamique de confiance. Enfin, les projets soutenus par Quartiers fertiles rappellent que l'implication peut aussi passer par des formes d'engagement plus collectives (jardins, agriculture urbaine, chantiers, insertion), qui créent des espaces de sociabilité et des apprentissages autour de l'alimentation. Au total, l'enjeu n'est pas seulement de "consulter" les habitants, mais de leur donner une place réelle dans la conception, l'animation ou l'ajustement des actions, pour réduire le non-recours et renforcer leur efficacité dans la durée.

À l'issue de ce travail, cette lecture met en évidence un double mouvement. D'un côté, le cadrage national a progressivement institutionnalisé l'alimentation comme objet d'action publique (santé/nutrition, justice sociale, transition, qualité), mais au prix d'une fragmentation des référentiels, des instruments et des acteurs (programmes, financements, calendriers, guichets) qui rend l'ensemble parfois peu lisible pour les collectivités. De l'autre, la territorialisation apparaît comme la condition pratique de mise en cohérence : à l'échelle locale, des outils comme les PAT et les cadres territorialisés (Contrat de ville,

CLS, ANRU/Quartiers fertiles…) peuvent transformer une addition d'initiatives en stratégie, à condition de réussir à coordonner les partenaires. Parallèlement, le focus sur les QPV rappelle que les inégalités d'accès à l'alimentation ne relèvent pas uniquement de "choix individuels", mais de contraintes structurelles (offre, prix, mobilités, organisation des achats, acceptabilité), fortement liées à la pauvreté et à l'environnement social ; il en découle que la manière dont les actions sont construites, relayées et appropriées est déterminante.

C'est ce croisement entre (1) des politiques publiques nationales multiples et parfois cloisonnées, (2) leur traduction territoriale concrète, et (3) les contraintes spécifiques des QPV qui conduit à formuler un ensemble d'hypothèses de recherche pour analyser les actions étudiées. On fait ainsi l'hypothèse que l'efficacité et la pérennité des politiques alimentaires en QPV dépendent (H1) de l'alignement des cadres (Projets Alimentaires Territoriaux/ Contrats de ville/CLS/ANRU…) plutôt que de leur juxtaposition, (H2) de leur capacité à agir sur l'environnement alimentaire réel (prix, proximité, logistique, organisation), et (H3) de l'implication des habitants comme condition d'appropriation, d'ajustement des dispositifs et de réduction du non-recours.

C - CONSTRUIRE DES POLITIQUES ALIMENTAIRES TERRITORIALISÉES POUR RÉPONDRE AUX VULNÉRABILITÉS PROPRES AUX QPV

HYPOTHÈSE 1 : L'IMPORTANCE DE L'ALIGNEMENT DES CADRES D'ACTION PUBLIQUE

L'**hypothèse 1** pose que les actions alimentaires en QPV produisent des effets plus visibles et plus durables lorsque les cadres d'action publique qui les concernent sont réellement alignés et articulés, plutôt que juxtaposés. Elle se fonde sur un constat issu du cadrage national et des premiers matériaux réunis : l'alimentation en QPV est un objet transversal, pris dans une fragmentation institutionnelle (politique de la ville, santé publique via les CLS/ARS, agriculture/alimentation via le PNA et les PAT, dispositifs ANRU/Quartiers fertiles, action sociale, etc.).

Or, lorsque ces cadres restent en "silos", les actions tendent à dépendre d'opportunités ponctuelles (appels à projets), à être difficiles à pérenniser, et à se heurter à des incohérences de priorités, de calendriers et de critères. À l'inverse, quand un territoire parvient à articuler ces cadres (par exemple un PAT qui sert de "colonne vertébrale" et de réseau d'acteurs, un Contrat de ville qui cible et légitime l'intervention en QPV, et un CLS/ARS qui apporte une assise santé et des moyens), l'action gagne en stabilité, en lisibilité et en capacité de déploiement : elle peut cumuler des ressources (financements, ingénierie, partenariats), mieux coordonner les acteurs, et inscrire l'alimentation dans une stratégie territoriale plutôt que dans une addition de projets.

Cette hypothèse a été formulée en croisant (1) la littérature sur la territorialisation des politiques alimentaires (qui insiste sur la gouvernance multi-acteurs et le rôle structurant des outils comme les PAT), (2) les cadrages nationaux qui montrent la multiplication des programmes et guichets, et (3) les premières observations de terrain, où l'on voit que la pérennité et l'ampleur des actions reposent souvent moins sur "la bonne idée" que sur la capacité du territoire à aligner ses instruments et à éviter que la multiplication des dispositifs ne "torde" les priorités ou n'alourdisse l'organisation.

HYPOTHÈSE 2 : L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ DÉPEND EN PREMIER LIEU DE L'ENVIRONNEMENT ALIMENTAIRE

L'**hypothèse 2** postule que l'accès à une alimentation de qualité en QPV dépend d'abord de l'environnement alimentaire au sens large – c'est-à-dire l'ensemble des contraintes et opportunités concrètes qui structurent les choix alimentaires au quotidien : offre disponible (densité et diversité des commerces), prix et promotions, mobilités (distance, temps, coût du transport), organisation de l'achat (horaires, files, modalités, livraison), qualité perçue et acceptabilité (produits adaptés aux pratiques et préférences), mais aussi conditions matérielles de préparation (équipement, temps, charge mentale).

Cette hypothèse s'appuie sur la littérature récente qui dépasse une lecture centrée sur les comportements individuels : en QPV, les pratiques alimentaires sont fortement contraintes par la configuration du territoire et les inégalités socio-spatiales. Des travaux sur l'accessibilité alimentaire proposent notamment d'analyser l'accès à travers plusieurs dimensions complémentaires (spatiale, financière, organisationnelle, disponibilité et acceptabilité), montrant que le prix et la nécessité de "sortir du quartier" pour acheter moins cher constituent souvent des déterminants majeurs, tandis que l'offre locale peut être jugée insuffisante, trop chère ou inadaptée. De ce cadre, il est possible de formuler l'idée que les actions qui réussissent le mieux sont celles qui s'adossent à cette "infrastructure" de l'accès : elles ne se contentent pas de sensibiliser ou d'informer, mais agissent sur les conditions matérielles (logistique du frais, proximité, groupements d'achat, approvisionnement régulier, accès économique) et sur l'organisation de l'offre.

Cette hypothèse a été construite en croisant (1) les lectures sur les environnements alimentaires et les stratégies d'approvisionnement en quartiers populaires, (2) les constats récurrents de la politique de la ville sur les inégalités territoriales d'accès, et (3) l'analyse des dispositifs observés : beaucoup d'actions échouent ou restent marginales lorsqu'elles ne prennent pas en compte ces contraintes structurelles, tandis que celles qui traitent directement la question du prix, de la proximité et de la logistique (ou qui s'articulent avec des relais de proximité) ont davantage de chances d'améliorer l'accès réel à une alimentation de qualité.

HYPOTHÈSE 3 : LA PARTICIPATION COMME FACTEUR D'EFFICACITÉ DES POLITIQUES ALIMENTAIRES

L'**hypothèse 3** avance que la participation des habitants constitue un levier central d'efficacité des politiques alimentaires en QPV, non pas comme un "bonus" de gouvernance, mais comme une condition de pertinence et de durabilité des actions. Elle repose sur un constat issu de la littérature et des premiers matériaux réunis : dans les quartiers populaires, les dispositifs alimentaires se heurtent souvent à des obstacles spécifiques (contraintes budgétaires, mobilités, horaires atypiques, conditions de logement et de cuisine, défiance vis-à-vis des institutions, fatigue administrative), qui peuvent conduire à du non-recours ou à une appropriation faible des actions. Dans ce contexte, des démarches participatives plus fortes – allant au-delà de la simple consultation – permettent d'abord d'ajuster l'offre aux besoins réels : formats, lieux, horaires, contenus, types de produits, modalités d'inscription, accompagnement. Elles favorisent aussi une meilleure acceptabilité (adéquation culturelle et symbolique, sentiment de dignité, logique non stigmatisante), ce qui conditionne la fréquentation et la continuité de participation. Enfin, lorsque les habitants sont impliqués dans l'animation ou la décision (co-

organisation d'ateliers, bénévolat structuré, comité d'usagers, relais de quartier), la politique alimentaire gagne en capacité d'aller-vers, en légitimité locale et en pérennité : le projet ne dépend plus uniquement d'un porteur institutionnel, mais s'ancre dans des réseaux de proximité.

Cette hypothèse a été formulée en considérant que les dispositifs alimentaires sont plus efficaces lorsqu'ils intègrent des formes de co-construction avec les habitants, par exemple pour le choix des produits, l'organisation des distributions ou l'aménagement des espaces d'approvisionnement. La participation est donc envisagée comme un outil potentiel pour réduire les inégalités d'accès à l'alimentation et renforcer la dimension sociale et territoriale des politiques alimentaires

EXPÉRIENCES DÉDIÉES À L'ALIMENTATION DANS L'OUEST FRANCILIEN

A - 30 INITIATIVES REPÉRÉES

Après avoir retracé la construction du cadrage national et montré comment l'alimentation se territorialise à travers une pluralité de cadres (PAT, Contrat de ville, CLS, ANRU/Quartiers fertiles, dispositifs de solidarité…), une question centrale demeure : comment ces référentiels et instruments "sur le papier" se traduisent-ils concrètement dans les QPV ? Autrement dit, au-delà des objectifs affichés et des programmes disponibles, comment expliquer qu'une action fonctionne, tient dans le temps, et touche effectivement les publics visés ?

Les parties précédentes ont mis en évidence trois enjeux transversaux : la coordination entre cadres d'action publique, la prise en compte de l'environnement alimentaire réel (prix, offre, mobilités, organisation de l'achat), et la place des habitants dans la conception et la mise en œuvre des dispositifs. C'est précisément à l'épreuve de ces enjeux qu'il est proposé d'examiner un panel d'initiatives localisées dans les Yvelines, les Hauts-de-Seine et le Val d'Oise.

Avant de procéder à la présentation des neuf fiches expériences, un recensement systématique des initiatives alimentaires agissant en QPV ou au bénéfice des habitants de ces quartiers a été conduit sur les trois départements étudiés : les Yvelines (78), les Hauts-de-Seine (92) et le Val d'Oise (95).

Ce travail de cartographie a mobilisé plusieurs entrées complémentaires : analyse des politiques territoriales existantes (PAT, Contrats de ville, CLS), consultation de plateformes nationales (France PAT, réseau des épiceries solidaires, programme Quartiers fertiles de l'ANRU), sollicitation de contacts locaux et d'acteurs de la politique de la ville, ainsi qu'une veille documentaire sur les initiatives d'alimentation durable et solidaire. **Au total,**

30 initiatives ont ainsi été identifiées réparties de manière inégale sur le territoire : 4 dans les Yvelines, 9 dans les Hauts-de-Seine et 17 dans le Val d'Oise.

Cette répartition reflète à la fois la densité du tissu associatif local, l'ancienneté des politiques alimentaires sur certains territoires et le degré de structuration des projets alimentaires territoriaux. Elle témoigne également de la concentration de la précarité alimentaire dans certains secteurs géographiques, notamment autour de Cergy-Pontoise, d'Argenteuil ou de Gonesse dans le Val d'Oise.

Parmi ces 30 initiatives, 9 ont été sélectionnées pour faire l'objet d'une fiche expérience approfondie, sur la base de critères tels que : la diversité des formats d'action (tiers-lieu, groupement d'achat, épicerie solidaire, programme éducatif, etc.), l'ancrage en QPV, la disponibilité d'interlocuteurs pour des entretiens, et la capacité à illustrer les trois hypothèses de travail retenues dans ce rapport (alignement des cadres d'action publique, environnement alimentaire, participation des habitants).

Les initiatives non retenues pour une fiche approfondie constituent néanmoins une photographie complémentaire des dynamiques à l'œuvre sur ces territoires. Douze sont présentées ci-dessous, par département ; neuf autres sont des fiches complémentaires (sous-partie C).

Yvelines (78)

> **AMAP de Trappes** *(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)* Partenariat direct entre consommateurs et producteurs locaux, fondé sur un engagement d'achat à l'avance. Les adhérents reçoivent chaque semaine un panier de produits de saison à prix fixé et participent à la vie de l'association, notamment lors des distributions.

Contact : amapdetrappes@lilo.org

> **AMAP Guyancourt – Pont du Routoir** *(Assos' REGAL, Maisons de quartier Pierre Mendès France)*

AMAP adossée à un jardin partagé de 300 m² aménagé par la Ville, proposant une pratique de la culture en milieu urbain. Ouvert à tous, ce jardin est un espace de rencontres intergénérationnelles et interculturelles, propice à l'expérimentation de pratiques respectueuses de l'environnement.

Contact : amap-pdr@regal78.fr

> **Ferme urbaine souterraine – Cité des Indes (Sartrouville)** *(Société Champerché, programme Quartiers fertiles – ANRU)*

Production agricole hors-sol de 30 tonnes par an installée dans un parking souterrain, s'inscrivant dans le cadre du programme Quartiers fertiles de l'ANRU. Le projet vise une production alimentaire locale, la création d'emplois et la distribution de paniers solidaires aux habitants du QPV.

Contact : Clément Delhomme – Chargé de relations publiques chez Champerché – 06 95 62 79 24 – clement.delhomme@champerche.fr

Hauts-de-Seine (92)

> **Paniers solidaires du CCAS** *(Centre Communal d'Action Sociale de Bagneux)*

Distribution régulière de fruits, légumes et produits de base à prix très réduit, à destination des habitants modestes résidant dans les quartiers prioritaires. Cette initiative portée par le CCAS vise à réduire la précarité alimentaire en offrant un accès concret à des produits essentiels.

Contact : CCAS de la mairie de Bagneux — **ccas@mairie-bagneux.fr**

> **Biocycle** *(Association, Gennevilliers)*

Récupération des invendus alimentaires (fruits, légumes, produits encore consommables) auprès des commerçants et marchés, puis redistribution à des associations d'aide alimentaire. Au marché des Grésillons, les invendus sont collectés et livrés par vélo-cargo aux Restos du Cœur.

Contact : equipe@biocycle.fr

Val d'Oise (95)

> **Épicerie sociale Épices & Riz** *(Vauréal – partenariat CCAS, Secours Catholique, Secours Populaire, CAF)*

Ouverte en 1997, cette épicerie sociale aide temporairement les habitants en difficulté en leur redonnant un rôle de consommateur et en apportant des conseils en alimentation et hygiène. L'accès se fait uniquement sur orientation d'un travailleur social, après évaluation sociale et financière.

Contact : asso.epicesetriz@orange.fr

> **Épicerie solidaire L'Oliviera** *(Association L'Oliviera – QPV Val d'Argent Nord, Argenteuil)*

Épicerie solidaire proposant des produits alimentaires à prix réduits aux habitants en situation de précarité, tout en contribuant à l'insertion professionnelle en employant et formant des jeunes éloignés du marché du travail. Elle leur permet d'acquérir de nouvelles compétences dans un environnement bienveillant.

Contact : lolivieraa.argenteuil@gmail.com

> **La Récolte du Val d'Oise** *(Association La Sauvegarde du Val d'Oise – PAT Cergy-Pontoise)*

Marchés solidaires proposant des produits locaux et de qualité à prix attractifs dans les QPV de l'agglomération Cergy-Pontoise, accompagnés d'ateliers conviviaux et de conseils alimentaires. Le projet mobilise des jeunes de 16 à 25 ans en les accompagnant dans une première expérience professionnelle en logistique, vente et animation.

Contact : stastet@sauvegarde95.fr — *voir fiche complémentaire p. 61*

> **La Gousette – Tiers-lieu alimentaire** *(PTCE Pays de France – QPV Grandes Bornes, Goussainville)*

Tiers-lieu inauguré début 2024 dans un QPV, proposant des ventes de produits locaux et bio à prix solidaires, des repas partagés et des ateliers culinaires et pédagogiques. Il constitue une plateforme d'échanges et de rencontres autour de la solidarité alimentaire et des pratiques durables.

Contact : ptce.paysdefrance@gmail.com

> **La Lanterne – Tiers-lieu** *(Collectif d'associations (La Ruche, B.a-BA, Art et Prémices, Art Osons !, Les Ateliers Arrosés) – QPV Axe Majeur-Horloge, Cergy-Pontoise)*

Tiers-lieu proposant des ateliers alimentaires et agroécologiques, des animations sur la nature et le développement durable, ainsi que des événements participatifs. Il vise à renforcer l'autonomie des habitants et la coopération inter-associative autour d'une alimentation saine et responsable.

Contact : bonjour@collectif-la-lanterne.org — *voir fiche complémentaire p. 61*

> **Ferme du Missipipi – Maraîchage urbain** *(Marc-Antoine Gendry, maraîcher – Osny (Val d'Oise)*

Projet de maraîchage urbain bio sur une parcelle de 1,68 ha préservée à vocation agricole par la Ville d'Osny et la SAFER. Le maraîcher prévoit de distribuer ses premiers paniers au printemps 2026 en circuit court via une AMAP, au marché et dans les crèches de la ville, avec un volet de sensibilisation du public et des enfants à la diversité alimentaire.

Contact : Directrice de la communication, relations publiques et action culturelle de la mairie d'Osny — Cécile Dyskiewicz – c.dyskiewicz@ville-osny.fr — 06 46 23 22 61

> **Distribution de paniers alimentaires durables** *(Association Espérer 95 – Val d'Oise)*

Distribution régulière de paniers composés de produits locaux, frais et de qualité à destination des familles hébergées par le 115 et d'autres publics précaires, notamment en QPV. Les distributions partent de Pontoise et se déploient dans plusieurs communes du département grâce à un réseau de bénévoles et de producteurs partenaires.

Contact : communication@esperer-95.org

Ce recensement, bien que non exhaustif, constitue la base empirique sur laquelle repose la sélection des neuf expériences présentées dans les fiches qui suivent. Les actions listées ci-dessus pourront faire l'objet d'investigations complémentaires dans le cadre de travaux ultérieurs.

B - 9 fiches expériences réalisées

Les fiches expériences qui suivent constituent ainsi le cœur empirique du rapport. Elles visent à documenter, de manière accessible et comparée, des actions très différentes par leurs formats (tiers-lieux, groupements d'achat, paniers solidaires, épicerie solidaire, programme éducatif en milieu scolaire, etc.) mais convergentes par leur ambition : améliorer l'accès à une alimentation de qualité en QPV. Chaque fiche décrit la genèse du projet, ses objectifs et publics, sa gouvernance et son modèle économique, ses modalités concrètes de mise en œuvre, ainsi que ses effets observés et ses limites — en restant prudents sur l'attribution des impacts. L'objectif n'est pas de produire des "bonnes pratiques" prêtes à l'emploi, mais de dégager des enseignements transférables : conditions de réussite, points de vigilance, et leviers mobilisables par les acteurs locaux pour renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques alimentaires en QPV.

AGROCITÉ DE GENNEVILLIERS

Tiers-lieu agroécologique et citoyen dans le quartier des Agnettes (QPV)

Présentation de l'action

Contexte et genèse

L'Agrocité de Gennevilliers est un tiers-lieu de quartier dédié à la transition écologique et à l'alimentation, dont le cœur est un espace d'agriculture urbaine en pleine terre au sein d'un tissu urbain dense. Implantée dans le quartier des Agnettes (QPV), elle se présente comme un lieu ouvert et gratuit, accessible aux habitants comme aux acteurs associatifs et institutionnels. Le projet s'inscrit dans une trajectoire plus longue : il s'appuie sur une première expérience à Colombes, avant d'être accueilli par la Ville de Gennevilliers et inauguré en 2018. Le choix du site répond à une logique de reconquête d'un espace très minéralisé : initialement proche d'un usage de type parking, le terrain a été en partie décaissé pour "rouvrir" un sol cultivable et installer des espaces de jardinage, transformation qui participe à l'identité du lieu. L'Agrocité combine ainsi une action de proximité (cultiver, récolter, cuisiner, apprendre) et une ambition de lieu ressource : offrir un accès concret à des pratiques alimentaires tout en créant un espace d'accueil, de sociabilité et d'apprentissage qui renforce le lien social et facilite l'appropriation des enjeux écologiques au quotidien. Enfin, son positionnement de tiers-lieu signifie qu'elle ne se limite pas à un jardin partagé : le site est pensé comme un espace multi-usage, où l'on peut participer ponctuellement, s'engager dans la durée, ou co-porter des activités (repas partagés, chantiers participatifs, événements, partenariats) afin de toucher des publics variés et d'ancrer durablement des projets autour de l'alimentation et de la transition dans le quartier.

CHIFFRES CLÉS

≈ 60 parcelles de jardinage

286 actions – 2 700 participations

42 classes accueillies – 1 050 participations

80 ateliers habitants – ~200 participations





Gouvernance, partenariats et articulation avec les cadres

Le site de l'Agrocité appartient à la commune de Gennevilliers, qui en confie l'animation et la gestion via un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pluriannuel (3 ans). Après plusieurs phases (association initiatrice puis une gestion par Vergers Urbains), l'association Jardiscience est gestionnaire depuis février 2025. La gouvernance du lieu repose sur un Comité d'Usagers bimensuel, ouvert aux habitants et aux associations partenaires : il sert à présenter la programmation, recueillir des propositions et organiser une circulation progressive de la parole et des responsabilités. Une réunion dédiée traite spécifiquement de la gestion des parcelles individuelles, et une "clé volante" non copiable permet, sous conditions, une ouverture ponctuelle du site en dehors de la présence de l'équipe.

Sur le plan des ressources et des partenariats, le modèle reste fortement dépendant des financements publics (avec une ligne de flottaison pour la structure de 82 k€ en 2025), avec une convention de fonctionnement portée par la municipalité ; dans ce cadre, le projet alimentaire territorial (PAT), dans sa phase actuelle, permet d'adosser une subvention transitant par la ville, offrant une base de fonctionnement plus sécurisée. Le PAT agit aussi comme "maillage" d'acteurs, vecteur de visibilité et forme de label, même si la multiplication de petits appels à projets peut complexifier l'organisation et parfois "tordre" les priorités. Le projet s'appuie enfin sur des partenariats de proximité (centre social Saâd-Abssi, Maison des familles, École Française des Femmes…), déterminants pour orienter des publics vers le lieu, co-construire des ateliers et réussir des conditions très opérationnelles (communication locale, relais simples, information rapide). Enfin, l'Agrocité est reliée à la politique de la ville : plusieurs financements et actions sont rattachés au Contrat de ville, ce qui en fait un outil mobilisable de cohésion sociale et d'amélioration du cadre de vie en quartier prioritaire, tout en portant des objectifs d'alimentation, environnement et santé.

La mise en œuvre de l'action

L'Agrocité met en œuvre une logique de tiers-lieu "à plusieurs portes d'entrée" afin de permettre une participation à bas seuil (venir une fois, tester) tout en offrant des formes d'engagement plus régulières. Le cœur du projet repose sur la combinaison entre des parcelles de jardinage et une programmation gratuite (ateliers, repas, événements), rendant le lieu accessible y compris à des habitants qui ne souhaitent pas forcément jardiner. Les parcelles collectives servent de support d'apprentissage et de "réassurance" face aux aléas (vols, nuisibles, pertes de culture). Le site est ouvert du mardi au samedi (10h–18h) et s'organise

autour de deux temps repères : le jeudi après-midi (accueil, activités régulières, dont un atelier tricot animé par des habitantes) et le samedi matin (jardinage collectif, accueil des bénévoles, entretien/plantations/ récoltes). L'adhésion est surtout demandée aux personnes disposant d'une parcelle ou souhaitant soutenir le lieu. La programmation, volontairement concrète, alterne ateliers de jardinage/agroécologie (semis, plantations, compost, biodiversité), temps "faire soi-même" (bricolage, réemploi) et moments alimentaires et conviviaux (ateliers cuisine, anti-gaspi, repas partagés). Enfin, l'Agrocité accueille des publics et partenaires variés (classes, associations, structures médico-sociales) via des visites, ateliers adaptés et chantiers participatifs, ce qui renforce son ancrage dans le quartier.

L'Agrocité comme outil de cohésion en QPV

Sur l'année 2025, l'équipe suit le nombre d'actions et de participations : environ 286 actions pour 2 700 participations. L'accueil scolaire représente un volume important (42 classes, 1 050 participations). Côté habitants, on compte environ 80 ateliers dédiés (environ 200 participants différents), auxquels s'ajoutent des repas partagés et des temps de bénévolat.

L'Agrocité agit comme un lieu de sociabilité et de lutte contre l'isolement : présence régulière de bénévoles, ateliers portés par des habitants, accueil de publics variés. L'expérience montre toutefois que la participation est fragile : l'histoire du lieu (changements de porteur, tensions, puis recherche d'un cadre "apaisé") souligne l'importance de règles du jeu lisibles, de relations de confiance et d'un pilotage municipal stable.

Les effets alimentaires sont surtout indirects : production potagère par les ménages disposant d'une parcelle, apprentissages (jardinage, saisonnalité, cuisine) et moments de convivialité qui rendent les pratiques plus accessibles. Une partie de la production collective est redistribuée aux participants du jour et utilisée pour des repas partagés. L'équipe explore aussi des pistes anti-gaspillage (récupération d'invendus pour transformation et redistribution), encore en consolidation.

Les éléments disponibles reposent principalement sur des indicateurs de suivi d'activité (nombre d'actions, de classes, de participants), des retours qualitatifs (verbatims, fidélisation de bénévoles, demandes de parcelles) et des traces organisationnelles (réunions, partenariats). En revanche, les effets sur les consommations alimentaires (qualité, budget, santé) ne sont pas mesurés directement à ce stade.

Recommandations opérationnelles

Rendre la gouvernance habitante plus visible : Formaliser un "parcours d'engagement" (visite → atelier → bénévolat → parcelle → comité d' usagers) et outiller les réunions (livret d'accueil, règlement intérieur, calendrier annuel) pour consolider la confiance et la continuité.

Renforcer le volet 'alimentation' dans l'environnement alimentaire local : À partir de la base 'jardin + cuisine', connecter davantage l'Agrocité aux acteurs du quartier (épiceries solidaires, VRAC, structures sociales) afin d'élargir l'impact au-delà des ménages jardiniers.

Mettre en place une évaluation légère mais robuste : Conserver les indicateurs d'activité et ajouter 2–3 indicateurs d'effets (ex. auto-déclaration de pratiques, fréquence de cuisine/consommation de légumes, accès au frais à proximité).

Contacts et sources :

Contact : Benjamin Nguyen, association Jardiscience à l'Agrocité de Gennevilliers — agrocite.gennevilliers92@gmail.com — jardiscience@gmail.com

CONSOMM'ACTEURS GENNEVILLIERS

Alimentation équitable et durable, circuits courts en quartier prioritaire à Gennevilliers

Présentation de l'action

CHIFFRES CLÉS

Création de l'association : 2006

~40 paniers hebdomadaires + 10 solidaires CCAS

~120 adhérents (3 AMAP combinées)

Contexte et genèse

L'association Consomm'acteurs, créée en 2006, s'inscrit dans une démarche militante fondée sur le principe : *"penser globalement, agir localement"*. À l'origine, ses membres souhaitent promouvoir une autre manière de consommer : soutenir une agriculture paysanne biologique, garantir un prix juste aux producteurs, rendre l'alimentation saine accessible aux habitants.

L'association s'inscrit dans le mouvement des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), qui repose sur un lien direct entre producteurs et consommateurs, via des contrats de 6 mois et des paniers hebdomadaires. Le projet se développe progressivement à Gennevilliers, notamment dans les quartiers populaires (Agnettes, Village, Grésillons). Plusieurs AMAP sont créées afin de maintenir une taille humaine et préserver le lien social. Un projet de boutique solidaire émerge ensuite pour répondre à un besoin logistique (stockage de produits complémentaires) et élargir l'offre (produits secs, pain, œufs, etc.). Le contexte local de Gennevilliers est marqué par une précarité économique croissante, une forte présence de QPV, une offre alimentaire dominée par la grande distribution, et un besoin important de recréer du lien social.

Gouvernance et partenariats

L'association fonctionne selon un modèle classique : elle dispose d'un bureau, avec une présidence, une trésorerie, et un secrétariat, d'une assemblée générale annuelle, et d'une implication bénévole des adhérents. Les partenariats incluent la Ville de Gennevilliers, qui met à disposition des locaux gratuitement, le CCAS, qui finance les paniers solidaires, les producteurs maraîchers bio, et les réseaux de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), dont notamment la Confédération paysanne. Parfois, des partenariats peuvent se faire pour organiser des événements culturels, avec des cinémas par exemple. En somme, l'association fonctionne principalement grâce à l'engagement bénévole de ses adhérents.

Sur le plan économique, le modèle repose d'abord sur l'autofinancement (adhésions symboliques, paiement des paniers) et sur des soutiens en nature : la Ville met à disposition gratuitement des locaux pour les distributions et les assemblées, ce qui est présenté comme un facteur déterminant de faisabilité (beaucoup d'AMAP n'ont pas cet accès). L'association ne sollicite pas de subvention municipale de fonctionnement, mais un partenariat clé existe avec le CCAS, qui prend en charge l'achat de paniers solidaires (par exemple 10 paniers sur une AMAP) pour des ménages modestes. Cette dimension est centrale au regard de la précarité économique : la présidente du bureau explique un recul des adhésions depuis la période post-Covid-19. La mise en place de paniers solidaires apparaît donc comme un levier d'accès.

La mise en œuvre de l'action

À Gennevilliers, l'association Consomm'acteurs anime aujourd'hui trois AMAP : une dans le quartier des Agnettes (à l'Agrocité), une dans le quartier du Village (Ferme de l'Horloge) et une aux Grésillons. Le fonctionnement repose sur un contrat d'engagement de 6 mois (souvent décliné en deux périodes annuelles), qui donne lieu à une distribution hebdomadaire d'environ 1h30 (le mercredi, selon la disponibilité des salles et du producteur). Les adhérents choisissent un petit panier (environ 5 légumes, ~13,50 €/semaine) ou un grand panier (environ 7 légumes, ~18 €/semaine) ; le paiement peut être en une fois ou échelonné. Le contenu varie selon la saison et les aléas climatiques (panier parfois moins fourni), mais le prix reste stable pendant toute la durée du contrat, ce qui sécurise à la fois les ménages et le producteur. Les distributions sont assurées par une gestion tournante : chaque semaine, des adhérents tiennent la permanence (accueil, pesée, aide au déchargement), afin de préserver l'esprit "taille humaine" et le lien social (éviter l'effet "supermarché" quand le groupe devient trop grand). L'association organise par ailleurs des actions complémentaires : ciné-débats autour de l'agriculture et de l'alimentation, conférences (écologie, justice sociale, alimentation), et participation aux événements municipaux (printemps de l'écologie, mois de l'ESS).

Les effets

Accès à une alimentation saine renforcé pour les plus précaires

Le dispositif réduit certains freins économiques grâce à un prix stable sur 6 mois, la possibilité de paiement échelonné et surtout des paniers solidaires financés par le CCAS. L'association indique toutefois que l'inflation a fragilisé les adhésions (partage d'un panier, renoncements), ce qui rend ces mécanismes importants pour maintenir l'accès. Il n'existe toutefois pas de données chiffrées permettant de mesurer précisément l'effet sur l'accès au bio (budget, évolution de consommation).

Renforcement du lien social

Les distributions hebdomadaires constituent un temps collectif régulier, qui peut favoriser la sociabilité et l'entraide — un effet fréquent dans les AMAP. Dans ce cas, l'intérêt pour des QPV tient surtout à deux éléments : d'abord la proximité (plusieurs points dans différents quartiers, dont le QPV des Agnettes), qui limite les contraintes de déplacement ; puis le fonctionnement reposant sur la participation des adhérents, qui peut renforcer l'appropriation du dispositif et éviter une logique de simple "service". Les indicateurs spécifiques sur "le lien social en QPV" font défaut : cet effet est décrit à partir d'éléments qualitatifs (retours des consommateurs).

Dimension éducative et intergénérationnelle

La présence d'enfants et de familles lors des distributions favorise des apprentissages informels (découverte de légumes, saisonnalité, idées de préparation), et peut contribuer à une sensibilisation précoce. Là encore, l'effet est décrit à partir de retours qualitatifs, sans indicateurs formalisés.

Recommandations : Consolider la mobilisation des adhérents, structurer la réflexion autour de la sécurité sociale de l'alimentation

Consolider la mobilisation des adhérents : le modèle repose fortement sur la participation bénévole (permanences, pesées, organisation). Or, l'engagement tend à diminuer depuis la crise de Covid-19. Plusieurs formats de planning ont déjà été mis en place, mais il serait également possible de créer un système de rappels automatiques.

Structurer la réflexion autour de la sécurité sociale de l'alimentation : l'association pourrait formaliser davantage son positionnement dans les débats locaux sur la sécurité sociale de l'alimentation, s'affirmer en tant que producteur d'expertise et acteur clé dans ces débats. Cela pourrait passer par la production de rapports diffusés au grand public.

CONTACT
Angélique Dupont – Présidente de Consomm'acteurs Gennevilliers
contact@amap-consommacteurs-gennevilliers.org

VRAC SEINE OUEST

Groupements d'achat de produits de qualité en QPV (Gennevilliers, Nanterre, Asnières)

Présentation de l'action

Contexte et genèse

CHIFFRES CLÉS
3 groupements d'achat
373 foyers adhérents
≈ 1 339 personnes touchées
27 distributions en 2024

VRAC Seine Ouest (Vers un Réseau d'Achat en Commun) est une antenne locale du réseau VRAC, créée en décembre 2022, qui vise à rendre accessible une alimentation de qualité (bio et/ou locale) aux habitants, en priorité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Sur le territoire Seine Ouest, l'action s'est déployée en trois groupements d'achat à Gennevilliers et Nanterre (dès 2023), puis à Asnières-sur-Seine (avril 2024).
Le dispositif agit sur deux leviers : le prix (achat groupé + tarification solidaire) et la proximité (distributions dans des lieux de quartier, souvent des centres sociaux).
Au-delà de l'accès alimentaire, VRAC cherche aussi à renforcer le lien social (mixité QPV/hors QPV, bénévolat, groupes d'échanges) et à créer des passerelles avec les dynamiques locales (politique de la ville, Projet Alimentaire Territorial, centres sociaux, CCAS).

Gouvernance et articulation avec les cadres territoriaux

Le dispositif est porté par l'association VRAC Seine Ouest, qui s'appuie sur une équipe salariée (coordination, animation, gestion des commandes et logistique) et sur l'appui du réseau VRAC. L'ouverture puis la stabilisation d'un groupement reposent toutefois sur des conditions locales : soutien de la ville, mise à disposition d'un lieu de distribution et existence de relais permettant d'atteindre les publics. Les partenaires de proximité jouent ici un rôle central : les centres sociaux/maisons de quartier accueillent les distributions, assurent des permanences d'aide à la commande et contribuent à la mobilisation des habitants ; le CCAS et les travailleurs sociaux facilitent l'orientation vers le tarif "-50 %" pour les foyers les plus précaires ; les bailleurs sociaux et associations locales relaient l'information, renforcent la communication et maintiennent le lien avec les habitants. L'articulation avec les cadres territoriaux (contrat de ville, projet alimentaire territorial, contrat local de santé) est aujourd'hui surtout opérationnelle (lieux, orientation sociale, subventions), avec un degré de formalisation variable selon les communes : l'équipe indique participer à des dynamiques de type projet alimentaire territorial et intervenir dans des événements de quartier. Un enjeu partagé est de consolider les passerelles avec le contrat de ville et, selon les territoires, le contrat local de santé, afin de stabiliser les financements, faciliter l'orientation des publics et mieux documenter les effets du dispositif.

La mise en œuvre de l'action

Le dispositif se déploie sous forme de groupements d'achat mensuels organisés en trois temps : (1) l'ouverture des commandes pendant environ une semaine via la plateforme, (2) la préparation/logistique (réception des marchandises, contrôle, stockage temporaire), puis (3) la distribution sous forme d'« épicerie éphémère » dans un lieu de quartier (centres sociaux, maisons de quartier).
Pour limiter la fracture numérique et le non-recours, l'équipe met en place des permanences physiques régulières dans chaque ville : aide à l'adhésion, accompagnement à la commande, présentation du catalogue et des tarifs. Ces temps servent aussi de point de contact pour répondre aux questions pratiques. Sur le plan opérationnel, la logistique repose sur un collectif local : réception des livraisons, mise en rayon, accueil des adhérents, gestion des flux, puis remballe et nettoyage. En pratique, une distribution mobilise environ une dizaine de bénévoles, en complément des salariés. En 2024, 27 distributions ont ainsi été organisées (10 à Nanterre, 10 à Gennevilliers, 7 à Asnières). L'accessibilité financière est assurée par une vente au prix d'achat et une tarification différenciée : en 2024, 63 % des adhérents achètent au tarif « -10 % », 6 % au tarif -50 % (souvent via orientation du CCAS et des travailleurs sociaux), 21 % contribuent au tarif « +10 % », le reste achetant au prix coûtant.
Les subventions permettent d'absorber une partie du différentiel lié aux réductions. Enfin, l'accessibilité géographique et culturelle repose sur le choix de lieux au plus près des habitants et sur un ajustement progressif du catalogue grâce aux échanges avec les adhérents (retours, demandes, saisonnalité). En

parallèle, l'équipe et les partenaires locaux peuvent proposer des animations (ateliers culinaires, stands, temps d'information) afin de renforcer l'appropriation, le lien social et la fréquentation.

Un accès accru à l'alimentation de qualité, mais une organisation rapidement sous tension

En 2024, l'action connaît une montée en charge rapide, signe d'une demande forte : les suivis d'activité internes indiquent un chiffre d'affaires multiplié par 3,5 et une hausse du nombre de paniers de +140 % sur l'année. Cette dynamique renforce l'accès à des produits de qualité, mais met aussi l'organisation sous tension (stockage, manutention, disponibilité des lieux).

L'accès effectif aux paniers : un enjeu de proximité, d'horaires et de médiation

Le premier effet immédiat est un accès à des produits bio et/ou locaux à prix accessible pour des foyers aux budgets contraints, rendu possible par l'achat groupé et la tarification solidaire. La répartition des tarifs en 2024 montre que le dispositif touche majoritairement des ménages bénéficiant d'un coup de pouce (tarif "-10 %"), et, dans une proportion plus restreinte, des ménages en grande précarité (tarif "-50 %").
L'action fonctionne d'autant mieux qu'elle s'adosse à une infrastructure de proximité (lieux de distribution, relais locaux, logistique). Dans les trois communes, la majorité des adhérents réside en QPV : environ 60 % à Gennevilliers, 88 % à Asnières et près de 80 % à Nanterre (SIG Politique de la ville). Au-delà du prix, l'accès réel dépend de paramètres très concrets : horaires compatibles avec les rythmes de vie, distance jusqu'au point de distribution, capacité des lieux, et accompagnement à la commande pour les personnes éloignées du numérique.

Une participation indispensable mais encore largement "opérationnelle"

La participation des habitants est indispensable, mais est plus de nature opérationnelle que décisionnelle. Les distributions reposent sur un bénévolat régulier (mise en place, tenue de l'épicerie), complété par des espaces d'échange (retours produits, discussion, ajustements du catalogue). Ces formats favorisent des rencontres et une certaine mixité (adhérents QPV et hors QPV), mais la co-décision au-delà de l'organisation des distributions apparaît comme un levier à renforcer si l'objectif est de réduire durablement le non-recours et de pérenniser.

Suivi et évaluation : des traces d'activité solides, des effets "sur les pratiques" à mieux objectiver

Le dispositif dispose de traces d'activité solides (adhésions, nombre de distributions, volumes, répartition territoriale, tarifs), mais les effets sur les pratiques alimentaires restent plus difficiles à objectiver sans outillage complémentaire. Une piste serait d'ajouter quelques indicateurs simples et réguliers (questionnaire annuel léger, retours structurés, focus groups) pour mieux documenter l'évolution des habitudes (part de frais achetés, arbitrages budgétaires, régularité de l'approvisionnement).

Recommandations : Les opportunités de transférabilité

Sécuriser l'« infrastructure » du dispositif. La montée en charge impose d'anticiper les besoins de stockage, de réception des palettes et d'espace de distribution (voire la duplication des groupements). Une solution logistique pérenne est un prérequis pour changer d'échelle.

Consolider l'alignement des acteurs au niveau local. Le cas VRAC montre une articulation surtout opérationnelle (centre social/CCAS/ville/bailleurs). À discuter collectivement : comment mieux « brancher » VRAC sur les cadres existants (Contrat de ville, Projet Alimentaire Territorial, Contrat Local de Santé) pour stabiliser les financements, faciliter les orientations et mieux suivre les effets.

Renforcer la gouvernance habitante. Au-delà du bénévolat, formaliser des espaces de co-décision peut réduire le non-recours et soutenir la pérennité.

Outiller la preuve et les impacts. Documenter les indicateurs simples (taux de retrait, panier moyen, part de frais, etc.), et, si possible, un protocole léger (questionnaire annuel, focus group) pour objectiver l'évolution des pratiques alimentaires.

CONTACT
VRAC Seine Ouest
seineouest@vrac-asso.org

GAFIB

Épicerie solidaire intercommunale des Blagis (Secours Catholique) — Hauts-de-Seine (92)

Présentation de l'action

CHIFFRES CLÉS

380 familles

1 094 personnes en 2025 (+19 %)

43 semaines/an, dont 3 l'été

60 à 80 familles / semaine

~ 40 bénévoles, 0 salarié

Remise de – 70 %



Contexte et genèse

Le Groupement Alimentaire Familial Intercommunal des Blagis (GAFIB) est une épicerie solidaire intercommunale créée il y a plus de 30 ans par le Secours Catholique. Le dispositif accueille des ménages en difficulté orientés par les travailleurs sociaux de quatre communes — Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux — et leur permet de faire leurs courses à prix réduit dans un cadre pensé comme un lieu d'accueil autant qu'un lieu d'aide alimentaire.

L'action combine une triple fonction : accès à une alimentation variée, temps convivial et d'écoute, et orientation vers d'autres ressources locales (services sociaux, associations, structures de quartier). Son ancrage sur le secteur des Blagis en fait un cas particulièrement utile : on y observe à la fois les effets d'un dispositif de proximité bien installé et les tensions actuelles de la précarité alimentaire. La séquence de l'année 2025 est marquée par une forte hausse de la demande (380 dossiers acceptés), sans renoncer à la qualité de l'accueil.

Gouvernance, partenariats et modèle économique

Le GAFIB repose sur une gouvernance associative entièrement bénévole : l'épicerie fonctionne sans salarié, avec environ 40 bénévoles répartis entre l'accueil, la réception des livraisons, la mise en rayon, la caisse et la commission d'accès. Cette organisation donne au lieu une forte proximité relationnelle. Des personnes anciennement accueillies rejoignent parfois l'équipe, aux côtés d'étudiants et de bénévoles ponctuels. L'entrée dans le dispositif passe par les travailleurs sociaux des quatre communes. Une commission d'accès examine les dossiers, décide de l'accueil et fixe la durée d'aide (souvent 3 mois, renouvelable). Le modèle économique combine la participation des familles, les subventions des communes, le Département des Hauts-de-Seine, la DRIHL et la DRIEETS, ainsi que l'appui du Secours Catholique. Le cadre reste toutefois contraint : la hausse de la demande et les marges budgétaires limitées pèsent sur les conditions de renouvellement.

La mise en œuvre de l'action

Le fonctionnement du GAFIB suit une chaîne d'action simple mais très structurée. D'abord, l'orientation est réalisée par un travailleur social qui transmet un dossier, puis la commission d'accès valide ensuite l'accueil, la durée et le montant du panier selon la composition familiale. L'épicerie ouvre trois demi-journées par semaine (mercredi matin, mercredi après-midi, jeudi après-midi), avec une permanence d'été une demi-journée tous les quinze jours pour les ménages les plus en difficulté. Cette continuité est un point fort, car elle limite les ruptures d'aide pendant l'été.

Le temps des courses est conçu comme un moment digne et convivial : table d'accueil avec boissons et viennoiseries, coin enfants, puis courses en libre-service accompagnées par un bénévole. Les familles choisissent leurs produits, échangent avec l'équipe et ne sont pas réduites à une simple remise de colis. À la caisse, une remise de 70 % est appliquée dans la limite du panier attribué. L'équipe donne aussi des repères de prix et de composition du panier pour soutenir la gestion du budget alimentaire (liste de produits, prix, préparation des achats).

L'approvisionnement repose sur un mix de fournisseurs qui permet de tenir les volumes tout en conservant du choix : Revivre et G20 pour l'alimentaire/entretien/hygiène, Picard pour les surgelés, Andès/SAF (Potager de Marianne) pour les fruits et légumes frais, et des achats groupés via CESS-IDF pour certains produits. Des dons de boulangeries complètent l'offre. Enfin, le GAFIB prolonge sa fonction de tiers-lieu par quelques ateliers et animations (notamment un atelier couture hebdomadaire le mercredi matin, des temps festifs et une présence sur des forums associatifs), qui renforcent le lien social autour de l'épicerie.

Les effets

Bilan : une réponse d'accès alimentaire solide, mais sous tension budgétaire

Le bilan 2024-2025 montre une activité très élevée : 380 dossiers acceptés et 1 094 personnes bénéficiaires. La fréquentation hebdomadaire reste soutenue (souvent 60 à 80 familles, avec un pic à 98), ce qui confirme l'utilité du dispositif. En parallèle, la hausse de la demande oblige l'équipe à réguler les renouvellements et les passages pour rester dans l'enveloppe disponible.

Effets observés : accès au panier, dignité d'accueil et appui au quotidien

L'effet principal est l'accès à une alimentation variée à prix réduit, avec une place réelle pour les produits frais. Le format en libre-service, l'accompagnement par les bénévoles et les repères de prix produisent aussi un effet de dignité et d'apprentissage très concret dans la gestion des courses et du budget.

Participation et lien social : une participation concrète mais peu formalisée

La participation des usagers passe surtout par le moment des courses, les échanges avec les bénévoles et les ateliers, plus que par une co-gouvernance formalisée. Il y néanmoins un point fort pour le recrutement : certaines personnes accueillies rejoignent ensuite l'équipe bénévole, ce qui nourrit une logique de proximité.

Suivi et évaluation : un suivi d'activité solide, des effets encore peu documentés

Le GAFIB dispose d'un suivi précis des dossiers, profils, durées d'accueil, fréquentation, achats et budget. En revanche, les effets plus qualitatifs (évolution des pratiques alimentaires, non-recours, trajectoires de sortie) restent moins outillés : c'est un axe de progression utile pour mieux documenter l'impact au-delà des volumes.

Recommandations : consolider le modèle et mieux documenter les effets

Renforcer l'accès à une alimentation de qualité : le GAFIB dispose déjà de quelques partenariats avec des producteurs locaux, mais encore limités. Un axe de progression est de consolider ces approvisionnements (frais/local/qualité), en lien avec les contraintes budgétaires et logistiques, pour ne pas réduire l'action à une seule logique de dépannage alimentaire.

Travailler le non-recours avec les partenaires sociaux. Suivre plus finement les causes de non-venue (horaires, mobilité, compréhension, reste-à-charge) et tester des relances simples.

Renforcer la participation habitante sans alourdir la gouvernance. Consolider des formats légers (retours usagers, co-animation d'ateliers, temps d'échange) à partir de l'accueil existant.

Compléter le suivi d'activité par quelques indicateurs d'effets. Par exemple : usage réel du panier, part de produits frais choisis, motifs de sortie, retours qualitatifs des familles.

Sécuriser les financements pluriannuels. Mieux articuler communes, Département, État et réseau associatif pour limiter les effets des contraintes budgétaires sur la fréquence d'accès.

CONTACT
GAFIB – Épicerie solidaire des Blagis — Luc Poirson — Responsable de l'Épicerie GAFIB Tél. : 01 46 61 62 27 — Mail : gafib.920@secourscatholique.org

PAT CERGY-PONTOISE – VEXIN FRANÇAIS

Un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle intercommunale

Présentation de l'action

Contexte et genèse

CHIFFRES CLÉS

311 000 habitants concernés

45 000 hectares agricoles

29 actions opérationnelles depuis 2022

Label PAT niveau 2

Financements de l'État jusqu'à 70 % du coût des actions éligibles

Le PAT Cergy-Pontoise – Vexin français est né dans un territoire marqué par un fort contraste entre l'espace urbain de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et l'espace rural du Parc naturel régional du Vexin français. En dépit d'une production agricole importante, peu de liens entre offre et demande existent localement car les circuits sont peu structurés selon les besoins urbains croissants en alimentation de qualité et accessible pour tous. En 2020, un diagnostic agroalimentaire territorial est lancé, fondé sur la concertation et le recensement des initiatives existantes. Il démontre un territoire peu engagé en bio, des enjeux logistiques et un manque de coordination entre acteurs pourtant proches géographiquement. En 2021, plusieurs groupes de travail élaborent un programme d'actions. En 2022, le PAT entre en phase opérationnelle avec 29 actions. Le projet est co-porté par l'agglomération et le Parc Naturel Régional pour articuler agriculture, filières et accessibilité sociale. La labellisation de niveau 2 atteinte par le PAT consolide son cadre financier pour 2025–2027. La dimension sociale et QPV se renforce progressivement, sans constituer le point de départ initial du dispositif.

Gouvernance et rôle du Projet alimentaire territorial

Le PAT Cergy-Pontoise – Vexin français repose sur une gouvernance partenariale et transversale, co-portée par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et le Parc naturel régional du Vexin français. La gouvernance est transversale : elle associe acteurs agricoles, collectivités, associations et partenaires institutionnels, avec un angle dédié au suivi, à l'évaluation et à la recherche de financements.



Le rôle du PAT est double. Il agit d'abord comme outil de structuration du système alimentaire local, en travaillant sur l'ancrage agricole, la transition agroécologique et la structuration des filières (logistique, débouchés, restauration collective). Ensuite, il permet de faciliter et de coordonner les questions alimentaires dans les QPV en soutenant des initiatives.

La mise en œuvre des actions

Depuis 2022, le PAT Cergy-Pontoise – Vexin français met en œuvre 29 actions à travers des dispositifs très opérationnels. Concrètement, cela se traduit par l'organisation d'ateliers nutrition dans les maisons de quartier des QPV proposés par l'association Globe Croqueurs. Il soutient aussi le déploiement de marchés solidaires comme « La Récolte du Val d'Oise » au pied des immeubles (avec 61 marchés organisés en 2024), ou encore l'animation d'un tiers-lieu alimentaire à Cergy (La Lanterne) proposant serre, distribution de plants et ateliers participatifs. Côté agricole, le Projet Alimentaire Territorial agit *via* l'accompagnement des exploitants vers la transition agroécologique, la réalisation d'études de faisabilité sur les circuits courts, et l'appui à la structuration de débouchés locaux, mises en contacts d'acteurs. Pour la restauration collective, l'agglomération ne gère pas directement les cantines mais accompagne les communes dans la rédaction de marchés publics favorisant l'approvisionnement local.

Les effets

Bilan : Un PAT qui structure l'organisation du territoire, mais des effets différenciés pour les habitants

Le PAT Cergy-Pontoise – Vexin français est un outil efficace pour structurer l'action alimentaire territoriale, en favorisant la coordination des acteurs, le développement des circuits courts et l'accessibilité alimentaire avec des dispositifs de proximité. Les actions déployées (marchés solidaires, ateliers nutritionnels, tiers-lieu alimentaire) contribuent à renforcer l'offre territoriale et le lien social, en particulier dans les QPV. Néanmoins, il a été observé que le transfert des effets vers les pratiques alimentaires des ménages reste difficile à voir et probablement inégal selon les publics. Le Projet Alimentaire Territorial apparaît plus comme une aide pour l'organisation et l'animation territoriale que comme un dispositif transformant directement les comportements alimentaires.

Suivi et évaluation : des indicateurs encourageants mais un pilotage encore fragile dans le temps

Le suivi et l'évaluation du PAT Cergy-Pontoise – Vexin français reposent sur des indicateurs concernant la participation aux actions, au nombre de dispositifs déployés et à la mobilisation des acteurs associatifs. Les premiers résultats sont jugés encourageants, notamment en termes d'animation territoriale et de diffusion des initiatives alimentaires de proximité. Cependant, la mesure des effets à long terme reste difficile à déterminer, notamment pour évaluer l'évolution des pratiques alimentaires, la réduction de la précarité alimentaire ou l'impact réel sur les publics des QPV. La stabilisation d'un système d'évaluation partagé et d'indicateurs communs entre les partenaires sera un enjeu pour le développement futur du PAT.

Participation habitante : une mobilisation variable selon les relais locaux et les contraintes du quotidien

La participation des habitants au PAT Cergy-Pontoise – Vexin français est variable et dépend fortement des relais de proximité, notamment associatifs ou territoriaux, comme ceux déployés dans les quartiers de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. La mobilisation des familles reste dépendante des contraintes du quotidien (mobilité, disponibilité, priorités économiques), ce qui explique une participation plus forte aux actions de proximité comme les ateliers en maison de quartier ou les dispositifs pied d'immeuble. Le Projet Alimentaire Territorial s'appuie surtout sur des initiatives déjà présentes sur le territoire, avec une participation habitante qui relève davantage d'effets d'entraînement que d'une véritable structuration de la gouvernance.

Recommandations

Renforcer le suivi et l'évaluation des impacts sociaux en mettant en place des indicateurs partagés entre la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, les associations et les partenaires santé pour mesurer l'évolution de l'accès alimentaire, des pratiques d'achat ou du recours aux dispositifs dans le temps.

Consolider l'articulation institutionnelle Projet Alimentaire Territorial – politique de la ville – santé pour développer des objectifs communs et un pilotage plus intégré des actions touchant les QPV.

Pérenniser et structurer les actions de proximité alimentaire en apportant un soutien durable aux dispositifs comme les marchés solidaires ou le tiers-lieu alimentaire et en sécurisant leur financement et leur organisation locale avec les communes et les acteurs associatifs.

Développer la participation habitante dans la gouvernance en allant au-delà des initiatives existantes et en favorisant des espaces de co-construction impliquant les habitants, afin de renforcer l'appropriation des actions alimentaires territoriales, en leur donnant les moyens notamment financiers de décider ce qu'ils souhaitent faire.

CONTACT
Angélique Salvetti – Cheffe de projet développement durable – CA Cergy-Pontoise
angelique.salvetti@cergypontoise.fr

PROGRAMME COMESTIBLE

Alimentation durable à l'école

Présentation de l'action

Contexte et genèse

CHIFFRES CLÉS

Cycle 2024-2025 – 432 élèves, 90 ateliers, 36 parents, > 2 160 bénéficiaires indirects

Depuis 2020 – 51 écoles, 65 classes, 1 486 bénéficiaires, près de 5 000 bénéficiaires indirects, 29 communes concernées



Le programme « Comestible » est un programme d'éducation alimentaire scolaire, porté par la Communauté d'agglomération Roissy Pays-de-France (Val d'Oise / Seine-et-Marne) dans le cadre de son projet alimentaire territorial (PAT) et mis en œuvre par l'association L'École Comestible. Il propose, sur une année scolaire, cinq ateliers en classe, complétés par une sortie chez un producteur en fin d'année. Il repose sur un apprentissage très concret, par la pratique, pour faire comprendre la saisonnalité, les circuits courts et la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'objectif est aussi que ces notions soient transmises dans le cadre du foyer. Cette action répond en effet à un constat fréquent en quartier prioritaire : les familles sont souvent contraintes à un arbitrage prix/qualité, car l'accès à des produits frais et durables peut être limité par le prix, la proximité, les horaires des commerces et des mobilités parfois peu adaptées. Dans ce contexte, l'environnement alimentaire peut orienter vers des achats moins favorables à une alimentation durable. C'est aussi pour réduire ces inégalités d'accès — en donnant dès l'école des repères concrets et des compétences pratiques — que les pouvoirs publics ont choisi de développer ce programme et de le cibler prioritairement sur les écoles accueillant un public en QPV. Le dispositif est gratuit pour les écoles et les élèves et donne une place importante aux écoles situées en quartier prioritaire (en 2025-2026 : 20 écoles, dont 12 en QPV).
Le dispositif a connu une montée en charge continue depuis son lancement : lors de sa première année de déploiement (2020-2021), il touchait déjà six communes de l'agglomération — Moussy-le-Neuf, Villiers-le-Bel, Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Mitry-Mory et Goussainville —, avant d'atteindre sa couverture actuelle de 29 communes.

Gouvernance et rôle du Projet alimentaire territorial

Le programme est piloté par la Communauté d'agglomération Roissy Pays-de-France dans le cadre de son Projet alimentaire territorial, avec une équipe projet transversale associant à la fois l'innovation sociale (emploi / politique de la ville) et le pôle environnement (aménagement). La gouvernance s'appuie sur un comité de pilotage (élus, directions, partenaires) qui fixe les orientations et sur un comité technique réunissant les services pour préciser les besoins et suivre la mise en œuvre. Cette organisation apporte une valeur ajoutée intercommunale : elle permet une mutualisation et une recherche d'équité entre communes, facilite la mobilisation des partenaires, et contribue à la continuité du financement (principalement sur fonds propres, complétés selon les opportunités). L'articulation avec le contrat de ville et le contrat local de santé reste toutefois partielle à ce stade, les liens passant surtout par les réseaux nutrition/santé et l'Agence régionale de santé.

La mise en œuvre de l'action

Le programme est mis en œuvre via un appel à candidatures chaque année auprès des écoles (avec une classe par école) ; les ateliers sont assurés par un opérateur spécialisé (L'École Comestible) dans le cadre d'un marché public, et le parcours s'appuie sur la mobilisation de partenaires locaux (fermes, producteurs, jardins pédagogiques).
Le programme se déploie sur une année scolaire en trois temps complémentaires. D'abord, les élèves suivent cinq ateliers participatifs en classe qui leur donnent des repères directement applicables au quotidien : "Cagette de saison" (découvrir fruits et légumes du moment et le "manger local et de saison"), "Goûts primaires" (explorer les goûts sucré-salé-acide-amer et l'équilibre des saveurs), "Happy anti-gaspi" (comprendre le gaspillage et adopter des gestes simples pour le réduire), "Atelier pain" (fabriquer et comprendre les ingrédients et étapes de la fabrication), et "Fermentation" (s'initier à la conservation et aux transformations). Ces contenus répondent à des freins fréquents en QPV (manque de repères, contraintes budgétaires) et peuvent amorcer des discussions au foyer via l'enfant. Ensuite, une sortie "comestible" (visite d'une ferme ou rencontre d'un producteur) rend concret le lien "de la production à l'assiette" et valorise les métiers et circuits courts ; c'est un temps fort d'ancrage territorial, mais dont l'accès peut être fragilisé

lorsque l'organisation du transport dépend des écoles. Enfin, un temps de restitution-valorisation (en classe, à l'école ou lors d'un événement) peut associer les parents : c'est le principal levier de diffusion vers les familles, car il renforce l'appropriation et limite le risque d'un programme cantonné au seul temps scolaire.

Les effets

Bilan : une action efficace pour outiller les choix alimentaires, mais un transfert aux familles encore inégal

Le programme « Comestible » installe des repères concrets (saisonnalité, circuits courts, anti-gaspillage) et renforce la confiance des enfants grâce à l'apprentissage "par le faire". En QPV, ces apports sont utiles malgré des contraintes fortes (prix, offre, mobilités). La sortie constitue un temps fort (lien alimentation–territoire, découverte des métiers, ancrage local). En revanche, l'impact au-delà de l'école reste plus fragile : le transfert vers le foyer dépend des modalités de mise en œuvre (notamment l'organisation des sorties) et des relais locaux disponibles.

Suivi et évaluation : des indicateurs encourageants, mais un suivi long terme difficile à stabiliser

Le programme s'appuie sur des questionnaires et retours (enfants/enseignants) pour ajuster les ateliers. Ils documentent des effets déclarés à court terme : 76 % des enfants disent avoir découvert un légume et 66 % déclarent avoir envie de manger plus de légumes. Côté équipes éducatives, le suivi des écoles participantes met en évidence des prolongements à l'école et une volonté majoritaire de reconduire l'action. En revanche, un suivi durable des pratiques familiales reste complexe à stabiliser : les indicateurs disponibles éclairent surtout l'appropriation immédiate.

Une participation des familles variable selon les relais de proximité et les contraintes du quotidien

La participation des parents est aujourd'hui surtout indirecte (restitutions, ce que les enfants rapportent à la maison) et varie selon les écoles et les contraintes du quotidien. Là où des relais de proximité existent, le programme a plus de chances d'être prolongé vers les familles via des formats simples (supports à emporter, temps conviviaux). À défaut, le risque est que l'action reste principalement cantonnée à l'école, malgré ses effets positifs sur les enfants.

Recommandations : sécuriser la mise en œuvre, renforcer la diffusion vers le foyer, et consolider la coordination locale

Consolider la coordination locale en mettant en place un pilotage commun associant projet alimentaire territorial / communes / écoles / santé, afin d'assurer une cohérence des objectifs, une meilleure circulation d'informations et un suivi partagé des besoins (notamment dans les écoles en QPV).

Sécuriser un budget pluriannuel, en intégrant explicitement la question des sorties (logistique et transport) pour éviter que le temps fort d'ancrage territorial soit fragilisé ou inégal selon les écoles.

Renforcer le transfert vers les familles en développant des formats parents-enfants et des outils "à emporter" (kits recettes/antigaspi, défis simples à la maison, supports multilingues), idéalement via des centres sociaux et associations qui peuvent jouer un rôle de médiation et d'aller-vers.

Outiller le suivi sans alourdir le dispositif : conserver les questionnaires mais ajouter, si possible, un indicateur léger de diffusion (ex. "une recette testée à la maison", "un produit de saison acheté", "un geste anti-gaspi mis en place"), pour mieux documenter l'impact au-delà de la classe.

CONTACT
Laëtitia BOGUCKI – Chargée de mission Innovation sociale, Emploi et Politique de la ville – CA Roissy Pays-de-France - lbogucki@roissypaysdefrance.fr

PROGRAMME PROMO'NUTRITION

Prévention santé de proximité - ateliers pour promouvoir une alimentation saine et l'activité physique des familles de QPV

Présentation de l'action

Contexte et genèse

CHIFFRES CLÉS

Coopérative d'acteurs nutrition créée en 2018

1ère édition de Promo'Nutrition en 2020

1 Maison de quartier concernée à la création, 6 en 2026

Passage d'une dizaine d'ateliers à 120 annuels en 2026

Le projet est né dans le cadre de la Coopérative d'Acteurs Nutrition, incluant à l'échelle communale les habitants, le Centre social Empreinte (Goussainville), l'association PTCE Pays de France (Goussainville), la Maison des habitants (Gonesse), l'association APEC (Sarcelles), l'association Voisins Malins (VLB), le centre social les Doucettes (GLG), l'association EPDH (VLB), le centre social Camille Claudel (VLB), les coordinateurs des Contrats Locaux de Santé, leurs équipes et élus, des services pour le sport, restauration et autres, la Maison des Adolescents (CH Joséphine Baker - Gonesse), les centres municipaux de santé. À l'échelle intercommunale, on peut compter également l'agglomération Roissy Pays-de-France (PAT), l'ARS (délégation départementale 95), les CPAM, la préfecture, l'Éducation nationale, la Ligue contre le cancer, les CODES 95 et 93, le CDOS 95, le REPOP, le Pôle ressources ville et développement social. Ce projet s'est d'abord décliné à Sarcelles, avec Promo'Nutrition, puis, en parallèle, dans d'autres communes de la Coopérative. Le constat à l'origine de cette initiative est le suivant : les taux de prévalence de l'obésité et du diabète sont particulièrement élevés dans l'Est du Val d'Oise. Les cinq communes participantes de la coopérative (Villiers-le-Bel, Goussainville, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Gonesse) ont pour la majorité entre 50 % et 80 % de QPV. L'apprentissage se fait via des ateliers théoriques et pratiques.

Gouvernance et rôle du Contrat Local de Santé

Le pilotage est effectué par le service prévention santé du Centre Communal de l'Action Sociale de Sarcelles, dans le cadre de la coopérative d'acteurs nutrition de l'est du Val d'Oise, initiée par l'ARS. Cette coordination est assurée en interne par une cheffe de projet, en lien avec une coordinatrice santé. La gouvernance se fait également avec les référents familles des six maisons de quartier et les partenaires opérationnels. Le programme est cofinancé par l'ARS et la Politique de la Ville.

La mise en œuvre de l'action

Le programme est mis en œuvre comme une programmation annuelle coordonnée par le Centre Communal d'Action Sociale, déployée dans les six maisons de quartier de Sarcelles afin de toucher au plus près les familles. En pratique, l'équipe santé (4 personnes) s'appuie sur une organisation très opérationnelle : une coordinatrice porte la vision d'ensemble, et une cheffe de projet assure la coordination "de A à Z" (contact partenaires, planification, logistique, suivi des ateliers et bilans). La construction du programme part des besoins exprimés par les habitants, remontés par les référents familles des maisons de quartier, qui jouent un rôle clé de mobilisation et de confiance : ce sont eux qui identifient les thématiques prioritaires et les formats qui "prennent" réellement dans chaque quartier (les besoins pouvant varier d'une maison de quartier à l'autre).

À partir de ces remontées, la cheffe de projet mobilise un panel d'intervenants (environ une dizaine de partenaires selon les années) pour couvrir l'ensemble de la programmation – autour de 118 ateliers sur l'édition 2025 (février–décembre) et environ 120 ateliers par an aujourd'hui, après une première édition en 2020 puis une montée en charge progressive depuis 2021 (au départ : une seule maison de quartier et une dizaine d'ateliers). Les ateliers alternent des formats théoriques et pratiques : cuisine et alimentation avec des diététiciennes (courses et ingrédients intégrés dans leurs devis), activités physiques avec des associations sportives ou coachs (matériel apporté par les intervenants), et jardinage principalement assuré par Inven'Terre. Pour l'activité physique, l'offre est volontairement diversifiée (exemples les plus demandés : zumba, renforcement musculaire, yoga, Pilates, cardioboxing, crossfit, gym douce, sport sur gazon, pétanque, vélo), afin de faciliter l'entrée de publics différents et de maintenir l'envie sur la durée. Pour le jardinage, le programme s'adapte aux équipements : certaines maisons disposent d'espaces extérieurs, d'autres non ; des bacs potagers peuvent être installés pour maintenir l'activité même sans "vrai jardin". La communication est assurée avec l'appui du service communication municipal, et l'animation s'inscrit dans la vie des maisons de quartier (inscriptions, rappels, mobilisation).

Le pilotage repose enfin sur un suivi continu : la cheffe de projet assiste à un maximum d'ateliers quand elle le peut (même si certains se tiennent en parallèle), recueille des retours "à chaud", et s'appuie surtout sur un système de fiches-bilan par séance remplies par les intervenants et transmises de manière périodique (mensuelle ou trimestrielle). Ces traces (contenu, déroulé, nombre de participants, points forts/difficultés) permettent de produire des bilans consolidés pour les cofinanceurs et d'ajuster la programmation d'une année sur l'autre, tout en gérant les aléas fréquents (annulations, indisponibilités d'intervenants, replanifications).

Les effets

Montée en compétences

Les ateliers qui peuvent être à la fois théoriques et pratiques ont pour premier effet la montée en compétence des familles des QPV, parents et enfants, qui y participent. Ces ateliers leur apportent une meilleure compréhension de l'équilibre alimentaire, des méthodes pour réduire la part de sucre dans l'alimentation, des recettes simples et reproductibles, et des clés de compréhension pour la lecture des étiquettes.

Renforcement des liens sociaux

Le programme Promo'Nutrition permet aux participants d'apprendre ensemble, avec notamment des activités concrètes. Cela permet de découvrir des activités physiques variées, notamment le jardinage avec l'association Inven'Terre.

Effet pair-à-pair

Un des effets observés est que les participants réguliers deviennent des « ambassadeurs » informels au sein des groupes. Cela signifie que, quand l'objectif est atteint, certains participants suivent l'ensemble du programme et de ses ateliers, et qu'ils transmettent leurs apprentissages et leur intérêt pour le programme à leurs pairs.

Recommandations : Diversifier les horaires des ateliers, réaliser les questionnaires directement dans une base de données collective

Deux observations principales peuvent être faites :

> Il est en premier lieu difficile de trouver des participants qui soient disponibles toute l'année pour participer aux ateliers, d'autant plus que les horaires sont relativement fixes et peuvent donc exclure des participants potentiels auxquels ces horaires ne conviennent pas.

> En second lieu, il existe certes un suivi continu, des bilans faits entre intervenants et participants, et des remontées indirectes par les référents de familles, le tout remontant ensuite également aux cofinanceurs. Cependant, le questionnaire écrit, que les intervenants transmettent aux participants, est peu utilisé par la suite, car il n'y a pas d'outil standardisé systématique.

Ainsi, il s'agirait de :

Diversifier les horaires des ateliers, afin de fidéliser un plus vaste et large public.

Réaliser les questionnaires dans une base de données collective où les participants peuvent répondre directement et que les cofinanceurs peuvent consulter.

CONTACT
Laëtitia BOGUCKI – Chargée de mission Innovation sociale, Emploi et Politique de la ville – CA Roissy Pays-de-France - lbogucki@roissypaysdefrance.fr

PANIERS D'IMA

Initiative pour une Maternité Apaisée

Présentation de l'action

Contexte et genèse

CHIFFRES CLÉS

21 322 habitants en QPV à Trappes

Objectif de 125 bénéficiaires/ an (~ 500 naissances)

112 inscriptions au 02/2026

1 panier/ semaine (vendredi après-midi)

1 panier = 3 à 4 kg de légumes (~ 4 variétés)

4 points de distribution (~ 10 min à pied)

Abandons inférieurs à 5 %

Les Paniers d'IMA sont un dispositif municipal lancé à Trappes en avril 2025, dans le cadre d'une politique de santé environnementale engagée depuis 2020. Le projet part d'un constat : l'alimentation est une source majeure d'exposition aux perturbateurs endocriniens, et l'accès au bio est freiné localement par le prix et l'absence de magasin bio sur la commune. Trappes comptant plus de 60 % de sa population en quartier prioritaire (QPV), le dispositif bénéficie majoritairement à des femmes issues de ces quartiers, ce qui renforce sa portée en matière de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Le dispositif cible en priorité la période des « 1 000 premiers jours » en proposant des paniers hebdomadaires de légumes bio et locaux gratuits et deux ateliers (prévention sur les perturbateurs endocriniens ; cuisine « saine et pas chère »). Le co-parent est systématiquement invité afin d'éviter que la charge ne repose uniquement sur la femme enceinte.

La genèse combine un diagnostic national (inégalités d'exposition et de santé) et des éléments locaux : ≈30 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, la commune compte environ 500 naissances/an, et l'offre bio est peu accessible. La Ville s'inspire aussi de retours d'expérience (ex. initiatives de type « ordonnances vertes ») et inscrit l'action en cohérence avec d'autres leviers municipaux (restauration collective avec une part importante de bio, prévention, aménagements de type « cours oasis »).

Gouvernance et partenariats

Le dispositif des paniers d'IMA est piloté directement par la Ville de Trappes, qui en assure l'organisation au quotidien (distribution, ateliers, suivi des participantes). Ce portage municipal est un point fort : il repose sur des agents municipaux et référentes de proximité, déjà en lien avec les habitantes, ce qui facilite la confiance, l'adhésion au dispositif et l'adaptation aux besoins réels. Les retours des participantes (échanges lors des distributions, questionnaires, observations) permettent à la Ville de faire des ajustements rapides sur le contenu des paniers, le rythme ou les ateliers proposés.

Le partenariat central concerne l'approvisionnement. La Ville travaille avec Clément Bénil, maraîcher bio à Villepreux, sélectionné dans le cadre de la commande publique. Ce choix répond à une double logique : garantir des produits de qualité pour les participantes, et soutenir une filière bio locale en sécurisant un débouché régulier. La relation avec le producteur s'inscrit aussi dans une dimension pédagogique (proximité, projet de visite, compréhension de l'origine des produits).

Le financement de la première année est co-assuré par l'ARS Île-de-France (environ 50 %). Un COPIL associe la Ville et l'ARS pour le suivi du dispositif. L'ARS intervient non seulement comme financeur, mais aussi comme partenaire d'appui sur les enjeux de santé et sur l'évolution de l'action. Cette gouvernance combine donc une forte capacité d'action locale (ville) et un soutien institutionnel (ARS), ce qui renforce la solidité du dispositif.

La mise en œuvre de l'action

Le dispositif des paniers d'IMA fonctionne selon une mise en œuvre simple, régulière et très accessible, pensée pour limiter au maximum les freins d'entrée. L'éligibilité est large car toutes les femmes enceintes domiciliées à Trappes peuvent s'inscrire, avec une durée de bénéfice modulée selon le quotient familial (de 2 à 6 mois). L'inscription se fait en ligne, avec des justificatifs simples (grossesse + quotient familial), ce qui permet une entrée relativement rapide dans le dispositif. Un point important ressort aussi de l'entretien : une fois inscrite, la participante peut continuer à bénéficier des paniers même si l'accouchement intervient pendant la période de suivi, ce qui évite des ruptures d'accompagnement au moment où les besoins restent forts.

Le cœur opérationnel repose sur une distribution hebdomadaire, organisée tous les vendredis après-midi dans 4 points de distribution répartis sur la commune. Cette organisation n'est pas seulement logistique : elle répond à un choix de politique publique visant une accessibilité de proximité, avec l'objectif que les

familles aient un point de retrait à moins de 10 minutes à pied. Le panier est gratuit pour les bénéficiaires et repose sur un cadre de composition simple défini par la Ville avec au moins 4 variétés et un poids minimum, puis une composition saisonnière laissée au maraîcher selon ce qui est disponible sur l'exploitation (par exemple en hiver : courges, pommes de terre, oignons, poireaux). Cette standardisation légère facilite la gestion tout en gardant une adaptation aux saisons.
La distribution est complétée par deux ateliers, qui donnent au dispositif une dimension de prévention et d'accompagnement : un atelier sur les perturbateurs endocriniens (où ils se trouvent, leurs effets, et comment réduire l'exposition), et un atelier de cuisine autour du "sain et pas cher". La Ville insiste sur le fait que le co-parent est invité, au retrait des paniers comme aux ateliers, afin d'éviter que la prévention et la charge de l'alimentation reposent uniquement sur la femme enceinte. Dans la pratique, la mise en œuvre repose beaucoup sur la proximité des agents municipaux et sur le suivi hebdomadaire : les retours des participantes sont recueillis en direct et via de courts questionnaires, ce qui permet des ajustements rapides (demander davantage d'un légume apprécié, retirer ceux qui "partent mal", proposer des idées de recettes quand un produit est moins familier). La Ville envisage aussi d'enrichir ponctuellement les paniers avec des légumineuses bio et locales (Plaine de Versailles), pour renforcer encore l'intérêt nutritionnel et territorial du dispositif.

Les effets

Bilan : un dispositif d'accès au bio à forte adhésion et à retours rapides

Dès la première année, le dispositif affiche une adhésion élevée (112 inscrites au 18 février 2026 pour un objectif de 125) et un taux d'abandon très faible (< 5 %). Le suivi repose surtout sur des indicateurs simples (inscriptions, présence aux retraits, abandons) et sur les retours des agents municipaux. Les facteurs d'adhésion cités sont la qualité perçue des paniers, la proximité des points de retrait et le portage municipal de proximité, qui rend l'action lisible et rassurante.

Effets observés : accès facilité, apprentissages, et micro-changements de pratiques

Le dispositif facilite l'accès à des produits bio via la gratuité et une distribution de proximité, agissant sur la barrière financière et, en partie, sur la barrière géographique (offre bio limitée localement). Les ateliers et échanges lors des retraits apportent des repères concrets (perturbateurs endocriniens, recettes, saisonnalité, "sain et pas cher"). À ce stade, les effets relèvent surtout de micro-changements de pratiques, repérés via les retours des participantes.

Participation : une implication surtout via les retours de proximité

La participation se manifeste principalement par des retours de proximité (contenu des paniers, préférences, difficultés), permettant des ajustements rapides par la Ville. Le co-parent est invité aux retraits et aux ateliers ; son implication reste variable, mais l'objectif est important pour éviter une prévention uniquement portée par les femmes.

Suivi et évaluation : des indicateurs "courts" aujourd'hui, une montée en puissance envisagée

L'évaluation s'appuie sur des indicateurs de pilotage (inscriptions, abandons, participation aux retraits/ateliers) et des questionnaires de retour (satisfaction, compréhension, utilité perçue), ce qui permet un ajustement en continu. Une montée en puissance de l'évaluation est envisagée pour mieux documenter les effets dans la durée.

Recommandations : sécuriser la montée en puissance et renforcer l'impact

Sécuriser un cadre pluriannuel (budget + approvisionnement) afin de stabiliser le dispositif et d'anticiper une montée en charge (au-delà des 125 bénéficiaires/an).

Renforcer l'implication des co-parents : créneaux d'ateliers adaptés, formats courts, messages d'invitation ciblés et relais par les professionnels de santé.

Outiller l'évaluation sans alourdir : conserver les questionnaires, mais ajouter 2–3 indicateurs simples et formaliser un protocole d'évaluation avec l'ARS et le service santé municipal.

Consolider les articulations territoriales : identifier les liens possibles avec le Contrat de ville/CLS et, le cas échéant, avec un PAT.

CONTACT
Ville de Trappes – dispositif « Paniers d'IMA » — Athénaïs Silly
athenais.silly@mairie-trappes.fr

LA GENNEVILLOISE

Alimentation équitable et durable, circuits courts en quartier prioritaire à Gennevilliers

Présentation de l'action

Contexte et genèse

CHIFFRES CLÉS

Création – 2018

Adhérents – ~120

Cotisation annuelle – 30 € par adhérent



La Gennevilloise est une boutique associative créée en 2018 à l'initiative d'un noyau de consommateurs déjà engagés dans l'association Consomm'acteurs. De ce fait, les adhérents de la Gennevilloise sont pour la plupart également adhérents de Consomm'acteurs, comme cela a été explicité en entretien. Le projet naît d'une volonté militante : rendre les produits biologiques plus accessibles financièrement en limitant au maximum les marges pratiquées.

La boutique propose des produits d'épicerie bio issus de grossistes spécialisés, ainsi que des produits provenant directement de petits producteurs (œufs, viande, fruits, pain, etc.). L'objectif est double : soutenir une agriculture à taille humaine et proposer des prix plus bas que ceux des enseignes spécialisées.

La structure est implantée dans le quartier des Agnettes à Gennevilliers, en quartier prioritaire de la politique de la ville. Le local est mis à disposition à un tarif modéré via Gennevilliers Habitat.

Dès l'origine, le projet porte une dimension utopique assumée : expérimenter un autre modèle de distribution alimentaire, fondé sur l'engagement bénévole, la transparence et le refus de la recherche de profit.

Gouvernance et partenariats

La Gennevilloise fonctionne sous statut associatif et repose sur une gouvernance collégiale. Le pilotage est assuré par un collectif d'adhérents bénévoles, comprenant notamment un président et un trésorier. Les décisions relatives aux référencements produits, aux modalités d'approvisionnement ou à l'organisation interne sont prises collectivement, dans une logique horizontale et militante. La gestion quotidienne (commandes, permanences, réception des livraisons, suivi des paiements) est assurée par une trentaine d'adhérents. Le modèle repose ainsi quasi exclusivement sur l'engagement bénévole. Chaque nouvelle gamme de produits nécessite la présence d'un référent volontaire.

En matière de partenariats, la boutique entretient des relations régulières avec des producteurs locaux et des grossistes spécialisés en produits biologiques. La Gennevilloise participe ponctuellement à des événements municipaux (forum des associations, initiatives locales autour de l'alimentation durable).

L'association est née de Consomm'acteurs, avec laquelle elle partage des valeurs communes autour de l'accès à une alimentation durable et du soutien aux petits producteurs, tout en développant un modèle distinct.

La mise en œuvre de l'action

La boutique propose des produits d'épicerie sèche, du vrac, des produits ménagers et cosmétiques, ainsi que des produits frais livrés selon des fréquences variables en fonction des producteurs. L'offre évolue selon les opportunités d'approvisionnement et la capacité des bénévoles à gérer de nouveaux produits.

L'adhésion annuelle s'élève à 30 euros. Cette cotisation contribue principalement au paiement du loyer. Les adhérents alimentent ensuite une « tirelire » par virement bancaire, utilisée pour régler leurs achats. Il n'y a pas de caisse enregistreuse ni de circulation d'argent liquide : les achats sont déduits manuellement des fiches individuelles. Ce coût d'adhésion peut toutefois représenter une barrière importante pour les ménages modestes, et c'est un fait qui a été énoncé lors de l'entretien.

La boutique applique une marge très faible, de l'ordre de 4 % sur les produits d'épicerie, et aucune marge sur les produits issus directement des producteurs. Les commandes de pain et de certains produits frais fonctionnent sur un système de précommandes afin d'éviter les pertes et le gaspillage.

Les effets

Transformation des pratiques alimentaires

Bien que située en quartier populaire, d'après les retours en entretien, la majorité des 120 à 130 adhérents appartient à une classe moyenne souvent déjà sensibilisée à l'alimentation biologique. Les habitants du quartier-même fréquentent peu la boutique.

Les freins identifiés sont multiples : niveau de vie contraint, adhésion obligatoire, habitudes d'achat en grande surface, recherche de praticité et de centralisation des courses. La concurrence des grandes enseignes comme Carrefour, historiquement implantées sur le territoire, renforce cette logique de facilité.

Le recrutement par bouche-à-oreille tend à maintenir une certaine homogénéité sociale. L'objectif initial d'élargissement à des publics plus précaires reste difficile à atteindre. Ainsi, la boutique modifie peu les habitudes alimentaires des adhérents, qui sont majoritairement déjà convaincus par le bio. Toutefois, elle permet la découverte de nouveaux produits et favorise les échanges de recettes et de pratiques culinaires.

Création de lien social

La Gennevilloise crée principalement du lien entre ses adhérents. Les permanences sont des moments d'échange intergénérationnels, bien que la participation reste inégale. Les discussions autour des produits, de leur origine et de leur impact constituent un espace de socialisation alimentaire

En revanche, le lien avec l'ensemble du quartier demeure limité. L'ouverture restreinte, l'adhésion obligatoire et l'absence d'ancrage fort auprès des structures de développement local limitent l'intégration territoriale du projet.

Recommandations : Renforcer l'ancrage territorial, diversifier les modalités d'adhésion, anticiper le déménagement

Renforcer l'ancrage territorial : un travail plus structuré avec les **acteurs du quartier** pourrait permettre de dépasser le cercle actuel des adhérents.

Diversifier les modalités d'adhésion : l'adhésion obligatoire constitue un frein symbolique et pratique. L'expérimentation d'une formule découverte temporaire ou d'achats ponctuels encadrés pourrait permettre de lever certaines réticences et d'attirer de nouveaux profils.

Anticiper le déménagement : dans le cadre de la rénovation urbaine, une réflexion stratégique anticipée sur l'emplacement, la visibilité et les conditions financières du futur local apparaît essentielle afin de ne pas fragiliser davantage la structure.

Contact

Hélène Comito, responsable et secrétaire de la boutique : helenecomito@hotmail.com

C - Fiches complémentaires

Cette sous-partie mobilise dix fiches complémentaires et une fiche de contexte (PAT Roissy Pays-de-France), produites par l'équipe du Pôle ressources — publiées dans la lettre d'information *Résonances,* dans le dossier *Alimentations durables* (mars 2023) ou à l'occasion de la matinée thématique « De l'aide alimentaire au droit à l'alimentation » (Villiers-le-Bel, septembre 2018). Contrairement aux neuf fiches précédentes, elles n'ont pas été rédigées spécifiquement pour cette étude, à l'exception de celle consacrée à la Coopérative d'acteurs nutrition : leur format, leur date de production et leur degré de détail diffèrent, ce qui explique qu'elles soient présentées séparément avant d'être, dans la mesure du possible, réintégrées à une lecture croisée de l'ensemble des fiches.

COOPÉRATIVE D'ACTEURS NUTRITION DE L'EST DU VAL D'OISE – GARGES-LÈS-GONESSE, GONESSE, GOUSSAINVILLE, SARCELLES, VILLIERS-LE-BEL

Fiche expérience réalisée par l'équipe du Pôle ressources dans le cadre de la présente étude.

Prévention et promotion de la santé en nutrition

Contexte et genèse

Les coopératives d'acteurs en promotion de la santé sont des dispositifs partenariaux initiés par l'Agence Régionale de Santé Île-de-France pour fédérer localement des alliances d'acteurs en réponse aux inégalités territoriales de santé. Créée en 2018, la coopérative nutrition de l'est du Val d'Oise naît de la volonté de cinq communes -Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Sarcelles et Villiers-le-Bel – d'investir la thématique nutrition. L'enjeu de la nutrition est particulièrement fort sur le territoire : taux de diabète et d'obésité particulièrement élevés, une population précaire vivant majoritairement en QPV, un accès difficile aux droits et aux soins... Dès son démarrage, la démarche s'intègre aux Contrats locaux de santé des 5 communes partenaires et s'appuie notamment sur des actions de prévention en santé parents-enfants.

Gouvernance et partenaires

La coopérative d'acteurs nutrition repose sur l'articulation entre les collectivités, l'ARS, les associations et centres sociaux, le Centre hospitalier Joséphine Baker via sa Maison des adolescents, et les habitants. Les actions de la coopérative sont financées par l'Agence régionale de santé, et sa coordination est réalisée par le Pôle ressources ville et développement social. Au-delà des traditionnelles instances, l'ensemble des partenaires du projet se réunit lors de rencontres régulières destinées à travailler, selon les actualités, la programmation, l'évaluation ou encore à faire circuler des connaissances ou méthodes d'actions. Par ailleurs, le projet comporte également un volet entier coconstruit avec les habitants du territoire (voir encadré plus bas).

Mise en œuvre de l'action

L'ensemble des partenaires propose des interventions qui leur sont propres, selon leur expertise et les besoins locaux. Les actions sont déclinées en quatre grands axes :

Des actions gratuites de promotion de la santé : ateliers cuisine et nutrition, sensibilisation auprès de scolaires dans ou hors établissement, promotion de l'activité physique, sensibilisations en porte à porte, de jardinage - voir notamment le projet Promo'Nutrition développé plus haut ;

Des actions d'orientation et de prise en charge de l'obésité pédiatrique avec l'implication de la Maison des adolescents du Centre hospitalier Joséphine Baker de Gonesse ;

Des actions de lutte contre la précarité alimentaire : mise à disposition de cuisines pour des publics hébergés, dons ou ventes de produits frais à prix solidaires et différenciés selon les publics ;

L'implication et la mobilisation des pairs habitants au travers du projet de coconstruction ou encore la formation de huit ambassadrices nutrition : habitantes pouvant porter des actions.

Effets et impacts

La coopérative d'acteurs nutrition œuvre ainsi à catalyser, mettre en cohérence, développer et intensifier les actions de prévention en santé liées à la nutrition. En fédérant une variété d'acteurs autour d'objectifs communs, elle permet de développer un plan d'action massif et cohérent, tout en répondant aux spécificités de chaque territoire (3 900 enfants sensibilisés en milieu scolaire en 2025, 70 actions de lutte contre la précarité alimentaire…). Cette diversification concerne également les publics ciblés, en premier lieu les familles, mais également personnes hébergées, personnes en situation d'obésité, voisins… Le travail de mobilisation de pairs habitants pour renforcer la sensibilisation permet aussi d'assurer une diffusion plus large et moins formelle de la dynamique. Par ailleurs, la meilleure interconnaissance des partenaires permet d'améliorer l'orientation des publics entre ateliers de sensibilisation, actions de réduction de la précarité alimentaire, orientation et prise en charge de maladies liées à la nutrition.

Les retours notent un impact de la démarche sur certains comportements au travers de verbatims (consommations de produits saisonniers, adaptation de recettes, pratique d'activité physique, équilibre alimentaire…) ou encore via la fréquentation des ventes de produits frais et locaux. Néanmoins, ces impacts sont limités par l'offre de soins et l'offre commerciale alimentaire,

qui restent un enjeu important en termes d'accessibilité d'une alimentation saine et de la prise en charge de pathologies.

Focus sur la démarche de coconstruction

La démarche consiste à coconstruire un programme d'actions en partant de la volonté et des propositions d'habitants engagés dans le programme. Le cycle du projet, dont chaque édition s'étend sur environ 18 mois, s'articule autour de temps forts :

Des temps intercommunaux, qui sont l'occasion de construire et structurer une programmation collective autour d'une thématique phare (par ex. manger sain à petit budget) ;

Des ateliers communaux, issus de cette programmation. Organisés dans chaque territoire, ils peuvent prendre des formes diverses : cuisine, ateliers théoriques, balades, activité physique…

Une journée phare intercommunale, venant clore la programmation thématique. Elle est l'occasion de célébrer l'engagement, de valoriser les productions du groupe, et de consolider la cohésion entre partenaires et habitants.

La mobilisation est principalement effectuée par les services santé des villes, en relation avec les structures de proximité de leur territoire. La mobilisation peut s'avérer particulièrement chronophage et implique des questions logistiques, notamment les déplacements pour se rendre aux ateliers intercommunaux. Par ailleurs, le turnover régulier des publics mobilisés est un enjeu en soi pour la continuité et l'impact du projet.

LES ENGRAINEURS - SARCELLES

Sarcelles — quartier des Vignes Blanches Fiche d'origine : novembre 2017 (Résonances) — expérience aujourd'hui close

Une initiative citoyenne pour l'appropriation de l'environnement du quartier, le bien manger et la convivialité.

« Pour rendre accessible une alimentation saine et accessible à nos enfants, pourquoi ne pas faire pousser nous-mêmes des fruits et légumes en bas de notre immeuble ? » Point de départ du projet les engraineurs, sur le quartier des vignes blanches.

L'origine du projet : « On a commencé par faire »

Quelques graines déposées dans un bac au printemps 2016, rien de plus simple pour faire découvrir à notre fille — à l'occasion de son troisième anniversaire — comment poussent les plantes, expliquent Anne-Claire et Emmanuel, le couple d'habitants à l'initiative du projet « les engraineurs » sur le quartier des vignes blanches à Sarcelles. On a commencé par faire : on s'est dit, on verra l'effet que ça fait et si ça gêne on enlèvera le bac...

Et, rapidement l'idée plaît, les gardiennes et les voisins apprécient. Le caractère spontané, citoyen et indépendant de l'initiative séduit et rassure. Souvent on nous demandait : vous venez de la part de qui ? Vous êtes de quelle institution ?

Un essaimage progressif...

Fin 2016, l'envie de reproduire l'expérience à plus grande échelle les démange et à l'occasion d'une Ressourcerie éphémère, ils rencontrent l'agent de développement local de leur bailleur de l'époque, Opievoy. Cette dernière, très intéressée, engage alors la procédure pour officialiser le droit de créer un potager au cœur du square Saint-Saëns. Val d'Oise Habitat, le nouveau bailleur qui reprend quelques semaines plus tard la gérance de la résidence, poursuit ce soutien logistique et débloque des fonds.

En janvier 2017, vingt-cinq bacs en bois sont installés dans le square. La culture en bacs « hors-sol » permet d'éviter de planter les légumes directement dans un sol possiblement pollué. Ce type de dispositif permet un aménagement urbain favorisant l'installation d'un environnement sain, un milieu écologiquement équilibré et approprié au développement de la vie et à la préservation du paysage et de la nature. La démarche comporte également des enjeux de santé importants, puisqu'elle encourage l'autoproduction, la consommation de fruits et légumes biologiques et frais en opposition aux produits de la grande distribution (trop gras et/ou trop sucrés avec intrants).

... Puis, la structuration du collectif

Les graines déversées dans les bacs de terre ont fleuri au printemps. Un jardin collectif ouvert sur le quartier se structure alors. A l'origine entretenu par quelques personnes, un noyau d'une dizaine d'habitants se constitue au fil des mois et se regroupe régulièrement le week-end. Quiconque peut s'impliquer, faire part de ses compétences et connaissances s'il le désire (jardinage, bricolage, astuces et conseils pour améliorer les pratiques alimentaires...). L'association locale Inven'terre, dédiée à l'environnement, les épaule par ailleurs sur les savoir-faire de base et porte juridiquement le collectif. L'aménagement de l'espace (bancs, tables, « clôture symbolique » en bois), a quant à lui été conçu pour partie sur un principe de réemploi. Un espace de convivialité informel voit progressivement le jour.

Une grande mixité, tant au niveau des origines que de l'âge, s'est ainsi installée : les enfants jouent, participent, picorent pendant que les plus âgés s'arrêtent, discutent et prennent goût à la récolte ainsi qu'au partage. Les retours sont très positifs alors que le « bouche-à-oreille » et les réseaux sociaux ont attisé les curiosités. Le nom du collectif « Les Engraineurs » prend alors tout son sens, par la symbolique des habitants qui sèment, plantent, et récoltent mais aussi entraînent les autres dans une dynamique, d'incitation de prise en main de leur environnement, alimentation, santé et bien-être dans le quartier. Cette initiative répond en effet à des besoins sociétaux de production, de détente, de lien social, de santé publique tout en permettant un véritable rapport à la nature en milieu urbain.

Nouveauté, spontanéité et citoyenneté, de quoi contribuer à la vitalité du quartier !

Si les jardins ouvriers ou familiaux sont constitutifs de l'histoire de la commune, ce lieu est atypique et recèle d'autres vertus. En accès libre, autogéré et situé dans un espace à

proximité immédiate du domicile, il encourage une pratique collective et non individuelle du jardinage. Anne-Claire et Emmanuel sont bien évidemment des citoyens convaincus par l'écologie urbaine, imprégnés du mouvement des Colibris et des Incroyables Comestibles. Entre plusieurs labours, aux beaux jours, tout est prétexte à adosser d'autres activités au jardin pour transmettre, discuter, échanger entre voisins, entre générations et se faire plaisir.

Pour les six mois du collectif, en juillet 2017, l'événement « Ici on sème » a rencontré un vif succès. Avec près d'une centaine de participants, la manifestation a bénéficié d'un retentissement médiatique important tant dans la presse papier que sur le web (Libération, Bondy Blog, Le Parisien, VO news...). Au programme, pas moins d'un barbecue, une performance d'un DJ local et la projection vidéo en plein air du documentaire « Can You Dig This », retraçant l'initiative d'habitants de Los Angeles qui ont décidé de transformer des terrains vagues de leur quartier en déclin pour y produire leur propre nourriture. Les Lucioles du Doc — association francilienne dédiée à l'éducation critique de l'image – se sont associés au projet pour l'organisation de cette avant-première nationale.

Les efforts déployés pour se constituer un réseau, être accompagné sur l'ingénierie et travailler la communication confèrent à la démarche lisibilité, légitimité et une reconnaissance importante : des ingrédients essentiels sans aucun doute à leur recette.

LE 19.59 – GARGES-LÈS-GONESSE

Garges-lès-Gonesse — pied de la gare RER Garges-Sarcelles Fiche d'origine : août/septembre 2023 (Résonances) — dispositif fermé depuis octobre 2022

Ouvert par l'association RER (Réseau d'Échanges et de Restauration), le café-restaurant 19.59 est un tiers-lieu qui, pendant 3 ans, a conjugué insertion professionnelle et alimentation, saine et durable, à l'Est du Val d'Oise.

De l'idée du projet à sa concrétisation

Installé au pied de la gare RER de Garges-Sarcelles, le café-restaurant associatif « 19.59 », créé en 2019, doit son nom à l'année de construction de la gare, située au croisement de 2 emblématiques grands ensembles du Val d'Oise : celui des Lochères (côté Sarcelles) et Dame Blanche (côté Garges-lès-Gonesse). Pendant près de 3 années, le 19.59 s'est donné pour défi de proposer une offre alimentaire, équilibrée et locale, au sein d'un territoire où la restauration rapide prédomine. Offrir ici une restauration saine et durable en restant accessible au plus grand nombre semblait, au départ, un pari audacieux. A l'époque, ce n'était pas encore la mode des tiers-lieux alimentaires. Mais nous voulions créer un espace pour favoriser les rencontres, avec différentes fonctions, explique la fondatrice, Fatima Idhammou. Derrière sa façade de café-resto, le 19.59 était un lieu de convergence qui regroupait, à la fois, les habitants du quartier et les personnes y travaillant. La gare reste l'un des derniers lieux de mixité, souligne Fatima. En tant que tiers-lieu, le 19.59 pouvait servir de lieu de rencontre, le midi, mais aussi d'espace d'animation ou de formation, le soir. Lors de la pause-déjeuner, le café-restaurant servait jusqu'à 80 couverts, grâce aux équipes de personnes en insertion professionnelle, composées quasi exclusivement de femmes. La clientèle ne manquait pas, témoigne Clairane Desrayaud, directrice du tiers-lieu. Alors, comment un espace qui bénéficiait pourtant d'une reconnaissance locale a-t-il baissé définitivement le rideau en octobre 2022 ?

Lauréat du programme Gare partagée, lancé en 2016 par Gares & Connexions (SNCF), le café-restaurant se voulait, dès son origine, un projet conjuguant alimentation durable et insertion professionnelle. C'était plutôt nouveau pour la SNCF, de mettre du foncier à disposition d'une petite structure de l'insertion, mais également pour nous qui ne connaissions pas, à l'époque, de projet similaire, se remémore la fondatrice. Trois longues années se sont ainsi écoulées entre l'obtention de l'appel à projets et l'ouverture officielle du lieu. Une période pendant laquelle il a fallu engager des coopérations avec les organismes publics et privés, et acquérir des fonds complémentaires pour mener à bien les travaux dans les locaux longtemps restés vacants de la SNCF. Toutefois, avec le souci de rester indépendant des élus municipaux, revendique Fatima. Si le lieu profitait d'une localisation très avantageuse, il était cependant contraint par sa surface. Avec seulement 40m² de superficie, le café-restaurant a pu profiter des cuisines du foodlab de l'association RER, installée dans les anciennes cuisines centrales de Goussainville. Au moyen d'une convention d'occupation temporaire, signée en 2018 avec la ville de Goussainville et l'agglomération Roissy Pays-de-France, cet incubateur culinaire a permis de soutenir le café-restaurant, tant pour impulser sa création que pour garantir sa gestion.

Le chantier d'insertion : au cœur du projet du café-restaurant

Le chantier d'insertion est né du constat, d'une part, que le savoir culinaire demeure souvent l'apanage du masculin dans le cadre professionnel et du féminin à la maison, et d'autre part, que le besoin de recrutement dans la restauration est en pleine croissance. Dès son ouverture, le café-restaurant a accueilli 7 salariés en insertion et 2 encadrants. L'objectif consistait à s'appuyer sur leurs savoirs culinaires préexistants, tout en leur permettant également d'exercer l'ensemble des activités du restaurant. Afin d'assurer la gestion au quotidien des activités du 19.59, Clairane Desrayaud a été par la suite recrutée comme directrice. Ses missions consistaient à développer une offre de restauration accessible et respectueuse de l'environnement (notamment en livraison), à fidéliser la clientèle, à accroître le chiffre d'affaires, et à former les salariés. L'enjeu consistait à ce que tout le monde soit remplaçable (moi comme les salariés) en étant formé à la cuisine, à l'encaissement et à l'accueil des clients, à la préparation de la salle et des commandes, au ménage…, témoigne Clairane Desrayaud. À partir de 2022,

les salariés permanents du chantier d'insertion ont suivi le programme SEVE Emploi (Fédération des acteurs de la solidarité), une formation-action pour mieux les accompagner dans leur transition professionnelle, via des ateliers (préparation aux entretiens d'embauche, recherche d'emploi ou encore renforcement de la confiance en soi). Malgré la fin précipitée du chantier d'insertion, presque tous les salariés ont trouvé un emploi (CDI ou CDD), notamment grâce aux compétences transposables acquises.

Six années d'envies, riches d'apprentissages et d'enseignements

Fortes de leur expérience dans l'entrepreneuriat social, qui a permis de proposer une offre de restauration innovante, saine et durable, la fondatrice du 19.59 et sa directrice reviennent sur la conjoncture compliquée, qui a contribué à affaiblir le modèle économique de l'association. La crise sanitaire liée au Covid-19, la fin de la convention d'occupation de l'incubateur à Goussainville, l'inflation, la hausse de l'énergie et des factures qui s'ensuivent, énumèrent-elles. Elles alertent également sur différents aspects propres à la phase de préfiguration. L'importance tout d'abord de ne pas sous-estimer l'investissement financier que nécessite le lancement de ce type d'activité. Le chantier d'insertion est financé par l'État, mais les fondateurs restent toujours les dernières personnes à se salarier. Les subventions sont souvent uniquement fléchées pour des investissements matériels, et trop rarement pour de l'humain, ce qui crée des difficultés, déclare Fatima Idhammou. Un autre point de vigilance réside dans la négociation avec les collectivités concernant les espaces d'occupations temporaires. Elles rappellent l'importance de ne pas sous-estimer la sécurité juridique, en créant par exemple un article au sein de la convention d'occupation pour permettre de protéger la valeur économique, sociale et d'usage créée par la structure sur l'incubateur social.

« DES GENS QUI SÈMENT » À « LA RÉCOLTE DU VAL D'OISE » - CERGY

Cergy — quartier Axe majeur-Horloge Source : dossier Alimentations durables, Pôle ressources, mars 2023

Un cadre de coopération inter-associatif au service de la sensibilisation à l'alimentation durable et de l'accès à une offre de qualité.

Le collectif La Lanterne et l'association La Sauvegarde 95 déploient deux projets complémentaires sur l'alimentation durable, à l'échelle du quartier Axe majeur-Horloge à Cergy, un quartier prioritaire aux revenus modestes. Le collectif agit sur le registre de la sensibilisation et de la pédagogie, tandis que La Sauvegarde 95 agit sur l'accessibilité à une offre alimentaire de qualité — les deux projets se voulant délibérément complémentaires plutôt que redondants.

Le « double projet » du collectif La Lanterne

La Lanterne est un « collectif agriculturel » réunissant cinq associations membres (La Ruche, Art et Prémices, Art Osons !, Les Ateliers Arrosés, B.a-BA), dont le cœur de métier s'inscrit dans l'agroécologie, le street art et les arts plastiques. Sa finalité est de créer un tiers-lieu agriculturel au sein d'une ancienne école du quartier, pour porter des projets avec les habitants tout en agissant sur l'écologie et la création artistique.

Le collectif porte un projet intitulé « les gens qui sèment », visant à accompagner le quartier vers une transition écologique et à renforcer sa résilience autour de deux entrées : l'alimentation durable et la biodiversité. La démarche évite volontairement toute posture moralisatrice, en s'appuyant sur l'outil artistique pour donner des clés de compréhension dans une approche joyeuse et festive. Depuis mars 2021, le collectif a installé une pépinière, support d'échanges et de convivialité, et intervient « hors les murs » dans neuf résidences du quartier : distributions de plants en pied d'immeuble en lien avec les bailleurs sociaux, conseils pratiques via des fiches pédagogiques, ateliers artistiques sur la biodiversité et l'alimentation durable.

Les marchés locaux et bio de La Sauvegarde 95

La Sauvegarde 95 a pour cœur de métier l'insertion par l'activité économique de jeunes (16-25 ans) et la prévention dans les quartiers. Lors du confinement, l'association a souhaité créer un chantier dédié à l'alimentation durable, en lien avec les dynamiques locales telles que le Projet alimentaire territorial. Le projet « Les Gens Qui Sèment » (qui reprend le nom du projet du collectif La Lanterne) vise à mettre en place des marchés locaux et bio, gérés par des jeunes en contrats d'insertion, directement au sein du quartier Axe majeur-Horloge ainsi que d'autres quartiers prioritaires de la ville. Il comprend également des temps festifs et des ateliers cuisine (avec l'association Globe Croqueurs) ou antigaspi. La Sauvegarde 95 recherche des producteurs locaux pour vendre à prix coûtant des produits de qualité, contribuant ainsi à lever le frein économique.

Une démarche participative construite sur l'enquête de terrain

La dimension participative est au cœur des deux projets. La Sauvegarde 95 a mené un sondage sur l'intérêt des habitants pour le projet de marchés bio et locaux : 75 % des habitants sondés affirment ne pas connaître de producteurs locaux. Le collectif La Lanterne a de son côté mené des enquêtes en porte-à-porte, dans une logique d'impliquer les habitants dès le départ : quarante enquêteurs bénévoles, elles/eux-mêmes sensibilisés et accompagnés par des équipes de prévention, ont mené près de mille cinq cents heures d'entretiens dans les résidences, avec un taux de réponse de 80 %.

Selon ces enquêtes, les trois facteurs les plus importants pour les habitants dans leurs décisions d'achat sont le prix, la santé et la saisonnalité des produits. Les habitants associent d'abord l'écologie à la question des ressources naturelles, aux déchets et à l'énergie — l'alimentation n'arrivant qu'en 5e position. L'enquête révèle aussi que de nombreuses pratiques quotidiennes des habitants (réutilisation d'objets, économies) pourraient être qualifiées d'« écologiques », sans être perçues comme telles par les intéressés eux-mêmes, ces pratiques relevant davantage, pour les ménages aux revenus modestes, d'une nécessité économique que d'un choix écologique revendiqué. Parmi les freins recensés à une alimentation de qualité : facteurs économiques, mais aussi temps, information, méconnaissance et mobilité (la zone maraîchère ne se situant pas directement dans le quartier).

Le comité de pilotage « les gens qui sèment » est ouvert aux habitants, représentés dans les

instances de décision du projet via un collège dédié dans les statuts de l'association. Un comité des marchés réunit également régulièrement habitants, éducateurs et agriculteurs pour faire le point sur les produits proposés.

Reconnaissance et mise en réseau

Le rapprochement entre le collectif La Lanterne et La Sauvegarde 95 a permis aux deux organisations d'être lauréates de l'appel à projets Quartiers fertiles de l'ANRU, en mettant en lumière la complémentarité des deux projets à l'échelle du même territoire : La Lanterne porte le projet et se concentre sur la sensibilisation, tandis que La Sauvegarde 95 propose l'offre alimentaire correspondante.

LE JARDIN GORKI - NANTERRE

Nanterre — quartier prioritaire du Parc, pied des tours Aillaud (« tours nuages ») Source : dossier Alimentations durables, Pôle ressources, mars 2023

En accompagnant les habitants des tours Aillaud, la Régie de quartiers de Nanterre a contribué à façonner un lieu de participation citoyenne, d'agriculture urbaine, d'éducation populaire et d'insertion.

La Régie de quartiers : de la participation à l'écologie

Créée en 2010, la Régie de quartiers de Nanterre contribue à revitaliser les quartiers de la Politique de la ville (qui représentent plus de la moitié de la population de la commune), via des activités économiques et sociales destinées à améliorer le cadre de vie des habitants et à lutter contre l'exclusion. Faisant partie du réseau national des 140 régies de quartiers et de territoire, elle accueille une cinquantaine de salariés en insertion, nommés écomédiateurs, encadrés par une dizaine de personnes.

Le jardin Gorki : lieu d'agriculture urbaine et populaire

Situé au pied des tours Aillaud, le jardin Gorki est un lieu d'agriculture urbaine et populaire. Composé de parcelles collectives et individuelles, il s'étale sur environ 800 m². Les nanterriens y cultivent légumes, fruits et plantes aromatiques, en respectant la biodiversité et l'environnement selon une charte d'usage. C'était au départ un projet porté par un collectif d'acteurs de quartier, allant d'associations de terrain aux services municipaux, dans un contexte de mutation urbaine lié à un projet de renouvellement urbain — l'idée étant de faire revenir les jardins au cœur des cités. La création du jardin, en 2005, a été permise par la rétrocession du terrain de l'OPHLM 92 à la Ville de Nanterre.

À partir de 2015, après diverses périodes irrégulières d'appropriation par les habitants, la Régie de quartiers s'est davantage impliquée à travers l'organisation et la coordination d'un « Comité de jardiniers » composé de plusieurs collectifs et associations, ainsi que par la mise en place d'un petit projet agricole. En 2016, la Régie a signé, avec d'autres structures locales, une convention d'occupation temporaire avec la Mairie pour un usage de « jardin potager collectif ». L'objectif premier était de devenir un espace de rencontre et de partage intergénérationnel entre habitants, mais aussi un lieu accessible et ouvert à l'ensemble des acteurs du territoire (centre social, centres de loisirs, écoles, associations locales).

Gorki : terreau fertile de la participation ?

Au fil des années, l'intérêt des habitants pour le jardin s'est renforcé, avec une multiplication des événements et ateliers rassemblant adultes et enfants : d'une vingtaine de rencontres en 2017 à une quarantaine en 2019 (guinguettes, repas partagés, soirées festives, « 48 heures de l'agriculture urbaine », ateliers de construction, chantier éducatif). En 2020, l'association « Jardin Partagé Gorki » s'est finalement créée en adoptant une gouvernance collégiale, constituée de trois habitants et de trois associations (Les Amis de Môme Aillaud, Bouge tes atomes, et la Régie de quartiers). Cette étape structurante, qui marque le long processus d'appropriation et d'autonomie des participants, n'est en réalité pas sans risque : il est difficile de sentir quand le terreau est mûr pour que les habitants s'emparent entièrement du projet — mais la dynamique n'a jusqu'à présent pas fléchi, et a même pris un nouvel élan depuis la période de confinement liée au Covid-19.

Période post-Covid : élan pour l'agriculture urbaine

L'envie de jardin était encore plus forte à la fin du confinement, au regard des demandes d'adhésion (5 €) affluant en nombre — non sans provoquer quelques crispations (répartition des parcelles notamment). L'intérêt nouveau pour l'agriculture urbaine parmi des habitants connaissant l'exiguïté du logement génère de nouvelles dynamiques, où l'investissement des retraités et chômeurs de longue durée du quartier ou des alentours apparaît comme moteur. Le jardin est ouvert tous les jours, malgré les inquiétudes suscitées par les transformations prochaines du second projet de renouvellement urbain.

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE LA CA ROISSY PAYS-DE-FRANCE

Communauté d'agglomération Roissy Pays-de-France (Val d'Oise / Seine-et-Marne)

Source : dossier Alimentations durables, Pôle ressources, mars 2023 — hors grille de lecture croisée (voir précaution en fin de fiche)
Cette fiche documente un état du projet à un instant donné (2022), non sa situation actuelle.

Contexte territorial

L'agglomération Roissy Pays-de-France est un EPCI relativement récent, créé en 2016, qui comprend 42 communes réparties sur le Val d'Oise et la Seine-et-Marne, dont environ 35 % des habitants résident en QPV. Comme beaucoup de territoires franciliens, il s'agit d'un territoire de contrastes abritant à la fois des espaces fortement urbanisés (notamment dans le sud du Val d'Oise) et des territoires agricoles étendus — l'EPCI est recouvert à 51 % par des espaces agricoles. Sur cette agglomération cohabitent à la fois des enjeux économiques (une croissance concentrée autour de la zone aéroportuaire) et de forts enjeux sociaux (précarité, écarts de vie importants, fort taux de chômage).

Un plan engagé en matière d'économie sociale et solidaire

Dès sa création, le territoire a engagé un plan d'action en matière d'économie sociale et solidaire, envisagée comme un outil permettant d'accompagner le développement local urbain et la création d'emplois. Un dispositif d'accompagnement et de financement à l'émergence de projets en lien avec l'ESS a été créé en partenariat avec Initiactive 95, le Pôle ressources, ADESS 95, France Active Seine et Marne Essonne, l'association CRÉATIVE et la coopérative d'activités économiques Omnicité, tous engagés dans le développement de l'ESS en Val d'Oise. Ce travail partenarial a abouti à la labellisation de l'agglomération « Territoire French Impact », se donnant comme objectif de consolider l'écosystème territorial en lien avec l'innovation sociale, autour de trois défis : l'économie circulaire, l'alimentation durable et les mobilités inclusives. Ce défi s'inscrit également en lien avec le projet sur l'innovation de l'ANRU+ visant à impulser une dynamique économique et sociale au sein des quartiers de rénovation urbaine, intégrant les enjeux alimentaires (via notamment les projets Quartiers fertiles).

De l'accompagnement d'initiatives locales au déploiement du projet « De la Fourche à la Fourchette »

Dans un premier temps, l'agglomération s'est engagée pour soutenir et accompagner des initiatives locales existantes — notamment l'association RER (Réseau d'Échanges et de Restauration), qui porte le café-restaurant 19.59, déjà documenté dans ce rapport. Lauréate en 2019 de l'appel à projets « Aide aux changements de comportements » de l'ADEME, l'agglomération a ensuite pu définir un projet de territoire pour aller vers une gouvernance alimentaire territoriale, autour de trois objectifs : la relocalisation de l'approvisionnement alimentaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire, et l'accessibilité à l'alimentation durable pour toutes et tous. Ces objectifs construisent la stratégie du projet « De la Fourche à la Fourchette », reposant sur trois champs d'action.

Le premier consiste à accompagner le développement de projets ESS engagés en faveur de l'alimentation durable sur l'agglomération, en poursuivant les projets déjà mobilisés et en initiant de nouvelles actions, telles que l'installation d'une boutique en circuit court, l'épicerie la Fourmilière 95, engagée sur l'accessibilité à des produits en vrac et locaux.

Le deuxième vise à accompagner le changement des pratiques alimentaires des habitants, par le biais de deux programmes coconstruits chaque année avec l'agglomération : le programme « De la Graine à notre Assiette », porté par les associations La Case (éducation populaire) et Inven'Terre (jardin pédagogique à Sarcelles), qui a permis 17 actions de sensibilisation en 2020 malgré la crise sanitaire, avec 285 participants ; et le programme pédagogique avec l'association « L'École Comestible », déjà documenté dans ce rapport à travers sa fiche dédiée.

Le troisième vise à fédérer un écosystème d'acteurs autour de l'alimentation durable, en créant des espaces de dialogue et de concertation entre les différents maillons de la chaîne alimentaire. Deux rencontres annuelles ont ainsi été organisées (« Des leviers pour une gouvernance alimentaire territoriale », décembre 2019 ; « Coopération & Résilience : de l'agriculture à l'alimentation », septembre 2020), et un groupe de travail sur la sensibilisation et la transition alimentaire a été coanimé avec le Pôle ressources. Avec le soutien du Pôle ressources, l'agglomération a également été lauréate de l'AMI Alim'Activ de l'Ansa, permettant d'initier une démarche de coordination à l'échelle des CCAS des QPV du territoire.

Reconnaissance en tant que Projet alimentaire territorial

Cette expérimentation a amené l'agglomération à porter sa candidature pour être labellisée PAT. Reconnue PAT en mars 2021, elle souhaite rassembler l'ensemble des acteurs pour travailler un projet de territoire ambitieux, avec une attention particulière consacrée à la précarité alimentaire. Au-delà de la justice alimentaire, le PAT Roissy Pays-de-France souhaite répondre de manière transversale à plusieurs enjeux : déployer une économie agricole et alimentaire, mettre en valeur le patrimoine alimentaire, atteindre les objectifs de la loi EGalim, soutenir l'éducation alimentaire et environnementale via notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les étapes suivantes envisagées à la date de cette source sont : dresser un diagnostic partagé (2022), coconstruire un plan d'actions (2023), poursuivre la dynamique engagée dans des logiques de coopération et de développement territorial.

Précaution de méthode

Cette fiche n'entre pas dans la grille de lecture croisée (sous-partie D, p. 69), à la différence des dix fiches complémentaires. Contrairement au PAT Cergy-Pontoise – Vexin français, documenté par entretien pour cette étude, les éléments mobilisés ici datent d'une rencontre de 2022, publiée en 2023 : le PAT a vraisemblablement connu des évolutions depuis, ce qui rendrait un codage figé dans la grille peu représentatif de son état actuel. Cette seule source ne permet pas non plus de renseigner de façon homogène les cinq dimensions de la grille. Cette fiche reste donc un élément de contexte institutionnel, à lire notamment en écho avec les fiches Comestible et Le 19.59, toutes deux rattachées à ce même PAT — et daté comme telle plutôt que présenté comme une description actuelle du dispositif.

MON ÉPICERIE - NANTERRE

Nanterre — quartier prioritaire du Parc, pied des tours Aillaud Source : dossier Alimentations durables, Pôle ressources, mars 2023 (initiative mise en avant dans le cadre du diagnostic Alim'Activ de l'ANSA)

La création et l'animation d'une épicerie sociale et solidaire impulsée par le CCAS de Nanterre, exemple inspirant de coordination territoriale et locale de la lutte contre la précarité alimentaire.

Le projet d'épicerie sociale et solidaire fait suite à deux études sur le recours et le non-recours à l'aide alimentaire sur la commune, menées dans le cadre d'une analyse des besoins sociaux (ABS) ciblant 1 100 habitants, dont 250 usagers de l'aide alimentaire dans le quartier prioritaire du Parc. Le projet naît d'un double constat : non seulement un tiers des habitants du quartier sont en situation de précarité alimentaire, mais un tiers d'entre eux refusent également d'accéder à l'aide alimentaire pour des raisons personnelles, notamment la stigmatisation.

Née en 2019, « Mon épicerie » est située en pied d'immeuble, au pied des tours Aillaud (« tours nuages »), et bénéficie de l'appui d'un collectif inter-associatif. Ayant eu l'opportunité de rester ouverte durant le confinement, l'épicerie est aujourd'hui en lien avec la production maraîchère locale en circuit court du « Château de Nanterre », et profite d'achats groupés de produits bio avec l'association La Soupe aux Cailloux. Cette organisation mutualisée et partenariale permet de faciliter l'organisation logistique, financière et humaine de la structure.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre plus large du projet Alim'Activ porté par l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) entre 2018 et 2020, qui a réalisé un diagnostic de l'aide alimentaire sur plusieurs territoires franciliens (dont les Hauts-de-Seine) et identifié le manque de coordination entre associations d'aide alimentaire comme un frein majeur — les territoires comptant le plus de personnes précaires n'étant pas nécessairement les mieux couverts.

L'ÉPICERIE SOCIALE - ERMONT

Ermont (Val d'Oise) — 33 rue du Stand Source : Retour sur « De l'aide alimentaire au droit à l'alimentation », Pôle ressources / Fabrique Territoires Santé, 13 septembre 2018 — l'association dispose par ailleurs de sa propre fiche expérience Pôle ressources, octobre 2015

Ouverte trois demi-journées par semaine, l'épicerie sociale d'Ermont accueille jusqu'à 120 « clients-bénéficiaires » par semaine. À la différence de l'aide alimentaire dite « classique » — qui fournit des denrées sous forme de colis ou en contre-partie de bons —, les personnes y choisissent ici leurs produits de consommation courante en libre-service, contre une participation financière de 10 % du prix. Comme le résume le président de l'association : « C'est une question de dignité, d'honneur et de symbole ».

L'épicerie est animée par une équipe d'une quarantaine de bénévoles, qui se relaient de une demi-journée à trois jours par semaine. L'activité demande une coordination et des compétences diverses : de gestion (caisse, gestion des stocks), sociales (accueil des nouveaux clients, explicitation des instructions, orientation dans les rayons), et techniques (manutention, enlèvement dans les grandes surfaces, transport de marchandises).

Bien qu'il reste peu de temps pour développer des activités annexes une fois ces missions accomplies, l'association s'y essaie au gré des occasions. La plus récente : la mise en place d'ateliers « cuisine » animés par une diététicienne, avec pour vocation de créer du lien social et de dispenser des conseils budgétaires et nutritionnels pour manger moins cher et plus varié, tout en réintroduisant la notion de plaisir dans les repas. Les intérêts escomptés ne sont pas encore totalement remplis — la mobilisation des usagers en nombre et dans la durée reste difficile — mais plusieurs pistes d'amélioration sont identifiées : créer des ponts entre usagers et bénévoles, travailler par la démonstration pour donner envie, encourager les anciens usagers à s'investir ponctuellement.

L'association souligne enfin l'importance de développer ces activités annexes en complémentarité avec les autres structures du territoire (maisons de quartier, centres sociaux)

susceptibles de toucher les mêmes publics, ainsi que des partenariats avec les professionnels locaux de l'alimentation (producteurs, restaurateurs, traiteurs) comme fournisseurs et/ou animateurs.

Pour mémoire, à l'échelle nationale, l'Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires (Andès) anime le réseau des épiceries solidaires adhérentes — le même réseau auquel appartiennent GAFIB et Paniers d'IMA, déjà documentées ailleurs dans ce rapport.

L'ÉPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE LE BEL EPI – VILLIERS-LE-BEL

Villiers-le-Bel (Val d'Oise) Source : Retour sur « De l'aide alimentaire au droit à l'alimentation », Pôle ressources / Fabrique Territoires Santé, 13 septembre 2018

À Villiers-le-Bel, l'épicerie sociale Le Bel Epi existe depuis 11 ans (à la date de la source, soit une ouverture autour de 2007) et est gérée par le CCAS. Elle est ouverte aux personnes orientées par le CCAS, en attente de droits, pour une durée de 4 semaines renouvelable. Trois distributions par semaine sont organisées et gérées par des bénévoles. Une participation de 1 ou 2 € peut être demandée par semaine selon les familles.

Constatant le manque de connaissances et de relations entre les bénévoles d'une part, et entre bénévoles et bénéficiaires d'autre part, l'idée a germé de créer un espace de concertation et un projet commun, avec le soutien de l'association d'éducation populaire La Case. Créée il y a 25 ans (à la date de la source), La Case est un centre de documentation, d'animation et de formation sur la solidarité internationale et le développement a accompagné l'épicerie sociale dans la création d'ateliers mêlant bénéficiaires et bénévoles, dans le but de créer une cohésion d'équipe et d'échanger sur les représentations de chacun sur les raisons d'être de l'épicerie sociale.

Suite à ces premiers temps d'échange, deux axes d'action ont été décidés collectivement : la lutte contre le gaspillage alimentaire, et le vivre ensemble. Les ateliers ont été l'occasion d'un travail en commun entre bénévoles et bénéficiaires sans différence de statut, permettant au groupe de mieux se connaître et d'engager des réflexions sur le fonctionnement de l'épicerie et les améliorations à y apporter — l'accueil a par exemple été modifié pour accorder plus de confidentialité aux bénéficiaires. Un livret et une exposition, intitulés « La Bel Solidarité », ont été conçus pour présenter et valoriser l'épicerie.

Pour mémoire, à l'échelle nationale, l'Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires (Andès) anime le réseau des épiceries solidaires adhérentes — le même réseau auquel appartiennent GAFIB et Paniers d'IMA. Son programme Uniterres, déployé en Nouvelle-Aquitaine, promeut les circuits courts entre maraîchers/arboriculteurs locaux et épiceries solidaires.

LA PASTÈQUE – ARGENTEUIL

Argenteuil (Val d'Oise) Source : Retour sur « De l'aide alimentaire au droit à l'alimentation », Pôle ressources / Fabrique Territoires Santé, 13 septembre 2018

L'association La Pastèque est née d'une initiative d'habitants d'Argenteuil réunis autour d'une cause commune : la lutte contre le gaspillage alimentaire. En octobre 2014, à la maison de quartier du centre-ville, un petit groupe d'habitants se fédère pour organiser un événement festif autour de l'alimentation, inspiré du concept de « discosoupe » : un événement festif et collaboratif de sensibilisation au gaspillage, où un espace cuisine est installé dans un lieu accessible à toutes et tous, chacun étant amené à éplucher, découper et durable. Elle cuisiner des fruits et légumes récupérés auprès de commerçants ou en fin de marché. Les plats cuisinés — souvent des soupes — sont ensuite distribués gratuitement ou à prix libre. Il ne s'agit pas d'une soupe populaire, mais d'une démarche de sensibilisation festive, volontairement affranchie des discours moralisateurs.

Le groupe, composé d'habitants de différents quartiers de la ville et de catégories socio-professionnelles variées (actifs, personnes en recherche d'emploi, mères au foyer, retraités),

sollicite le Fonds de participation des habitants pour financer une formation à l'organisation d'une discosoupe (dispensée par le fondateur du mouvement national Discosoupe) ainsi que l'achat de matériel — une enveloppe de 600 € leur est accordée. La première Discosoupe à Argenteuil a lieu le 1er novembre 2014 et réunit près d'une centaine de personnes.

Le collectif poursuit ensuite en 2015 l'organisation d'événements similaires, avec l'ambition non pas d'imposer ses marmites dans un quartier le temps d'un événement, mais d'apprendre aux habitants de ces quartiers à organiser leurs propres discosoupes — un travail mené en lien avec les structures locales (centres sociaux, associations) pour mobiliser les habitants. L'association La Pastèque est officiellement créée en janvier 2016, par Héléna Verdier et Laëtitia Prodo, pour structurer le collectif et proposer un espace d'actions autour de la lutte contre le gaspillage sous toutes ses formes : un espace physique ancré sur le territoire sous la forme d'un café associatif (au stade de projet à la date de la source), et un cadre pour des porteurs de projets et des habitants souhaitant créer des activités en faveur de la réduction des déchets. Le travail en partenariat avec les structures existantes du territoire (centres sociaux, CCAS, associations, notamment celles proposant une aide alimentaire), bien que non évident, est présenté comme indispensable pour mobiliser les habitants et proposer des actions cohérentes et complémentaires.

B.a-BA – VAL D'OISE

Cergy (Val d'Oise) Source : Retour sur « De l'aide alimentaire au droit à l'alimentation », Pôle ressources / Fabrique Territoires Santé, 13 septembre 2018

Créée en 2004, l'association B.a-BA a vu le jour à partir du constat que les habitudes alimentaires, bonnes ou mauvaises, se prennent dès l'enfance et l'adolescence. Face au développement des fast-foods et à l'extension de la malbouffe, la grande distribution représentant le premier circuit d'acheminement alimentaire des foyers dans les quartiers et chez les populations les plus défavorisées, l'association impulse des projets « agriculturels » à taille humaine, à visée sociale et éducative, intégrant les dimensions culturelles, artistiques, environnementales et agricoles. Ces ambitions se concrétisent principalement à travers deux volets : la mallette pédagogique Alimentation, et l'accompagnement à la création et à l'animation de jardins partagés.

La mallette Alimentation s'adresse à toute personne souhaitant initier, porter ou mettre en place des actions pédagogiques à destination des enfants et des jeunes sur l'alimentation durable (lecture des étiquettes, saisonnalité, apports nutritifs, modes de production et leurs impacts, « consom'acteurs de demain »...). Développée dans plus de 30 structures, principalement via des partenariats tissés entre services santé, écoles et centres sociaux du territoire, l'association intervient sur demande.

L'accompagnement à la création et à l'animation de jardins partagés part d'un diagnostic construit avec les habitants, pour proposer des scénarios d'installation intégrant au mieux le jardin à son environnement, en accord avec les usages déjà existants des espaces choisis (notamment ceux des plus jeunes). Autour d'un collectif de 5 à 20 personnes, il s'agit d'entretenir la fertilité des sols, de mettre en place des systèmes de compostage, de sélectionner et entretenir les espèces plantées, de produire des semences, et de répartir les rôles et tâches d'entretien — dans une approche voulue 100 % écologique et inclusive. L'association reconnaît elle-même qu'il semble difficile que ces jardins deviennent véritablement nourriciers, compte tenu des surfaces disponibles et de l'accès à l'eau ; leur vertu est ailleurs : reconnecter les habitants au vivant, les remettre en lien autour d'un projet fédérateur et intergénérationnel, valoriser des savoir-faire et connaissances individuelles.

À compter du printemps 2019, l'association prévoyait de proposer un cycle destiné aux professionnels pour leur permettre de créer leurs propres projets de jardins (pédagogiques, partagés, familiaux, d'insertion), avec transmission d'une méthodologie et d'une sensibilisation à l'agroécologie et la permaculture.

D - Lecture croisée des fiches expériences et des fiches complémentaires

Précautions de méthode

Cette lecture croisée mobilise a posteriori la grille des cinq dimensions de l'accès proposée par Penchansky et Thomas (1981) — accessibilité spatiale, disponibilité de l'offre, accessibilité financière, organisation et acceptabilité — pour situer l'ensemble des dix-neuf expériences documentées dans ce rapport : les neuf fiches expériences réalisées spécifiquement pour cette étude, et les dix fiches complémentaires, issues pour la plupart de publications antérieures du Pôle ressources. Plusieurs précautions doivent encadrer sa lecture.

D'abord, cette grille a été formalisée après la réalisation des entretiens et la rédaction des fiches, et non construite comme trame d'enquête en amont — pour les deux corpus, mais plus nettement encore pour le second. Le codage proposé ci-dessous est donc une relecture du matériau existant, non le résultat d'une collecte pensée dès le départ pour documenter chacune des cinq dimensions de façon homogène. Certaines cases reflètent ainsi une absence d'information disponible plutôt qu'une faiblesse réelle du dispositif — c'est le cas, par exemple, de plusieurs dimensions du Bel Epi, faute d'élément dans la source utilisée.

Ensuite, ce codage repose sur une appréciation qualitative (forte / partielle /faible / non concernée / non documentée), réalisée par les rédacteurs du rapport à partir des seuls éléments recueillis en entretien ou dans la documentation disponible. Il n'a pas fait l'objet d'un double codage indépendant et ne prétend donc pas à une fiabilité de type inter-juges.

Troisièmement, les deux corpus ne sont ni exhaustifs ni représentatifs, et ne le sont pas de la même manière. Les neuf fiches expériences ont été sélectionnées pour leur diversité de formats et leur capacité à illustrer les trois hypothèses de travail du rapport — non pour constituer un échantillon statistiquement représentatif des 30 initiatives recensées sur le territoire, elles-mêmes non exhaustives des actions existantes. Les dix fiches complémentaires ajoutent une hétérogénéité supplémentaire : elles proviennent de quatre sources différentes (lettre Résonances, dossier Alimentations durables de 2023, matinée de 2018 dédiée à l'alimentation et, pour la Coopérative, la présente étude). Rédigées entre 2015 et 2023 par des équipes différentes, sans grille d'entretien commune, et deux d'entre elles documentent des dispositifs aujourd'hui fermés — Les Engraineurs et Le 19.59 —, elles sont à lire comme des enseignements rétrospectifs plutôt que comme des dispositifs dont l'efficacité resterait à l'œuvre.

Enfin, les deux corpus n'ont pas la même composition, et ne devraient pas être comparés terme à terme comme s'ils mesuraient la même chose. Le premier penche vers des canaux d'accès direct à l'alimentation (VRAC, GAFIB, Paniers d'IMA) ; le second penche vers des dispositifs de mobilisation citoyenne et d'éducation (Les Engraineurs, Jardin Gorki, La Pastèque, B.a-BA notamment) — ce qui explique qu'un nombre plus élevé de cases y soit codé « faible » ou « non concerné » sur la disponibilité de l'offre. Ce n'est pas un signe de moindre performance, mais la conséquence d'un objectif différent.

Ces réserves posées, les enseignements qui suivent ont une valeur heuristique et

illustrative, non démonstrative au sens strict. Une prochaine phase de travail pourrait consister à reprendre cette grille comme trame d'entretien dès la collecte, pour l'ensemble des expériences retenues, afin de disposer d'un codage plus homogène et de pouvoir, à terme, l'appliquer à un panel plus large que les dix-neuf cas ici documentés.

La grille de Penchansky et Thomas (1981)

Conçue pour analyser l'accès aux soins, la grille découpe l'accès en cinq dimensions, transposées ici à l'alimentation (colonnes des grilles ci-après) :

- **Disponibilité** (*availability*) : adéquation entre le volume et le type de services offerts (médecins, lits, équipements) et les besoins de la population → *disponibilité de l'offre* : diversité et volume des produits proposés.
- **Accessibilité géographique** (*accessibility*) : relation entre le lieu de soins et le lieu de résidence (distance, temps de trajet, moyens de transport) → *accessibilité spatiale* : proximité des points de vente ou de distribution.
- **Accommodation** (*accommodation*) : organisation des ressources pour accueillir les patients (horaires, délais, modes de prise de contact) → *organisation* : horaires, modalités d'inscription, de commande et de retrait.
- **Abordabilité** (*affordability*) : relation entre le coût des soins et la capacité ou la volonté de payer → *accessibilité financière* : prix, tarification solidaire, gratuité.
- **Acceptabilité** (*acceptability*) : adéquation entre les caractéristiques des soignants et les attentes culturelles des patients → *acceptabilité* : adéquation culturelle et symbolique des produits et des dispositifs, absence de stigmatisation.

Source : Penchansky R., Thomas J. W. (1981), « The concept of access: definition and relationship to consumer satisfaction », Medical Care, 19(2), p. 127-140 ; transposition à l'alimentation d'après Caparros et al. (2025).

Grille de lecture des neuf fiches expériences

Expérience	Accessibilité spatiale	Disponibilité de l'offre	Accessibilité financière	Organisation	Acceptabilité
Agrocité de Gennevilliers	Forte — site en QPV, ouvert 5 jours/7	Partielle — production limitée aux parcelles, effets alimentaires surtout indirects	Forte — accès gratuit	Partielle — créneaux repères (jeudi, samedi), engagement progressif	Forte — plusieurs portes d'entrée, participation à bas seuil, mais gouvernance fragilisée par l'historique du lieu
Consomm'acteurs Gennevilliers	Forte — trois AMAP réparties dans les quartiers, dont les Agnettes (QPV)	Partielle — offre dépendante de la saison et des aléas du producteur	Partielle — prix stable sur 6 mois, paniers solidaires CCAS, mais adhésions en recul depuis l'inflation	Partielle — créneau hebdomadaire fixe, contrat d'engagement de 6 mois	Forte — gestion tournante, esprit « taille humaine », dimension éducative et intergénérationnelle
VRAC Seine Ouest	Forte — distribution dans des lieux de quartier, 60 à 88 % des adhérents résidant en QPV selon les communes	Forte — catalogue large, montée en charge rapide (CA x3,5 en 2024)	Forte — tarification différenciée solidaire (-50 %, -10 %, +10 %)	Partielle — commande en ligne, fracture numérique compensée par des permanences physiques	Partielle — mixité QPV / hors QPV, mais participation surtout opérationnelle
GAFIB	Forte — ancrage historique sur le secteur des Blagis, orientation par 4 communes	Forte — mix de fournisseurs stable, continuité assurée l'été	Forte — remise de 70 % en caisse	Forte — créneaux fixes, accueil pensé comme un moment digne, libre-service accompagné	Forte — accueil non stigmatisant revendiqué, mais entrée conditionnée à une orientation sociale
PAT Cergy-Pontoise – Vexin français	Partielle — dépend des relais locaux présents dans chaque QPV, pas de guichet unique	Forte — structuration des filières, 61 marchés solidaires organisés en 2024	Non concernée — outil de structuration territoriale, sans prix direct aux ménages	Partielle — empilement de dispositifs portés par d'autres acteurs	Partielle — via ses actions de proximité (La Lanterne, La Récolte du Val d'Oise, ateliers Globe Croqueurs) ; dépend des relais locaux
Programme Comestible	Forte — pour les élèves inscrits, accès garanti par le cadre scolaire ; accès des familles dépendant des restitutions	Non concernée — action éducative, pas de distribution alimentaire	Forte — gratuit pour les écoles et les élèves	Forte — parcours structuré en trois temps (ateliers, sortie, restitution)	Partielle — bon accueil par les élèves (76 % déclarent avoir découvert un légume), transfert aux familles indirect et inégal
Promo'Nutrition (Sarcelles)	Forte — déploiement dans les 6 maisons de quartier de la commune	Forte — offre diversifiée (cuisine, activité physique, jardinage), environ 120 ateliers/an	Forte — gratuité pour les participants, cofinancement ARS / Politique de la ville	Faible — horaires relativement fixes, identifiés par les porteurs comme un facteur d'exclusion	Forte — programmation construite à partir des besoins remontés par les référents familles, effet « ambassadeurs »
Paniers d'IMA (Trappes)	Forte — 4 points de distribution, objectif de moins de 10 minutes à pied	Partielle — composition saisonnière contrainte par la production du maraîcher partenaire	Forte — gratuité intégrale	Forte — créneau fixe, éligibilité large, continuité du bénéfice après l'accouchement	Forte — co-parent systématiquement invité, ateliers « sain et pas cher », portage municipal jugé rassurant
La Gennevilloise	Partielle — un seul point de vente, déménagement à venir (rénovation urbaine)	Partielle — offre dépendante des opportunités d'approvisionnement et de la disponibilité bénévole	Faible — adhésion annuelle de 30 €, identifiée comme un frein pour les ménages modestes	Faible — adhésion obligatoire, identifiée comme un frein symbolique et pratique	Faible — décalage entre le profil des adhérents et les habitants du quartier, homogénéité sociale renforcée par le bouche-à-oreille

Grille de lecture des dix fiches complémentaires

Expérience	Accessibilité spatiale	Disponibilité de l'offre	Accessibilité financière	Organisation	Acceptabilité
Les Engraineurs (close)	Forte — pied d'immeuble, square ouvert au cœur du quartier	Faible — production en bacs hors-sol à échelle réduite ; vocation plus sociale et symbolique que réellement nourricière	Forte — dispositif d'autoproduction, accès gratuit, sans adhésion ni coût d'entrée	Forte — animation d'un collectif d'usagers et d'habitants, autogéré, temps collectifs réguliers	Forte — bas seuil, mixité générationnelle, dynamique de bouche-à-oreille
Le 19.59 (clos)	Forte — implantation au pied de la gare RER, carrefour de deux quartiers	Forte — offre structurée de restauration, jusqu'à 80 couverts au déjeuner	Partielle — tarifs uniques et accessibles pour tous, sans tarification différenciée selon les revenus	Forte — horaires de service, chantier d'insertion structuré, gouvernance associative claire	Partielle — mixité quartier/actifs mentionnée, mais peu développée du point de vue des bénéficiaires
La Lanterne / La Sauvegarde 95	Forte — intervention hors les murs dans neuf résidences du quartier	Partielle — marchés bio/locaux en cours de structuration	Forte — vente à prix coûtant recherchée pour lever le frein économique	Forte — gouvernance à double entrée, comité des marchés régulier	Forte — approche délibérément non moralisatrice, enquête participative en amont (1 500 h d'entretiens)
Jardin Gorki	Forte — pied des tours Aillaud, au cœur du quartier	Faible — vocation plus sociale et éducative que réellement nourricière	Forte — adhésion à 5 €/an, accès autogéré	Forte — gouvernance collégiale structurée, accompagnement de longue durée	Forte — appropriation progressive mais réelle, dynamique renforcée depuis le confinement
Mon épicerie (Nanterre)	Forte — implantation en pied d'immeuble, au cœur du QPV du Parc	Partielle — dépend des partenariats d'approvisionnement (Château de Nanterre, achats groupés bio)	Non documentée — niveau de participation financière non précisé dans la source	Forte — appui d'un collectif inter-associatif, ouverture maintenue durant le confinement	Partielle — répond explicitement au non-recours lié à la stigmatisation, impact non documenté
Épicerie sociale d'Ermont	Forte — 33 rue du Stand, adresse en QPV	Forte — produits courants en libre-service, jusqu'à 120 bénéficiaires par semaine	Forte — participation à 10 % du prix	Forte — ouverture régulière (3 demi-journées/semaine), équipe de 40 bénévoles structurée	Forte — libre-service revendiqué comme un enjeu de dignité
Le Bel Epi (Villiers-le-Bel)	Non documentée — non précisée dans la source	Non documentée — non précisée dans la source	Forte — participation symbolique de 1 à 2 € par semaine	Forte — trois distributions hebdomadaires, orientation CCAS encadrée (4 semaines renouvelables)	Forte — démarche de co-construction explicite entre bénévoles et bénéficiaires « sans différence de statut »
La Pastèque (Argenteuil)	Forte — événements dans des lieux accessibles à tous, mobilité vers différents quartiers de la ville	Non concernée — dispositif événementiel plutôt que canal de distribution régulier	Forte — plats distribués gratuitement ou à prix libre	Partielle — dispositif essentiellement événementiel, en cours de structuration associative	Forte — démarche délibérément festive et non moralisatrice, mixité socio-professionnelle revendiquée
B.a-BA (Val d'Oise)	Non documentée — intervention « sur demande » dans des structures partenaires	Non concernée — dispositif éducatif, sans vocation nourricière revendiquée	Non concernée — dispositif pédagogique, pas de transaction avec les bénéficiaires	Forte — deux volets structurés, mallette déployée dans plus de 30 structures	Forte — diagnostic construit avec les habitants, respect des usages préexistants

Expérience	Accessibilité spatiale	Disponibilité de l'offre	Accessibilité financière	Organisation	Acceptabilité
Coopérative d'acteurs nutrition (Est du Val d'Oise)	Partielle — actions dans les équipements de proximité et en porte-à-porte ; déplacements parfois difficiles vers les actions intercommunales	Partielle — offre diversifiée (enfants, adultes, ménages fragiles), ventes à prix solidaires et différenciés	Partielle — actions gratuites ; ventes en circuit court à prix raisonnés et différenciés	Partielle — programmation surtout portée par les partenaires, échéances irrégulières ; coopérative peu identifiée par les habitants	Forte — projets portés directement par les partenaires et volet entier coconstruit avec les habitants

Mise en perspective des hypothèses formulées et des expériences repérées

Les deux corpus d'actions apportent des éclairages complémentaires à chacune des trois hypothèses de ce rapport.

Sur l'hypothèse 1 (l'alignement des cadres d'action publique), les fiches expériences montrent surtout une tension : le PAT Cergy-Pontoise – Vexin français est le cas où l'alignement institutionnel est le plus abouti (gouvernance partenariale, structuration des filières, 29 actions coordonnées), mais aussi celui où l'acceptabilité et l'ancrage auprès des ménages restent indirects, médiés par les actions qu'il soutient — quand des dispositifs à l'ancrage institutionnel plus ténu, comme GAFIB, affichent au contraire une acceptabilité et une organisation abouties. Les fiches complémentaires ajoutent une troisième figure à cette tension : des initiatives nées spontanément, hors cadre institutionnel, qui gagnent ensuite une reconnaissance institutionnelle sans perdre leur acceptabilité — Les Engraineurs (bac de plantation improvisé devenu projet soutenu par le bailleur), La Lanterne (collectif informel devenu lauréat de l'appel à projets Quartiers fertiles de l'ANRU), le Jardin Gorki (initiative spontanée qui a ensuite, parallèlement, rencontré les institutions). L'ensemble suggère que l'ordre d'arrivée entre légitimité habitante et reconnaissance institutionnelle joue un rôle propre : une légitimité construite d'abord auprès des habitants, validée institutionnellement dans un second temps, semble mieux préserver l'acceptabilité qu'un cadre institutionnel conçu en amont du contact avec les habitants. L'alignement des cadres apparaît ainsi comme un facteur de stabilité et de pérennité, ni nécessaire ni suffisant à l'acceptabilité, dont la traduction concrète dépend aussi de la manière — et du moment — où il se construit.

Sur l'hypothèse 2 (l'accès dépend d'abord de l'environnement alimentaire), les fiches expériences montrent que ce ne sont pas les mêmes dimensions qui font obstacle selon les cas : la disponibilité pour l'Agrocité, le triptyque financier/organisation/acceptabilité pour la Gennevilloise, l'organisation seule pour Promo'Nutrition — traiter « l'environnement alimentaire » comme un tout homogène masque ces différences de nature. Les fiches complémentaires élargissent encore ce constat en documentant un registre d'action secondaire dans le premier corpus : la lutte contre le gaspillage alimentaire, apportée par La Pastèque à titre d'objet central et par le Bel Epi comme l'un de ses deux axes de travail avec les bénéficiaires. L'environnement alimentaire favorable à l'accès ne se limite donc pas au triptyque disponibilité/prix/organisation : il inclut également la manière

dont un territoire gère ses excédents et son gaspillage.

Sur l'hypothèse 3 (la participation comme condition d'efficacité), les fiches expériences documentent une corrélation : les dispositifs où l'acceptabilité est la plus forte (Paniers d'IMA, GAFIB, Agrocité, Promo'Nutrition, Consomm'acteurs) sont aussi ceux où la participation des habitants est la plus présente, même si elle y prend surtout la forme de l'usage et de retours de proximité plutôt que de la co-décision — sans qu'on puisse établir à ce stade un lien de causalité plutôt qu'une simple corrélation. Les fiches complémentaires donnent à voir ce que cette corrélation recouvre concrètement : les 1 500 heures d'entretiens en porte-à-porte menées par La Lanterne (avec un taux de réponse de 80 %), la co-construction explicite « sans différence de statut » entre bénévoles et bénéficiaires au Bel Epi — qui a débouché sur une transformation concrète de l'accueil pour préserver la confidentialité —, ou encore les cinq années qu'il a fallu au Jardin Gorki pour aboutir à une gouvernance collégiale stabilisée. Ces actions suggèrent que la participation n'est pas qu'un facteur associé à l'acceptabilité : elle suppose un temps et des méthodes qui restent à documenter plus systématiquement, au-delà du seul constat de sa présence ou de son absence.

RECOMMANDATIONS

A - À l'échelle nationale : un enjeu de centraliser et de coordonner les politiques alimentaires, tout en les territorialisant

PROMOUVOIR UNE GOUVERNANCE NATIONALE COORDONNÉE

Constat

Comme établi précédemment, et comme le montre la diversité des expériences locales présentées dans la troisième partie de ce rapport, et notamment le fait que les différents dispositifs présentés dépendent chacun d'un portage singulier (associatif, municipal ou national), les politiques publiques de l'alimentation en France se caractérisent par une forte fragmentation : le Programme National Nutrition Santé (PNNS), le Programme National pour l'Alimentation (PNA), la Loi EGalim, la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC) ou encore les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Ces dispositifs relèvent de ministères différents (Santé, Agriculture, Écologie), sans coordination interministérielle structurée, ni dans leur conception ni, surtout, dans leur mise en œuvre.

Recommandations possibles

> **1ère recommandation** : Il apparaît ainsi fondamental de travailler cet enjeu de fragmentation actuelle des politiques alimentaires (sur le plan des dispositifs, des cadres, des financements et des acteurs), et donc de créer un Comité interministériel permanent de l'alimentation, directement rattaché au Premier ministre, pour assurer un pilotage fort et stratégique. L'instance permettrait d'articuler de manière cohérente les différents programmes. Cette stratégie nationale unique de souveraineté et de justice alimentaire rassemblerait la santé, l'agriculture, l'écologie et la cohésion sociale dans un même cadre cohérent, avec des objectifs et des indicateurs communs, partant du constat que l'alimentation est un sujet global et transversal permettant d'arrimer un certain nombre d'objectifs (réduire les inégalités, créer du lien social, activer la participation, etc.).

> **2ème recommandation** : Une plateforme numérique nationale pilotée par l'État permettrait à cet égard de centraliser l'ensemble des dispositifs, des financements et des appels à projets liés aux politiques alimentaires, notamment ceux des Projets Alimentaires Territoriaux, et offrirait ainsi aux collectivités territoriales un guichet unique simplifiant les démarches et évitant la dispersion. Elle pourrait par exemple s'intégrer à France PAT, pour éviter de multiplier les outils. Un élément récurrent des entretiens était en effet la difficulté des acteurs locaux à se saisir de la diversité des outils existants.

> **3ème recommandation** : La plateforme pourrait par ailleurs intégrer un outil de suivi des projets financés, avec des indicateurs communs afin d'évaluer les impacts sanitaires, sociaux et environnementaux de chaque projet. Cela favoriserait en effet le partage de bonnes pratiques entre territoires, avec la mise en valeur d'actions réalisées, de ses limites et bénéfices. Ce dispositif répondrait d'abord à un enjeu d'unification du pilotage des politiques publiques, en évitant la fragmentation des dispositifs entre les secteurs. L'enjeu ici est celui de l'efficacité de l'action publique, en permettant d'identifier les projets réellement transformateurs et de mieux orienter les financements publics vers les actions à fort impact. Ces indicateurs renforceraient la transparence et la légitimité démocratique des politiques alimentaires en facilitant le contrôle de l'usage des ressources publiques et la confiance des acteurs territoriaux.

DAVANTAGE INTÉGRER LES QPV DANS LA STRATÉGIE ALIMENTAIRE NATIONALE

Constat

Les fiches d'expérience montrent que de nombreux bénéficiaires des actions alimentaires se trouvent dans les QPV : une trentaine d'initiatives ont été recensées sur les trois départements, démontrant ainsi les difficultés rencontrées dans ces quartiers, mais surtout les opportunités de lancer des projets territoriaux autour de l'alimentation. Ces espaces cumulent précarité économique, offre alimentaire dégradée et problèmes de santé, sans pour autant être systématiquement ciblés par les politiques nationales.

Recommandations possibles

> **1ère recommandation** : Il serait intéressant d'intégrer explicitement un axe autour de la justice alimentaire territoriale au sein du Programme National pour l'Alimentation (PNA), pour reconnaître les inégalités socio-territoriales comme un enjeu central des politiques alimentaires.

Les financements pourraient de fait être directement orientés vers les QPV dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), avec l'objectif de soutenir des initiatives locales adaptées (épiceries solidaires, circuits courts accessibles, actions d'éducation alimentaire) dans ces quartiers. Pour cela, les financements publics pourraient être par exemple conditionnés à la prise en compte des inégalités sociales et territoriales dans les projets déposés.

> **2ème recommandation** : Enfin pour bien cibler les actions à faire dans le quartier, on pourrait imaginer des diagnostics alimentaires obligatoires à l'échelle des QPV, pour identifier précisément les problèmes et les besoins (accès aux commerces, qualité de l'offre, prix, mobilité, santé nutritionnelle). Cela permettrait d'éviter des politiques trop générales et de mieux cibler des actions ayant un réel impact dans le QPV.

B - À l'échelle locale des QPV

RENFORCER LA COORDINATION TERRITORIALE ET INSTITUTIONNELLE

Constat

Les fiches expériences démontrent qu'il y a un grand nombre d'acteurs intervenant dans le champ de l'accès alimentaire, de l'action sociale et de la santé, sans que la coordination territoriale soit pleinement satisfaisante. Les dispositifs existants reposent souvent sur un fonctionnement de proximité, avec une forte mobilisation des acteurs associatifs et locaux, mais leur articulation avec les cadres institutionnels est parfois défaillante. Cela peut rendre difficile la visibilité d'un projet ou son inscription dans une stratégie plus importante compliquant de facto la capacité d'une collectivité territoriale à obtenir des financements.

Recommandations possibles

Pour lutter contre cela, la création d'un comité de suivi rassemblant au local tous les acteurs concernés par l'alimentation serait pertinent. Il regrouperait les collectivités, les associations opératrices, les acteurs de la santé, les établissements scolaires et les centres sociaux et permettrait de partager les informations, d'échanger sur les besoins du territoire et d'ajuster les actions menées. Des réunions régulières faciliteraient l'analyse de la situation, la construction de diagnostics communs et l'adaptation du dispositif aux évolutions de la demande sociale. Cela permettrait surtout de définir les actions pertinentes à mener selon les besoins et les ressources du territoire, identifiant donc plus aisément les financements nécessaires.

Cette proposition fait écho aux préconisations formulées dès 2019 par l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa), dans le cadre du diagnostic Alim'Activ mené sur plusieurs territoires franciliens dont les Hauts-de-Seine : celui-ci recommandait une gouvernance associant des acteurs diversifiés — associations, collectivités, acteurs de la santé, producteurs locaux, mais aussi les personnes concernées elles-mêmes —, ainsi qu'un ancrage de cette coordination dans des cadres territoriaux déjà existants (contrat local de santé, charte villes actives du PNNS, projet alimentaire territorial) plutôt que la création de dispositifs ad hoc.

STRUCTURER LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES IMPACTS

Constat

Dans plusieurs actions des fiches-expériences, les dispositifs d'accès alimentaire disposent d'un suivi d'activité mais ne mettent pas toujours en place d'outils permettant d'évaluer les effets sociaux et alimentaires à moyen et long terme, souvent par manque de temps, de personnel mais aussi car cela a un coût financier. Observer si des actions d'alimentation dans une école ont un impact sur la vie de l'individu et son environnement proche nécessite une enquête à long terme, notamment des études longitudinales pour en évaluer les impacts.

Recommandations possibles

Il serait opportun de développer des indicateurs d'impact simples pour mesurer l'évolution des pratiques d'achats, la fréquentation des dispositifs, etc., permettant ainsi de maintenir un suivi régulier de l'activité. Mettre en place un retour d'expérience annuel auprès des bénéficiaires, sous la forme de questionnaire léger ou d'échanges qualitatifs permettrait par ailleurs de comparer les perceptions et les usages dans le temps, d'identifier les évolutions effectives des comportements, de repérer d'éventuels freins persistants ou nouveaux besoins, et d'ajuster le dispositif en conséquence.

Des partenariats avec des universités ou des laboratoires de sciences sociales seraient par ailleurs pertinents pour travailler sur le développement d'indicateurs ou la passation de questionnaire, permettant par ailleurs de pallier les difficultés financières et humaines. Enfin, les acteurs publics pourraient également accompagner les acteurs de terrain dans le suivi de l'impact. Ils pourraient proposer des formations ou des temps d'échange méthodologique à destination des bénévoles et des professionnels impliqués dans la collecte et l'analyse des informations.

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES USAGERS ET DES HABITANTS

Constat

L'exploration de ces diverses expérimentations démontre que la participation des usagers reste souvent limitée à l'usage des services ou à des échanges informels avec les acteurs du terrain, sans réel rôle de co-décisionnaire dans la gouvernance. Les espaces structurés de dialogue ou de co-construction impliquant directement les habitants sont en effet encore peu développés, compliquant l'appropriation de ces actions par les usagers et habitants.

Recommandations possibles

> **1ère recommandation** : Lorsque cela est possible, il est souhaitable d'encourager la représentation des usagers dans la gouvernance, car eux vivent dans le quartier, connaissent les problématiques et seraient des ambassadeurs pour l'action. Il serait opportun d'intégrer des représentants des bénéficiaires dans les instances de suivi ou de pilotage des dispositifs. Ils pourraient réfléchir à l'offre alimentaire, aux activités à proposer ou aux actions à mener. L'idée est d'aller vers une démarche de co-construction.

> **2ème recommandation :** Il apparaît nécessaire de proposer des formats accessibles en prenant en compte les contraintes des habitants des QPV (horaires, médiation sociale, formats informels, supports multilingues). On pourrait aussi penser à favoriser "l'aller vers" en s'appuyant sur les centres sociaux locaux ou les médiateurs. Les actions alimentaires en QPV concernent souvent un nombre restreint d'habitants, il faut s'assurer qu'elles conviennent à tout le monde et répondent à un besoin précis. La finalité doit être la co-construction, car elle permet d'associer les habitants à la définition des objectifs, des modalités et des priorités de l'action. Cette démarche favorise une meilleure adéquation aux réalités locales, renforce l'appropriation du dispositif par les bénéficiaires et limite le risque de proposer des actions déconnectées.

SÉCURISER LES MOYENS ET LA PÉRENNITÉ DES DISPOSITIFS EN QPV

Constat

Dans les QPV, une part importante des actions alimentaires repose sur des financements ponctuels, souvent attribués à partir d'appels à projets annuels. Cela complique la capacité des structures à s'inscrire dans la durée, prévoir des actions ambitieuses. Les structures porteuses doivent souvent consacrer beaucoup de temps à la recherche de financements, au montage de dossiers et à la justification administrative, au détriment de l'action de terrain. Cette instabilité financière fragilise les équipes locales, souvent composées de contrats courts ou de postes partagés. La fidélisation des professionnels et la connaissance du territoire en sont complexifiées. Connaître le terrain suppose une compréhension fine des profils des habitants, de leurs contraintes, des réseaux d'acteurs locaux et des dynamiques sociales propres au quartier. Elle permet d'identifier les besoins réels, les freins à la participation et d'adapter les actions.

Recommandations possibles

> **1ère recommandation** : Quand cela est possible notamment financièrement il serait opportun de pluri-annualiser les financements pour donner de la visibilité aux structures et inscrire les actions dans la durée. En offrant une visibilité sur plusieurs années, cette programmation permet aux structures porteuses de se projeter, de planifier leurs activités et actions et d'investir dans la consolidation de leurs équipes qui connaîtront aussi mieux les problématiques. Cette sécurisation financière faciliterait surtout la continuité des projets, condition nécessaire pour installer une relation de confiance avec les habitants et produire des effets durables sur les pratiques alimentaires.

> **2ème recommandation :** Limiter la dépendance aux seuls appels à projets expérimentaux apparaît également intéressant. Certaines actions ayant démontré leur pertinence et leur efficacité pourraient être progressivement intégrées dans le droit commun des politiques locales. Cela permettrait d'améliorer l'efficacité globale de l'action publique en évitant la dispersion des initiatives et la multiplication d'expérimentations isolées.

> **3ème recommandation :** Réduire la charge administrative pesant sur les petites structures associatives très présentes en QPV pour qu'elles puissent consacrer plus de temps à l'action de terrain plutôt qu'au montage de dossiers ou au suivi bureaucratique. Il serait possible d'envisager une simplification des calendriers de demande et de justification des financements, de manière à éviter aux associations de multiplier les démarches à différentes périodes de l'année et de leur faire gagner du temps. Le suivi administratif pourrait également être allégé en ne demandant que les informations strictement essentielles au projet. Souvent les petites structures n'ont pas forcément la main d'œuvre pour répondre aux informations essentielles.

CONCLUSION

L’analyse des différents dispositifs alimentaires étudiés (programmes scolaires, épiceries solidaires, groupements d’achat, paniers bio, ateliers nutrition, tiers-lieux agricoles) permet de dégager trois enseignements majeurs.

En premier lieu, celui que l’inscription dans les politiques publiques locales est très variable, notamment selon le contexte de création des dispositifs et le cadre de pensée dans lequel ils s’inscrivent. Certains dispositifs sont en effet fortement intégrés aux cadres institutionnels, comme les projets portés directement par des villes ou soutenus par les Contrats locaux de santé, les politiques de la ville ou les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). C’est le cas notamment des paniers municipaux à Trappes, de l’Agrocité à Gennevilliers ou encore du PAT Cergy-Pontoise – Vexin français. D'autres initiatives, comme certaines boutiques associatives, fonctionnent davantage de manière autonome, avec un ancrage local fort mais sans réelle articulation structurée avec les politiques publiques (la Gennevilloise boutique associative à Gennevilliers). De manière générale, les cadres existent, mais leur coordination reste souvent partielle et dépend beaucoup des acteurs locaux.

La lecture croisée proposée en sous-partie D permet d'affiner ce premier constat plutôt que d'en rester à une simple typologie. Elle montre que l'alignement institutionnel le plus abouti ne coïncide pas nécessairement avec l'ancrage le plus fort auprès des ménages : le PAT Cergy-Pontoise – Vexin français, qui articule le mieux les cadres d'action publique (gouvernance partenariale, structuration des filières, 29 actions coordonnées), est aussi celui où l'acceptabilité et le contact avec les habitants restent indirects, médiés par les actions qu'il soutient. À l'inverse, des dispositifs à l'ancrage institutionnel plus ténu, comme le GAFIB, affichent une acceptabilité et une organisation nettement plus abouties, alors même qu'ils s'appuient sur des cadres d'action publique moins formalisés. L'alignement des cadres d'action publique — première hypothèse de ce rapport — apparaît ainsi comme un facteur de stabilité et de pérennité, ni nécessaire ni suffisant à l'acceptabilité : il structure et sécurise l'action dans la durée, mais ne garantit pas à lui seul sa traduction concrète à l'échelle du vécu des habitants. C'est précisément l'articulation entre ces deux niveaux — coordination institutionnelle d'un côté, proximité et acceptabilité de l'autre — qui distingue les dispositifs les plus aboutis de ce rapport, comme le GAFIB ou les Paniers d'IMA, qui parviennent à tenir les deux bouts.

Un constat émerge très clairement en second lieu : l’accès à une alimentation de qualité dépend directement de l’environnement alimentaire local présent. Les dispositifs qui fonctionnent le mieux sont ceux qui s’appuient sur une infrastructure solide : logistique organisée, filières locales structurées, partenariats avec des producteurs, lieux de distribution accessibles, continuité estivale, marchés solidaires, tiers-lieux alimentaires. C’est particulièrement visible avec le PAT Cergy-Pontoise – Vexin français, qui structure sa filière locale (logistique, marchés solidaires, tiers-lieu alimentaire). Les actions sociales et éducatives qu'il soutient gagnent à s’inscrire dans cette organisation territoriale existante. De la même manière, le GAFIB, épicerie solidaire des Blagis (Fontenay-aux-Roses), fonctionne grâce à un approvisionnement stabilisé (réseau Andès : Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires, producteurs locaux) et une logistique organisée qui garantit la continuité de l'accès, y compris pendant l'été. Ainsi, lorsqu'un territoire dispose de cette base matérielle et organisationnelle, les actions éducatives ou solidaires ont un réel impact.

À l'inverse, sans infrastructure stable, les effets des dispositifs restent limités. Même les ateliers nutrition ne transforment durablement les pratiques que si l'offre alimentaire locale permet réellement d'appliquer les conseils donnés. Le cas de la Gennevilloise, boutique alimentaire associative indépendante située en plein QPV des Agnettes à Gennevilliers, l'illustre bien : l'initiative offre un accès ponctuel à des produits bio ou équitables, mais son impact sur l'environnement alimentaire global demeure restreint. Elle reste insérée dans un tissu commercial dominé par les grandes surfaces, et les contraintes budgétaires des usagers limitent la transformation durable des pratiques.

En dernier lieu, il est observé que la participation des habitants est très inégale selon les dispositifs. Par exemple l'Agrocité fonctionne selon une logique de tiers-lieu avec des chantiers participatifs et un co-portage d'activités : les habitants ne sont pas seulement bénéficiaires, ils prennent part à la production et à l'animation du lieu. De même, l'AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) Consomm'acteurs Gennevilliers repose sur une gouvernance associative classique (assemblée générale, bénévolat, implication dans les distributions), ce qui permet une participation active des adhérents. La participation peut aussi prendre la forme d'une dynamique d'engagement progressive. Dans l'épicerie solidaire GAFIB, aux Blagis, il existe un possible passage d'usager à bénévole, ce qui crée une forme d'*empowerment*, même si la co-gouvernance n'est pas formalisée.

A contrario, la participation reste indirecte ou limitée dans certaines initiatives. Dans le programme scolaire « Comestible », inscrit dans le Projet Alimentaire Territorial Roissy Pays-de-France, l'implication des publics se fait principalement par la sensibilisation des élèves du primaire à travers des activités éducatives autour de l'alimentation. La participation des familles reste faible et s'exprime surtout de manière indirecte, *via* les enfants. Les habitants ne sont pas associés aux espaces de décision ni à la gouvernance du dispositif, qui demeure principalement institutionnelle.

Idem pour les ateliers de Promo'Nutrition, portés notamment par la ville de Sarcelles, qui constituent un dispositif d'éducation à la santé axé sur l'alimentation équilibrée, des ateliers jardinage, de la cuisine et la prévention des risques alimentaires. Ils s'adressent principalement aux familles à travers des séances collectives dans les maisons de quartiers. La participation des habitants est active pendant les ateliers, mais elle reste limitée à l'usage du dispositif, sans implication dans les décisions ou la gouvernance globale. Le programme relève donc davantage d'une action d'accompagnement que d'une co-construction politique. En somme, la co-construction existe dans certains cas, elle demeure le plus souvent partielle : les habitants contribuent souvent au fonctionnement des actions, mais sont rarement intégrés aux espaces de décision et d'orientation stratégique.

En conclusion, l'analyse des dispositifs alimentaires locaux dans les QPV des Yvelines, des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise montre bien que l'accès à une alimentation de qualité dépend moins des actions éducatives seules que de l'organisation du territoire. L'efficacité des programmes repose surtout sur l'existence d'un environnement structuré, avec des circuits d'approvisionnement, des lieux de distribution accessibles et des partenariats locaux solides. L'intégration dans les politiques publiques locales joue un rôle important, mais varie selon les territoires et les modes de gouvernance — et, comme le montre la lecture croisée (sous-partie D), cette intégration institutionnelle ne suffit pas à elle seule à garantir l'acceptabilité du dispositif par les habitants qu'il vise. Les dispositifs les plus efficaces sont ceux qui s'appuient sur une infrastructure territoriale

stable. Enfin, la participation des habitants reste un enjeu majeur mais encore limité. Si certains programmes favorisent l'engagement des publics, la co-construction des politiques alimentaires reste globalement partielle.

Ces résultats soulèvent des enjeux importants pour l'avenir des politiques alimentaires territoriales en QPV. Le développement d'un accès durable à une alimentation de qualité suppose non seulement le maintien d'actions éducatives, mais aussi le renforcement des infrastructures logistiques et des filières locales ainsi que de véritables moyens dédiés au niveau de l'État. À l'échelle des territoires, la question se pose désormais de la capacité des dispositifs à évoluer vers des formes de gouvernance plus partagées, intégrant davantage les habitants dans la définition des politiques alimentaires et donc des actions à mener. L'articulation entre action publique, organisation des systèmes alimentaires locaux et participation des habitants apparaît déterminante pour réduire les disparités d'accès et renforcer l'efficacité des dispositifs sur ces territoires prioritaires.

Ce travail ouvre enfin plusieurs pistes pour des études complémentaires. La grille de lecture croisée mobilisée en sous-partie D, construite ici a posteriori et sur un panel restreint de dix-neuf expériences, gagnerait à être reprise en amont, comme trame d'entretien dès la phase de collecte, pour l'ensemble des initiatives recensées sur le territoire plutôt que pour les seules fiches approfondies. Le cadrage institutionnel, appuyé dans ce rapport sur deux entretiens et une documentation complémentaire, mériterait également d'être étoffé par des échanges directs avec d'autres échelons (Agence Régionale de Santé, ministère de l'Agriculture), pour équilibrer un cadrage aujourd'hui plus riche à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale.

Une dernière piste, plus structurelle, mériterait également d'être explorée : ce rapport documente presque exclusivement le versant de la demande — l'accès des habitants à une alimentation de qualité — sans interroger le versant de l'offre, à savoir les conditions de travail et de rémunération des producteurs mobilisés par les circuits courts déjà documentés (VRAC, GAFIB, Paniers d'IMA, La Lanterne/La Sauvegarde 95). Le concept de justice agri-alimentaire, évoqué dans le cadrage théorique de ce rapport, invite précisément à ne pas dissocier ces deux versants : une alimentation plus juste pour les habitants de QPV suppose aussi des conditions justes pour celles et ceux qui la produisent. Interroger directement les producteurs partenaires de ces dispositifs constituerait un prolongement naturel de ce travail.

Au-delà de ces prolongements de recherche, cette grille pourrait aussi devenir un outil de diagnostic partagé pour les acteurs locaux eux-mêmes. Rien ne garantit à ce stade sa validité au-delà des dix-neuf cas ici documentés, mais son principe — situer un dispositif sur les cinq dimensions de l'accès plutôt que de l'évaluer en bloc — est suffisamment simple pour être testé par d'autres porteurs de projets ou collectivités souhaitant objectiver leurs propres actions alimentaires en QPV. Une telle appropriation permettrait à la fois de vérifier la robustesse de cette grille sur un panel plus large que celui de ce rapport, et de prolonger la vocation du Pôle ressources telle qu'elle est énoncée en introduction : donner aux acteurs locaux des outils, pas seulement des constats.

Cette exigence dépasse d'ailleurs le seul usage de la grille. Au-delà de son objet spécifique, ce travail montre l'intérêt de documenter, dans la durée, les initiatives alimentaires conduites sur ces territoires, plutôt que de les redécouvrir à chaque nouveau projet. Les neuf fiches expériences produites ici, comme les autres initiatives

recensées mais non approfondies, constituent un premier socle qui gagnerait à être régulièrement actualisé, partagé entre porteurs de projets et collectivités, et mobilisé comme point d'appui par les acteurs souhaitant s'inspirer de ce qui fonctionne ailleurs plutôt que d'expérimenter à l'aveugle. Cette capitalisation collective, plus qu'un simple recensement, suppose un travail continu d'analyse et de valorisation — condition pour que les enseignements de ce rapport n'en restent pas au constat figé de sa date de rédaction, mais continuent d'irriguer les dynamiques locales à mesure qu'elles évoluent.

Sigles et acronymes

Liste des sigles et acronymes utilisés dans le rapport, par ordre alphabétique.

ABS : Analyse des besoins sociaux

ADEME : Agence de la transition écologique

ADESS 95 : Association pour le développement de l'économie sociale et solidaire du Val d'Oise

AGEC (loi) : Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

AMI : Appel à manifestation d'intérêt

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

Andès : Association nationale de développement des épiceries solidaires

ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine

Ansa : Agence nouvelle des solidarités actives

APEC : Association pour l'emploi des cadres

ARS : Agence régionale de santé

CA : Communauté d'agglomération

CAF : Caisse d'allocations familiales

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDD / CDI : Contrat à durée déterminée / indéterminée

CDOS 95 : Comité départemental olympique et sportif du Val d'Oise

CEQ 2030 : Contrats Engagements Quartiers 2030 (contrats de ville 2024-2030)

CESE : Conseil économique, social et environnemental

CESS-IDF : Collectif des épiceries sociales et solidaires d'Île-de-France

CLS : Contrat local de santé

CNA : Conseil national de l'alimentation

CODES : Comité départemental d'éducation pour la santé

COPIL : Comité de pilotage

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DRIEETS : Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Île-de-France)

DRIHL : Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

EGalim (loi) : Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

EPT : Établissement public territorial

ESS : Économie sociale et solidaire

FAS : Fédération des acteurs de la solidarité

GAFIB : Groupement alimentaire familial intercommunal des Blagis

HCFEA : Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

HCSP : Haut Conseil de la santé publique

IGAS : Inspection générale des affaires sociales

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Inserm : Institut national de la santé et de la recherche médicale

LMAP : Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONPV : Observatoire national de la politique de la ville

OPHLM : Office public d'habitations à loyer modéré

PAC : Politique agricole commune

PAT : Projet alimentaire territorial

PNA : Programme national pour l'alimentation

PNNS : Programme national nutrition santé

PNSE : Plan national santé-environnement

PTCE : Pôle territorial de coopération économique

QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville

REPOP : Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique

RER : Réseau d'échanges et de restauration (association, Garges-lès-Gonesse)

SAF : Service d'accueil familial

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SEVE Emploi : Dispositif national piloté par la FAS pour lutter contre le chômage de longue durée et favoriser l'accès à un emploi durable

SIG : Système d'information géographique

SNANC : Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat

SNCF : Société nationale des chemins de fer français

VRAC : Vers un réseau d'achat en commun

BIBLIOGRAPHIE ET RESSOURCES

Cette bibliographie réunit les références citées dans le rapport et des ressources complémentaires consultées pour le cadrage.

I. Articles de revues scientifiques

CAPARROS, S. et al. « Comprendre les stratégies d'approvisionnement alimentaire des habitants d'un quartier en politique de la ville. Une enquête qualitative conduite Porte de la Chapelle à Paris ». *Cahiers de nutrition et de diététique*, 2025.

DUPUY, Gabriel, MINSTER, Clotilde et WATEL, Renaud. « Environnement urbain et obésité : peut-on transposer en Europe les approches nord-américaines ? », *Annales de géographie*, n° 682, 2011, p. 604-628.

HAZARD, Hervé et al. « Les projets alimentaires territoriaux (PAT) au service d'une approche systémique ? ». *Cahiers de l'action*, n° 58, 2022/1, p. 58-66.

HOCHEDEZ, Camille et LE GALL, Julie. « Justice alimentaire et agriculture ». *Justice spatiale | Spatial Justice*, n° 9, 2016.

LAMINE, Claire et al. « Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis ». *Pour*, n° 232, 2016/4, p. 225-232.

LEQUIN, Julie. « Participation des citoyens à l'élaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT) : l'expérience des ateliers de cuisine de rue ». *Cahiers de l'action*, n° 58, 2022/1, p. 67-76.

MAINFRAY, Anaïs. « Alimentation et développement social : l'expérience des groupements d'achat de l'association VRAC ». *Cahiers de l'action*, n° 58, 2022/1, p. 27-30.

PADDEU, Flaminia. « L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole new-yorkaise : la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale ». *VertigO*, vol. 12, n° 2, septembre 2012. DOI disponible en ligne sur OpenEdition.

PADDEU, Flaminia. « De la crise urbaine à la réappropriation environnementale et alimentaire du territoire ». *Mappemonde* [en ligne], n° 121, 2017.

PADDEU, Flaminia. « Manger local : Leurres et promesses ». *Vacarme*, n° 81, 2017/4, p. 40-45.

PATUREL, Dominique et al. « L'accès à l'alimentation : un enjeu systémique et démocratique ». *Cahiers de l'action*, n° 58, 2022/1, p. 31-38.

II. Ouvrages et chapitres d'ouvrages

BAYSSE-LAINÉ, Adrien. « Le foncier alimentaire de proximité : un imaginaire fort et une faible visibilité ». In PAQUOT, Thierry (dir.), *Villes voraces et villes frugales*. CNRS Éditions, 2020.

BOURDIEU, Pierre. *La Distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Éditions de Minuit, 1979.

CHIFFOLEAU, Yuna. « Circuits courts alimentaires et villes ». In PAQUOT, Thierry (dir.), *Villes voraces et villes frugales*. CNRS Éditions, 2020.

DUFUMIER, Marc. « L'agriculture urbaine ». In PAQUOT, Thierry (dir.), *Villes voraces et villes frugales*. CNRS Éditions, 2020.

LE VELLY, Ronan et al. « Alimentation ». In *Dictionnaire des politiques territoriales*. Presses de Sciences Po, 2020, p. 34-39. CAIRN.INFO.

LEMOINE, Stéphanie. « À Grande-Synthe, l'agriculture urbaine pour la transition ». In PAQUOT, Thierry (dir.), *Villes voraces et villes frugales*. CNRS Éditions, 2020.

PAQUOT, Thierry. « Villes insatiables ». In PAQUOT, Thierry (dir.), *Villes voraces et villes frugales*. CNRS Éditions, 2020.

III. Numéros de revues et dossiers thématiques

« Alimentation et territoires ». *Pour*, n° 215-216, 2012/3, p. 57-60.

Collectif d'auteurs. « Les inégalités alimentaires dans les quartiers : constats et enjeux » (Partie

I), « Nourrir les coopérations » (Partie II), « Démocratie alimentaire : les habitants autour de la table » (Partie III). *Cahiers du Développement Social Urbain*, n° 79, 2024.

PÔLE RESSOURCES VILLE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL, *Accès à une alimentation durable et de qualité. Cycle « transition écologique et quartiers populaires »,* mars 2023.

PÔLE RESSOURCES VILLE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL & FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ, *De l'aide alimentaire au droit à l'alimentation : quelles collaborations locales ?*, Actes – retour sur, 2018.

SALORT *Muriel*, *L'accès à l'alimentation pour les habitants des quartiers populaires.* Les Cahiers du Développement Social Urbain, 2024/1, n° 79, p. 8-10.

IV. Rapports et littérature grise

Rapports institutionnels nationaux

HAUT CONSEIL DE LA SANTÉ PUBLIQUE (HCSP). *Recommandations pour l'élaboration du Programme national nutrition santé 5 (PNNS 5)*. 2025.

INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES SOCIALES (IGAS). *La lutte contre la précarité alimentaire : évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique*. Rapport n° 2019-069R. Paris, décembre 2019.

CONSEIL NATIONAL DE L'ALIMENTATION (CNA). *Rapport annuel 2024*.

Agences et opérateurs

AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE (ANRU). *Appel à projets « Quartiers fertiles » — Bilan et résultats*. 2020-2021.

AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE (ANRU). *Bilan intermédiaire de l'appel à projets Quartiers fertiles.* Octobre 2025.

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES (ANCT) — Fabrique Prospective. *Comment renforcer l'accessibilité à une alimentation durable et de qualité pour tous dans les QPV ?*. 2021-2023.

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES (ANCT). *Appel à projets « Mieux manger pour tous » 2024-2026*. 2024.

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (ONPV). *Rapport 2019*.

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (ONPV). *Rapport 2020*.

Littérature associative et professionnelle

PECH, Alexandra. « Environnement alimentaire ». *Géoconfluences*, ENS de Lyon, avril 2021 (dernière relecture mai 2024).

IREV (Institut Régional de la Ville). *Synthèse #2 — Les quartiers en transition : Alimentation & agriculture urbaine*. 2021.

FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ. *Alimentation et territoires : comment garantir localement une alimentation de qualité et accessible à tous ?* 2018.

VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun). *Enquête sur l'accès à l'alimentation des habitants des QPV*. 2023.

ASSOCIATION DES MAIRES DE VILLES ET BANLIEUES / VRAC. *L'accès à l'alimentation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville — Annexe*. 2023.

BANQUE DES TERRITOIRES. « Quartiers politique de la ville : six pistes pour renforcer l'accès à une alimentation durable et de qualité ». *Banquedesterritoires.fr*, 2023.

ASSOCIATION NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉPICERIES SOLIDAIRES (ANDÈS), avec le soutien du Ministère de la Ville et du Logement et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). *Alimentation en quartiers prioritaires : enquête nationale auprès de près de 600 habitants de QPV*. 2026.

CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ÉTUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE (CREDOC). *Les*

difficultés des ménages précaires à suivre les recommandations alimentaires de santé publique. BLÉHAUT, Marianne, GRESSIER, Mathilde et PAQUET, Nolwenn. Note de synthèse n° 41, octobre 2024.

TERRES EN VILLES. *Démocratie alimentaire et participation des habitants dans les projets alimentaires territoriaux — Caractérisation des modalités d'implication des citoyens* (livrable intermédiaire). Septembre 2023.

Travaux universitaires

FROUIN, C. *Urbanisme, insécurité alimentaire et organisation commerciale dans les quartiers politiques de la ville.* Mémoire de recherche, École d'urbanisme de Paris, 2018.

NIKOLLI, A. *L'accès aux produits de l'agriculture locale dans un quartier de banlieue lyonnaise : l'exemple des Minguettes (Vénissieux).* Mémoire de recherche, ENS de Lyon, 2014.

V. Presse et publications professionnelles

VILLE ET BANLIEUE. « Bien manger dans les quartiers populaires — La malbouffe est-elle l'apanage des zones défavorisées ? ». *Au fil des quartiers*, n° 6, 23 décembre 2020.

VI. Textes législatifs et réglementaires

Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP). Journal officiel du 28 juillet 2010.

Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Journal officiel n° 0238 du 14 octobre 2014.

Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGalim 1). Journal officiel du 1er novembre 2018.

Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC). Journal officiel du 11 février 2020.

Loi n° 2021-1357 du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs (EGalim 2). Journal officiel du 19 octobre 2021.

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi Climat et Résilience). Journal officiel n° 0196 du 24 août 2021.

Loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture. Journal officiel du 25 mars 2025.

Loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire (loi Garot). Journal officiel du 12 février 2016.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS). *Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé*. Ottawa, 1986.

VII. Programmes et stratégies

Échelle nationale

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS. *Programme Mieux manger pour tous — Pacte des solidarités 2023-2027*. 2023.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. *Programme national pour l'alimentation 1 (PNA 1) — 2010-2013*.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. *Programme national pour l'alimentation 2 (PNA 2) — 2014-2017*.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. *Programme national pour l'alimentation 3 (PNA 3) — 2019-2023*.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. *Bilan du PNA — 2019-2024*.

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ. *Programme national nutrition santé 4 (PNNS 4) — 2019-2023*.

GOUVERNEMENT FRANÇAIS. *France Relance — Volet souveraineté alimentaire*. 2020.

Échelle régionale

CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE. *Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire*. 2021-2030.

Ce plan mobilise 1 milliard d'euros, vise 100 % des lycées franciliens approvisionnés en produits locaux, soutient les PAT et l'agriculture urbaine. Plus de 500 collectivités y ont adhéré via la Charte « Manger mieux, sain et francilien ».

VIII. Contrats Engagements Quartiers 2030 (CEQ 2030) — Politique de la ville

Les Contrats engagements quartiers 2030 (CEQ 2030, anciennement Contrats de ville) constituent le cadre partenarial pluriannuel entre l'État, les intercommunalités et les communes pour les QPV. Ils sont signés au niveau des EPT, communautés d'agglomération ou urbaines. Seuls les principaux territoires couverts par la présente étude sont mentionnés ci-dessous.

Yvelines (78)

COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE (GPS&O). Contrat de ville / CEQ 2030.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (CASQY). Contrat de ville / CEQ 2030.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE. Contrat de ville / CEQ 2030.

Hauts-de-Seine (92)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) PARIS OUEST LA DÉFENSE. CEQ 2030.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) VALLÉE SUD – GRAND PARIS. CEQ 2030.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) GRAND PARIS SEINE OUEST. CEQ 2030.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) BOUCLE NORD DE SEINE. CEQ 2030.

Val d'Oise (95)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CERGY-PONTOISE (CACP). Contrat de ville / Engagement Quartier 2030.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS. Contrat de ville / CEQ 2030

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS-DE-FRANCE. Contrat de ville / CEQ 2030.

IX. Projets alimentaires territoriaux (PAT)

Les PAT sont co-portés par des collectivités territoriales en partenariat avec des acteurs agricoles, associatifs et institutionnels, dans le cadre de la loi d'avenir agricole (2014) et des Plans nationaux pour l'alimentation. Seuls les PAT directement pertinents pour les trois départements couverts sont recensés ici.

VILLE DE GENNEVILLIERS. *PAT de Gennevilliers*. Hauts-de-Seine (92). PAT porté par la commune de Gennevilliers.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CERGY-PONTOISE (CACP) / PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS. *PAT Cergy-Pontoise – Vexin français*. Val d'Oise (95). PAT de niveau 2 (mise en œuvre).

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE ROISSY PAYS-DE-FRANCE. *PAT de la CA de Roissy Pays-de-France*. Val d'Oise (95).

39 rue des Bussys - Eaubonne
contact@lepoleressources.fr

AGIR SUR L'ALIMENTATION DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

De la construction des politiques publiques à leur réappropriation locale
Focus sur les Yvelines, les Hauts-de-Seine et le Val d'Oise

ÉTUDE & OBSERVATION